

# PRÉFECTURE DE LA REGION AQUITAINE PREFECTURE DE LA GIRONDE



# Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.

Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur)

# Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

"L'insertion d'un texte administratif au recueil par voie d'extraits selon la théorie dite "des mentions essentielles" élaborée par le juge administratif peut être adoptée ..."

N°12 - Volume I - du 1er au 31 décembre 2004

ISSN 1253-7292

# Sommaire

COLLECTIVITES LOCALES - Intercommunalité4
Arrêté - 2004-12-0066 - Création de la Communauté de communes du Monségurais - 15/12/2004
Arrêté - 2004-12-0069 - Modification des membres du Syndicat Mixte Inter-Territorial du Pays du Haut Entre Deux Mers (SIPHEM) - 15/12/2004
- 13/12/2004
Arrêté - 2005-01-0003 - Eligibilité à la DGF de la Communauté de communes du Monségurais - 31/12/2004
Gironde (SMICVAL) - 24/12/2004
COLLECTIVITES LOCALES - Régie27
Arrêté - 2004-12-0039 - ARRETE RELATIF A LA NOMINATION DES REGISSEURS - 01/12/2004
COLLECTIVITES TERRITORIALES30
Arrêté - 2004-12-0007 - Arrêté relatif à la composition nominative du Conseil Economique et Social de la Région Aquitaine - 16/12/2004
COMMERCE31
Avis - 2005-01-0037 - Autorisation de création d'une concession motos (par déménagement et extension des activités existantes représentant une surface de vente actuelle de 80,00m²) à l'enseigne HARLEY DAVIDSON ET BUELL - surface de vente de 430,00 m² - commune de BEGLES - 24/11/2004
Avis - 2005-01-0050 - Autorisation d'extension d'un supermarché et de boutiques d'une surface de vente de 1042,00 m² à l'enseigne SUPER U sur la commune de LEGE-CAP-FERRET - 10/11/2004
commune de GUJAN-MESTRAS - 24/11/2004
Avis - 2005-01-0049 - REFUS d'autorisation de création d'une station-service à six positions de ravitaillement annexée au supermarch à l'enseigne E. LECLERC d'une surface de vente de 200,00 m² sur la commune de LA TESTE-DE-BUCH - 15/12/2004
Avis - 2005-01-0047 - AUTORISATION D'EXTENSION D'UNE JARDINERIE D'UNE SURFACE DE VENTE DE 8063,00 M² (3 600,00M² DE SURFACES DE VENTE EXTERIEURES) A L'ENSEIGNE LE JARDIN FLEURI SUR LA COMMUNE DE SAINT-SAVIN - 10/11/2004
Avis - 2005-01-0045 - REFUS d'autorisation de création d'un ensemble commercial par création de 6 boutiques à l'enseigne d'une surface de vente de 995,00 m² sur la commune de SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE - 10/11/2004
une surface de vente actuelle de 517,00m²) à l'enseigne BRIC K VRAC d'une surface de vente de 1400,00 m² sur la commune de LESPARRE-MEDOC - 24/11/2004

Avis - 2005-01-0057 - Autorisation de création d'un magasin spécialisé en produits alimentaires surgelés (avec extension d'un ensemble commercial existant) à l'enseigne PICARD d'une surface de vente de 266,00 m² sur la commune de MERIGNAC - 24/11/2004
Avis - 2005-01-0056 - Autorisation d'extension d'un magasin de discount alimentaire d'une surface de vente de 193,00 m² à l'enseigne LE MUTANT sur la commune de LUDON-MEDOC - 24/11/2004
Avis - 2005-01-0054 - Autorisation d'extension par transfert, d'une station-service à sept positions de ravitaillement annexés au supermarché d'une surface de vente de 171,69m² à l'enseigne SUPER U sur la commune de LEGE-CAP-FERRET - 24/11/200444 Avis - 2005-01-0043 - Autorisation de création d'une station-service à trois positions de ravitaillement annexés au supermarché à l'enseigne ECOMARCHÉ d'une surface de vente de 130,00 m² sur la commune de PELLEGRUE - 10/11/2004
DISTINCTIONS HONORIFIQUES46
Arrêté - 2005-01-0017 - Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale - Promotion du 1er janvier 2005 - 13/12/200446 Arrêté - 2005-01-0061 - Médaille d'Honneur Agricole - Promotion du 1er janvier 2005 - 26/11/2004
ENVIRONNEMENT48
Arrêté - 2005-01-0034 - modification de la commission locale de l'eau du SAGE Bassin de la Leyre et milieux associés - 05/11/2004 48 Arrêté - 2004-12-0064 - Arrêté relatif à l'organisation de l'Inspection des Installations Classées dans le département de la Gironde - 29/12/2004
Arrêté - 2004-12-0117 - Renouvellement des membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) chargée du suivi du centre d'enfouissement technique de AUDENGE - 24/12/2004
FINANCES PUBLIQUES
Arrêté - 2005-01-0008 - Arrêté modifiant l'arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes à la Sous-Préfecture de Langon - 31/12/2004
FORMATION PROFESSIONNELLE55
Avis - 2005-01-0038 - LISTE REGIONALE DES COÛTS PAR APPRENTI DES FORMATIONS ASSUREES DANS LES CENTRES ET SECTIONS D'APPRENTISSAGE D'AQUITAINE - Exercice 2004 - 22/12/2004
PROTECTION CIVILE56
Arrêté - 2005-01-0013 - Mise en oeuvre du Plan de gestion départemental des stocks de proximité d'iode de la Gironde - 01/12/2004. 56 Arrêté - 2005-01-0036 - Franck KERDRAON, Formation Audit conseil en sécurité 131, Avenue Victor Hugo 33440 SAINT LOUIS DE MONTFERRAND - 16/12/2004
PUBLICITE59
Avis - 2004-12-0118 - Constitution d'un groupe de travail publicité sur la commune de FLOIRAC - 23/12/200459
URBANISME60
Arrêté - 2004-12-0110 - APPROBATION DE CARTE COMMUNALE GARDEGAN ET TOURTIRAC - 21/12/2004
Annexe acte 2004-12-0007 : Annexe 1
Annexe acte 2005-01-0017 : médaille honneur régionale départementale et communale
Annexe acte 2005-01-0061 : médaille honneur agricole
Annexe acte 2005-01-0038 : Coût par apprenti 2004
Annexe acte 2005-01-0013 : Plan de gestion des stocks de proximité d'iode - Sommaire

# **COLLECTIVITES LOCALES - Intercommunalité**

PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

# Arrêté du 15/12/2004

# Création de la Communauté de communes du Monségurais

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-5,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi nº 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2004 fixant le périmètre de la communauté de communes,

VU les délibérations des communes suivantes :

- COURS-DE-MONSEGUR - COUTURES-SUR-DROPT - DIEULIVOL - LANDERROUET-SUR-SEGUR - MESTERRIEUX - MONSEGUR - NEUFFONS - LE PUY - RIMONS - ROQUEBRUNE - SAINTE-GEMME - SAINT-SULPICE-DE-GUILLERAGUES - SAINT-VIVIEN-DE-MONSEGUR - TAILLECAVAT - demandant la création de la communauté de communes et approuvant ses statuts,

VU la délibération de la commune de CASTELMORON D'ALBRET refusant d'adopter les statuts de la communauté de communes,

VU le projet de statuts,

VU l'avis de Monsieur le Trésorier Payeur Général,

VU l'avis favorable de la Sous-Préfète de LANGON en date du 29 novembre 2004,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

# **ARRETE**

ARTICLE PREMIER - Est autorisée entre les communes suivantes : CASTELMORON-D'ALBRET - COURS-DE-MONSEGUR - COUTURES-SUR-DROPT - DIEULIVOL - LANDERROUET-SUR-SEGUR - MESTERRIEUX - MONSEGUR - NEUFFONS - LE PUY - RIMONS - ROQUEBRUNE - SAINTE-GEMME - SAINT-SULPICE-DE-GUILLERAGUES - SAINT-VIVIEN-DE-MONSEGUR - TAILLECAVAT - la création de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONSEGURAIS.

- ARTICLE 2 Ce groupement exercera les compétences définies à l'article 2 (Objet) des statuts ci-annexés.
- ARTICLE 3 Le siège social du groupement est fixé à l'adresse suivante : Maison du Canton à MONSEGUR.
- ARTICLE 4 Le groupement est créé pour une durée illimitée.
- ARTICLE 5 Les fonctions de receveur seront exercées par le Trésorier de la Perception de LA REOLE.
- ARTICLE 6 Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.
- ARTICLE 7 Il est pris acte du retrait de la compétence "voirie" du SIVOM de Monségur.

ARTICLE 8 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- Mesdames et Messieurs les Maires des 15 communes concernées,
- M. le Président du SIVOM de Monségur,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. l'Inspecteur d'Académie de Bordeaux,
- M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,
- M. le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : LA REOLE.

ARTICLE 9 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2004

Le Préfet,

Alain GEHIN

#### Arrêté du 13/12/2004

# Transfert du siège social et modification de l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fronsadais

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

- 9 avril 1948 : création d'un syndicat d'études
- 22 novembre 1948 : transformation en syndicat de travaux
- 25 mai 1949 : adhésion des communes de FRONSAC, GALGON, LA RIVIERE, SAILLANS, SAINT-AIGNAN, SAINT-

# MICHEL-DE-FRONSAC et VILLEGOUGE

- 19 décembre 1952 : adhésion de la commune de CEZAC
- 23 janvier 1956 : adhésion de la commune de MARCENAIS
- 5 mars 1959 : retrait de la commune de TAURIAC
- 7 avril 1981 : extension des compétences à l'investissement et au fonctionnement des équipements propres à assurer l'assainissement
- 16 février 1998 : modification des statuts
- 19 juillet 2002 : modification des statuts

VU la délibération du comité syndical en date du 25 juin 2004 décidant de transférer le siège social du syndicat 2 rue Louise Michel à SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC et de modifier l'article 5 des statuts en conséquence,

VU les délibérations favorables des communes suivantes :

- AUBIE-ET-ESPESSAS - CADILLAC-EN-FRONSADAIS - CAVIGNAC - CEZAC - CUBNEZAIS - FRONSAC - GALGON - LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNEY - MARCENAIS - MARSAS - PERISSAC - PRIGNAC-ET-MARCAMPS - SAINT-AIGNAN - SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC - SAINT-ANTOINE - SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE - SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE - SALIGNAC - TARNES - VERAC -

VU l'avis favorable du Sous-Préfet de BLAYE en date du 3 décembre 2004,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

**ARRETE** 

ARTICLE PREMIER - Sont autorisés pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fronsadais :

- le transfert du siège social à l'adresse suivante : 2 rue Louise Michel 33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC.
- la modification de l'article 5 des statuts relatif au siège social.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des nouveaux statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et les sous-préfets des arrondissements de BLAYE et de LIBOURNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président du groupement,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC.

ARTICLE 4 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 13/12/2004

Pour le Préfet Le Secrétaire Général Adjoint,

Thierry ROGELET

### Arrêté du 01/12/2004

# Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Balizac-Origne

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

- 1er septembre 1995 : création
- 9 avril 1998 : modification de l'article 7 des statuts (composition du comité syndical)
- 9 août 2004 : modification des membres : adhésion de la commune de SAINT-LEGER-DE-BALSON

VU la délibération du conseil de comité syndical en date du 24 août 2004 approuvant de nouveaux statuts,

VU les délibérations favorables des communes suivantes :

- BALIZAC - ORIGNE - SAINT-LEGER-DE-BALSON -

VU le nouveau projet de statuts,

VU l'avis favorable de la Sous-Préfète de LANGON en date du 24 novembre 2004,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est autorisée la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Balizac-Origne.

Les nouveaux statuts annexés au présent arrêté annulent et remplacent les précédents.

Le syndicat intercommunal prend la dénomination suivante : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE BALIZAC - ORIGNE - SAINT-LEGER-DE-BALSON.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président du Syndicat intercommunal,
- Mesdames et Messieurs les Maires des 3 communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. l'Inspecteur d'Académie de Bordeaux,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,

- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : SAINT-SYMPHORIEN.

ARTICLE 4 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 01/12/2004

Pour le Préfet Le Secrétaire Général,

#### Arrêté du 15/12/2004

# Modification des membres du Syndicat Mixte Inter-Territorial du Pays du Haut Entre Deux Mers (SIPHEM)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5711-1 et L 5214-21,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

- 18 avril 1988 : création
- 11 décembre 1990 : modification des membres : adhésion des communes de CASTELVIEL, CLEYRAC, GORNAC, MAURIAC, MOURENS, RUCH, SAINT-BRICE, SAINT-FELIX-DE-FONCAUDE, SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, SAINT-MARTIN-DE-LERM et SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS.
- 23 septembre 1996 : modification des membres : adhésion des communes de COUTURES-SUR-DROPT, FRONTENAC, LE PUY, NEUFFONS, RIMONS, ROQUEBRUNE, SAINT-MACAIRE et SAINTE-GEMME.
- 20 avril 1998 : modification des membres : adhésion des communes de AILLAS, AUROS, CASTILLON-DE-CASTETS, PONDAURAT, SAVIGNAC.
- 26 mai 2003 : modification des membres et des statuts : adhésion des communes de BARIE, BASSANNE, BERTHEZ, BRANNENS, BROUQUEYRAN, COURS-DE-MONSEGUR, LANDERROUET-SUR-SEGUR, LADOS, MERIGNAS, MESTERRIEUX, PUYBARBAN, SIGALENS et transfert de siège.
- 29 décembre 2003 : modification des membres du fait de la création des communautés de communes du Réolais et du Pays d'Auros et de l'extension de périmètre des communautés de communes du Pays de Sauveterre de Guyenne et du Pays de Pellegrue.
- 17 mai 2004 : modification des membres : adhésion de la communauté de communes des Coteaux Macariens.

VU l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2004 autorisant la commune de BLASIMON à adhérer à la communauté de communes du Pays de Sauveterre de Guyenne,

VU l'arrêté préfectoral daté de ce jour autorisant la création de la communauté de communes du Monségurais,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

# **ARRETE**

ARTICLE PREMIER - Il est pris acte de la substitution au sein du Syndicat Mixte Inter-Territorial du Pays du Haut Entre Deux Mers (SIPHEM) :

- de la Communauté de communes du Pays de Sauveterre-de-Guyenne à la commune de Blasimon ;
  - de la Communauté de communes du Monségurais à ses 15 communes membres.

(A compter de la date de signature du présent arrêté, le SIPHEM associe les membres suivants :

1.Communes: MERIGNAS - RUCH

2. Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : Communauté de communes des Coteaux Macariens, Communauté de communes du Monségurais, Communauté de communes du Pays d'Auros, Communauté de communes du Pays de Pellegrue, Communauté de communes du Pays de Sauveterre-de-Guyenne, Communauté de communes du Réolais, Communauté de communes du canton de Targon (pour la commune de Frontenac).

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président du SIPHEM,
- MM. les Présidents des 7 EPCI concernés.
- MM. les Maires des 2 communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : MONSEGUR.

ARTICLE 3 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2004

Pour le Préfet **Le Secrétaire Général,** 

#### Arrêté du 31/12/2004

# **SMICOTOM - MODIFICATION DES MEMBRES**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les arrêtés antérieurs :

16 janvier 1979 - création du SI d'études pour la collecte et le traitement des ordures ménagères en Médoc

25 juillet 1986 - transformation du syndicat d'études en syndicat mixte de travaux et d'exploitation

25 septembre 1991 - modification des membres

17 février 1993 modification du périmètre

16 janvier 2002 - modification des membres et des statuts

03 février 2003 - modification des membres

16 janvier 2004 - modification du périmètre suite à l'adhésion de Saint Julien de Beychevelle à la communauté de communes du centre Médoc

Vu l'arrêté préfectoral de ce jour autorisant l'adhésion des communes de Saint Seurin de Cadourne et de Vertheuil à la communauté de communes du Centre Médoc,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture;

# ARRETE

ARTICLE PREMIER Il est pris acte de la substitution de la communauté de communes du Centre Médoc aux communes de Saint Seurin de Cadourne et de Vertheuil au sein du syndicat médocain intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SMICOTOM).

(Le syndicat médocain intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères regroupe désormais 4 EPCI : communauté de communes de la pointe Médoc, du Centre Médoc, des Lacs Médocains, et Coeur du Médoc)

ARTICLE 2 Le secrétaire général de la préfecture de laGironde et la sous-préfète de l'arrondissement de Lesparre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée à :

M. le président du SMICOTOM,

Messieurs les présidents des communautés de communes concernées,

Messieurs les maires des communes concernées,

Monsieur le président du Conseil Général,

- Monsieur le directeur départemental de l'équipement,
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,
- Monsieur le commissaire du gouvernement près la chambre régionale des comptes,
- Monsieur le trésorier payeur général de la Gironde,
- Madame la trésorière de Saint laurent de Médoc
- ARTICLE 3 La présente décision peut être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 31/12/2004

Le Secrétaire Général Adjoint,

Thierry ROGELET

#### Arrêté du 31/12/2004

# Eligibilité à la DGF de la Communauté de communes du Monségurais

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5214-23-1,

VU l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2004 autorisant la création de la communauté de communes,

VU la délibération du conseil de communauté du 29 décembre 2004 décidant de l'adoption de la fiscalité mixte dont la taxe professionnelle unique à compter du 1er janvier 2005,

CONSIDERANT que la population totale de la communauté de communes du Monségurais s'élève à 4295 habitants,

CONSIDERANT qu'au jour de la signature du présent arrêté la communauté de communes exerce les 4 groupes de compétences définis à l'article L5214-23-1 du CGCT : 1) Développement économique, 2) Voirie d'intérêt communautaire, 3) Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, 4) équipements sportifs d'intérêt communautaire,

-CONSIDERANT que les dispositions de l'article L5214-23-1 du CGCT sont réunies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

# **ARRETE**

ARTICLE PREMIER - Est constatée l'éligibilité à la DGF bonifiée de la communauté de communes du Monségurais à compter du 1er janvier 2005.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président de la communauté de communes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : LA REOLE.

ARTICLE 3 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 31/12/2004

Le Secrétaire Général Adjoint,

Thierry ROGELET

# Arrêté du 20/12/2004

# Extension des compétences de la Communauté de communes des Coteaux de Garonne

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

- 28 novembre 2001 : fixation du périmètre
- 27 décembre 2002 : création
- 19 décembre 2003 : extension des compétences à l'élimination et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

VU la délibération du conseil de communauté en date du 9 septembre 2004 décidant d'étendre les compétences de la communauté de communes à la mise en place d'un service de transport en commun,

VU les délibérations favorables des communes suivantes :

- BEGUEY - CADILLAC - DONZAC - GABARNAC- LAROQUE - LOUPIAC - MONPRIMBLANC - OMET - SAINTE-CROIX-DU-MONT -

VU l'avis favorable de la Sous-Préfète de LANGON en date du 10 décembre 2004,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

### **ARRETE**

ARTICLE PREMIER - La communauté de communes des coteaux de Garonne est autorisée à se doter d'une compétence statutaire 6/III/A-4 définie comme suit :

"Recevoir délégations du Conseil Général aux fins de mettre en place et/ou exploiter un service public de transport en commun entre les différentes communes à destination de celles disposant de services, lieux de loisirs et commerces".

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président de la communauté de communes,
- Messieurs les Maires des 9 communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,

- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : CADILLAC.

ARTICLE 4 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 20/12/2004

Pour le Préfet Le Secrétaire Général,

### Arrêté du 13/12/2004

# Modification des articles 1 (2ème alinéa : dénomination) et 2 (siège social) des statuts de la Communauté de communes du Nord-Bassin

# LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

- 5 août 2003 : fixation du périmètre
- 18 novembre 2003 : création

VU la délibération du conseil de communauté en date du 28 juin 2004 décidant de changer la dénomination du groupement et de transférer son siège social à la Mairie de Marcheprime,

VU les délibérations favorables des communes suivantes :

- ARES - LANTON - LEGE-CAP-FERRET - MIOS - MARCHEPRIME -

VU l'avis favorable du Sous-Préfet du Bassin d'Arcachon en date du 24 novembre 2004,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

# **ARRETE**

ARTICLE PREMIER - Sont autorisés pour la communauté de communes du Nord-Bassin :

- le changement de dénomination. La communauté de communes prend la dénomination suivante : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ARCACHON NORD ATLANTIQUE (COBAN ATLANTIQUE).
  - le transfert du siège social à l'adresse suivante : Mairie de Marcheprime 33380 MARCHEPRIME.

Les articles 1 (2ème alinéa) et 2 des statuts sont modifiés en conséquence.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le sous-préfet de l'arrondissement du Bassin d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président de la communauté de communes,
- Madame et Messieurs les Maires des 8 communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,

- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : AUDENGE.

ARTICLE 4 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 13/12/2004

Pour le Préfet Le Secrétaire Général Adjoint,

Thierry ROGELET

#### Arrêté du 24/12/2004

# Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets Ménagers du Libournais-Haute Gironde (SMICVAL)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5711-2 et L 5211-41-3,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2004 fixant le périmètre du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets Ménagers du Libournais-Haute Gironde (SMICVAL), issu de la fusion du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Haute Gironde (SMICTOM de la Haute Gironde) et du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Libournais (SMICTOM du Libournais),

VU les délibérations des collectivités suivantes :

- SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA HAUTE GIRONDE (SMICTOM de la HAUTE GIRONDE) - SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU LIBOURNAIS (SMICTOM du LIBOURNAIS) - SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU CANTON DE LUSSAC - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BLAYE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BOURG - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE FRONSAC - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE GUITRES - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA JURIDICTION DE SAINT-EMILION - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COUTRAS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE-CANTON DE SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT-SAVIN - ARVEYRES - BERSON - CADARSAC - CARS - IZON - SAINT-CIBARD - SAINT-MARTIN-LACAUSSADE - SAINT-PAUL - SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE - SAUGON - VAYRES -

demandant la fusion du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Haute Gironde (SMICTOM de la Haute Gironde) et du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Libournais (SMICTOM du Libournais) et approuvant les statuts du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des déchets ménagers du Libournais - Haute Gironde (SMICVAL), nouveau groupement issu de cette fusion,

VU le projet de statuts du SMICVAL,

VU l'avis de Monsieur le Trésorier Payeur Général,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est autorisée la fusion du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Haute Gironde (SMICTOM de la Haute Gironde) et du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Libournais (SMICTOM du Libournais) à compter du 1er janvier 2005.

ARTICLE 2 - Le nouveau groupement issu de cette fusion prend la dénomination suivante : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets Ménagers du Libournais-Haute Gironde (SMICVAL).

Le SMICVAL associe les membres visés à l'article 1er (constitution) des statuts ci-annexés, soit :

- SMIVOM DU CANTON DE LUSSAC
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BLAYE
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BOURG
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE FRONSAC
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE GUITRES
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA JURIDICTION DE SAINT-EMILION
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE CANTON DE SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COUTRAS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT-SAVIN
- Communes suivantes: ARVEYRES BERSON CADARSAC CARS IZON SAINT-CIBARD SAINT-MARTIN-

LACAUSSADE - SAINT-PAUL - SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE - SAUGON - VAYRES -.

- ARTICLE 3 Ce groupement a pour objet la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés conformément aux dispositions prévues à l'article 3 de ses statuts.
- ARTICLE 4 Le siège social du groupement est fixé à l'adresse suivante : 8 route de la Pinière 33910 SAINT-DENIS-DE-PILE.
- ARTICLE 5 Le groupement est créé pour une durée illimitée.
- ARTICLE 6 Les fonctions de receveur seront exercées par le Trésorier de la Perception de COUTRAS.
- ARTICLE 7 Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.
- ARTICLE 8 Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et les sous-préfets des arrondissements de BLAYE et de LIBOURNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée aux membres du SMICVAL ainsi qu'à :
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : COUTRAS.

ARTICLE 9 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 24/12/2004

Pour le Préfet Le Secrétaire Général,

### Arrêté du 22/12/2004

# Création de la Communauté de communes du Lussacais

# LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-5,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2004 fixant le périmètre de la communauté de communes,

VII les délibérations des communes suivantes :

- LES ARTIGUES-DE-LUSSAC - FRANCS - LUSSAC - MONTAGNE - NEAC - PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS - TAYAC - demandant la création de la communauté de communes et approuvant ses statuts,

VU la délibération de la commune de PUISSEGUIN refusant d'adopter les statuts de la communauté de communes,

VU le projet de statuts,

VU l'avis de Monsieur le Trésorier Payeur Général,

VU l'avis favorable de la Sous-Préfète de LIBOURNE en date du 17 décembre 2004,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

### ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est autorisée entre les communes suivantes : LES ARTIGUES-DE-LUSSAC - FRANCS - LUSSAC - MONTAGNE - PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS - PUISSEGUIN - TAYAC - la création de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUSSACAIS.

- ARTICLE 2 Ce groupement exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres les compétences définies à l'article 10 des statuts.
- ARTICLE 3 Le siège social du groupement est fixé à l'adresse suivante : Impasse de la Confrérerie 33570 Lussac.
- ARTICLE 4 Le groupement est créé pour une durée illimitée.
- ARTICLE 5 Les fonctions de receveur seront exercées par le Trésorier de la Perception de Libourne-Fronsac-Vayres.
- ARTICLE 6 Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 7 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LIBOURNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- Messieurs les Maires des 8 communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. l'Inspecteur d'Académie de Bordeaux,
- M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,
- M. le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : Libourne-Fronsac-Vayres.

ARTICLE 8 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 22/12/2004

Le Préfet,

Alain GEHIN

### Arrêté du 15/12/2004

# Modification des membres de l'Union Syndicale de l'Entre Deux Mers et du Réolais pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (U.S.E.R.C.T.O.M.)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5711-1 et L 5214-21,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU les arrêtés antérieurs :

- 2 octobre 2000 : création du syndicat
- 28 novembre 2003 : constatation de la transformation en syndicat mixte
- 29 décembre 2003 : modification des membres
- 4 novembre 2004 : modification des membres

VU l'arrêté préfectoral daté de ce jour autorisant la création de la communauté de communes du Monségurais,

VU les statuts qui dotent ce groupement d'une compétence : "Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés",

CONSIDERANT que les dispositions requises sont réunies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

# **ARRETE**

ARTICLE PREMIER - Il est pris acte de la substitution de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONSEGURAIS à ses communes membres au sein de l'Union Syndicale de l'Entre Deux Mers et du Réolais pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Réolais (U.S.E.R.C.T.O.M.).

Ce syndicat mixte associe les membres suivants :

- 1.Communes: MERIGNAS RUCH
- 2. Etablissements publics de coopération intercommunale :
  - Communauté de communes du Monségurais
  - Communauté de communes du Pays de Pellegrue
  - Communauté de communes du Réolais
  - Communauté de communes du Pays de Sauveterre-de-Guyenne (pour 14 de ses 16 communes membres :

CAUMONT - BLASIMON - CASTELVIEL - CLEYRAC - COIRAC - DAUBEZE - MAURIAC - SAINT-BRICE

- SAINT-FELIX-DE-FONCAUDE - SAINT-HILAIRE-DU-BOIS - SAINT-MARTIN-DE-LERM - SAINT-MARTIN-DU-PUY - SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS - SAUVETERRE-DE-GUYENNE).

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président du groupement,
- MM. les Présidents des 4 communautés de communes concernées,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées,

- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : MONSEGUR.

ARTICLE 3 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2004

Pour le Préfet Le Secrétaire Général,

#### Arrêté du 31/12/2004

# Communauté de communes du Centre Médoc - adhésion des communes de Saint Seurin de Cadourne et de Vertheuil et modification des statuts

# LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

- 28 décembre 1995: création
- 31 décembre 1997 : modification des membres adhésion de SaintSauveur
- 5 novembre 1998 : modification de la compétence voirie
- 24 décembre 2001 : extension des compétences
- 26 décembre 2001: éligibilité à la DGF bonifiée
- 19 juin 2002 : modification de l'article 6 des statuts
- 30 décembre 2003 : modification des membres: adhésion de St Julien de Beychevelle-extension des compétences et modification des statuts
- 26 octobre 2004 : modification de l'article II-4 des statuts (voirie )

VU les délibérations des communes de Saint Seurin de Cadourne (25/11/2003) et de Vertheuil (19/11/2003) sollicitant leur adhésion à la communauté de communes,

VU la délibération du conseil de communauté du 29/06/2004 acceptant ces demandes d'adhésion,

VU la délibération du conseil de communauté du 02/12/2004 décidant d'étendre les compétences de la communauté de communes, de modifier les articles I (périmètre), II (A-1 développement économique), II (A-2 aménagement rural), II (B compétences facultatives) des statuts et d'approuver un nouveau projet de statuts,

VU les délibérations favorables sur ces deux points des communes suivantes : Cissac-Médoc, pauillac, St Estèphe, St Julien de Beychevelle, St Laurent-Médoc, St Sauveur

VU le nouveau projet de statuts,

VU les avis favorables de la Sous-Préfète de LESPARRE du 09 décembre 2004 et du 23 décembre 2004,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont autorisées pour la communauté de communes du Centre Médoc :

- -l'adhésion des communes de Vertheuil et de St Seurin de Cadourne
- -la modification des articles I (périmètre), II (A-1 développement économique), II (A-2 aménagement rural), II (B compétences facultatives) des statuts conformément à la délibération ci-annexée du conseil de communauté.

Les nouveaux statuts annexés au présent arrêté annulent et remplacent les précédents.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des statuts et des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LESPARRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président de la communauté de communes,
- Messieurs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
  - M. le Directeur Départemental des affaires sanitaires et sociales,
  - M. le Directeur Départemental de la jeunesse et des sports
  - M. le Directeur des services fiscaux
  - M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
  - M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
  - M. le Trésorier de : PAUILLAC.

ARTICLE 4 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 31/12/2004

Pour le Préfet Le Secrétaire Général,

# **COLLECTIVITES LOCALES - Régie**

PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES Bureau Contrôle dotations budgétaires

### Arrêté du 01/12/2004

# ARRETE RELATIF A LA NOMINATION DES REGISSEURS

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'arrêté préfectoral du 31 novembre 2004 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de VILLENAVE D'ORNON,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde.

### ARRETE

ARTICLE PREMIER - Monsieur DUBAR Bernard, responsable de la police municipale de la commune de VILLENAVE D'ORNON est nommé régisseur pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L.2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du Code de la Route.

- ARTICLE 2 Monsieur CHENA Michel est nommé suppléant.
- ARTICLE 3 Les autres policiers municipaux de la commune de VILLENAVE D'ORNON sont désignés mandataires.

ARTICLE 4 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 01/12/2004

Pour le Préfet Le Secrétaire Général,

PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES Bureau Contrôle dotations budgétaires

### Arrêté du 30/11/2004

# ARRETE RELATIF A LA CREATION DE REGIES D'ETAT

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2212-5,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 18,

VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n° 76-70 du 15 janvier 1976,

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

VU le code de la route, notamment son article R.130-2,

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes de l'Etat auprès des Services Régionaux ou Départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire,

VU l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

# ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est institué auprès de la police municipale de la commune de VILLENAVE D'ORNON une régie de recettes de l'Etat pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L.2212-5 du code général des collectivités territoriales et le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route.

ARTICLE 2 - Le régisseur, responsable de la police municipale, peut être assisté d'autres agents de police municipale désignés comme mandataires.

ARTICLE 3 - Le régisseur, son suppléant et ses mandataires encaissent et reversent les fonds au poste comptable. Les versements devront intervenir deux fois par semaine au minimum. Le Trésorier Payeur Général ainsi que le comptable local doivent toujours être en possession de la liste exhaustive des mandataires.

Les régisseur, suppléant(s) et mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Les régisseur et suppléant(s) sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Les régisseur et suppléant(s) sont tenus d'appliquer chacun en ce qui les concerne les dispositions de la circulaire n° 32 du 24 juin 2002 relative à l'encaissement des amendes forfaitaires et des consignations émises par les agents de police municipale.

ARTICLE 4 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde et M. le Maire de VILLENAVE D'ORNON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 30/11/2004

Pour le Préfet **Le Secrétaire Général,** 

# COLLECTIVITES TERRITORIALES

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET Bureau du Cabinet

### Arrêté du 16/12/2004

# Arrêté relatif à la composition nominative du Conseil Economique et Social de la Région Aquitaine

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4134-2 et R 4131-1 à R 4134-6 ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2001 relatif à la composition du conseil économique et social de la région Aquitaine, modifié par l'arrêté du 20 novembre 2001 ;

VU les désignations effectuées par les organismes titulaires des sièges des premier, deuxième et troisième collège;

VU l'arrêté du 20 novembre 2001 relatif à la composition nominative du conseil économique et social régional d'Aquitaine, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2001, l'arrêté du 21 janvier 2002, l'arrêté du 22 février 2002 et les arrêtés des 11 juin 2002, 10 janvier 2003, 3 mars 2003, 4 juillet 2003, 11 septembre 2003, 1er décembre 2003, 21 juillet 2004, 29 septembre 2004, 3 novembre 2004 et 23 novembre 2004;

VU la lettre de démission du 8 novembre 2004 de M. Marcel Lesca de son siège de représentant de l'Union Professionnelle Artisanale à compter du 30 novembre 2004, et sa désignation en qualité de représentant de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et des Caisses d'Allocations Familiales pour succéder à Mme Nadine Ducourtioux, à compter du 1er décembre 2004 ;

# ARRÊTE

Article 1er : Le tableau nominatif annexé à l'arrêté du 23 novembre 2004 est annulé et remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, et notifié au président du conseil économique et social régional d'Aquitaine, au président du conseil régional d'Aquitaine et aux préfets des départements de la Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées Atlantiques.

Fait à Bordeaux, le 16/12/2004

Le Préfet,

Alain GEHIN

Conférer annexe



PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE Bureau Police Générale et Réglementation

# Avis du 24/11/2004

Autorisation de création d'une concession motos (par déménagement et extension des activités existantes représentant une surface de vente actuelle de 80,00m²) à l'enseigne HARLEY DAVIDSON ET BUELL - surface de vente de 430,00 m² - commune de BEGLES

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 24 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.C.I. 231 RUE D'ORNANO, l'autorisation de création d'une concession motos (par déménagement et extension des activités existantes représentant une surface de vente actuelle de 80,00 m²) à l'enseigne HARLEY DAVIDSON ET BUELL d'une surface de vente de 430,00 m² sur la commune de BEGLES.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 24/11/2004

Pour le Préfet L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

# Avis du 10/11/2004

# Autorisation d'extension d'un supermarché et de boutiques d'une surface de vente de 1042,00 m² à l'enseigne SUPER U sur la commune de LEGE-CAP-FERRET

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 10 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.A.S. CLADIS, l'autorisation d'extension d'un supermarché (d'une surface de vente actuelle de 1 354 m²) et de boutiques (d'une surface de vente actuelle de 142 m²) sur la commune de LEGE-CAP-FERRET.

- Surface de vente initiale : 1 496.00 m<sup>2</sup>.
- Surface de vente demandée : 1 042,00 m² (dont 1 034 m² pour le supermarché et 8 m² pour les boutiques).
- Enseigne: SUPER U.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 10/11/2004

Pour le Préfet L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

# Avis du 24/11/2004

# Autorisation d'extension d'un dépôt-vente d'une surface de vente de 391,00 m² à l'enseigne TROC 2000 sur la commune de GUJAN-MESTRAS

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 24 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la SARL DVB DEPOT VENTE DU BASSIN, l'autorisation d'extension d'un dépôt-vente sur la commune de GUJAN-MESTRAS.

- Surface de vente initiale : 299,00 m<sup>2</sup>

- Surface de vente demandée : 391,00 m²

- Enseigne: TROC 2000

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 24/11/2004

Pour le Préfet L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

# Avis du 24/11/2004

Autorisation d'extension d'une galerie marchande par création d'un magasin de vente de produits culturels et de loisirs d'une surface de vente de 394,00 m² sur la commune de CESTAS

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 24 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.C.I. DE L'OSIER, l'autorisation d'extension d'une galerie marchande par création d'un magasin de vente de produits culturels et de loisirs (en lieu et place du restaurant LE SALOON et du magasin le SLIDER'SHOP d'une surface de vente de 106,00 m² situés dans la galerie marchande) sur la commune de CESTAS.

- Surface de vente initiale : 1 057,00 m<sup>2</sup>

- Surface de vente demandée : 394,00 m<sup>2</sup>

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 24/11/2004

Pour le Préfet L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

# Avis du 15/12/2004

REFUS d'autorisation de création d'une station-service à six positions de ravitaillement annexée au supermarché à l'enseigne E. LECLERC d'une surface de vente de 200,00 m² sur la commune de LA TESTE-DE-BUCH

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 15 novembre 2004 et a décidé de refuser à la S.N. DISARC, l'autorisation de création d'une station-service à six positions de ravitaillement annexée au supermarché à l'enseigne E. LECLERC d'une surface de vente de 200,00 m² sur la commune de LA TESTE-DE-BUCH.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2004

Pour le Préfet L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

# Avis du 15/12/2004

# REFUS D'AUTORISATION DE CREATION D'UN SUPERMARCHE A L'ENSEIGNE E. LECLERC D'UNE SURFACE DE VENTE DE 1600,00 M<sup>2</sup> SUR LA COMMUNE DE LA TESTE-DE-BUCH

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 15 novembre 2004 et a décidé de refuser à la S.N. DISARC, l'autorisation de création d'un supermarché à l'enseigne E. LECLERC d'une surface de vente de 1 600,00 m² sur la commune de LA TESTE-DE-BUCH.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2004

Pour le Préfet L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

# Avis du 10/11/2004

# AUTORISATION DE CREATION D'UN SUPERMARCHE ET D'UNE BOUTIQUE A L'ENSEIGNE ECOMARCHÉ - SURFACE DE VENTE DE 917,00 M² - SUR LA COMMUNE DE PELLEGRUE

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 10 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.C.I. ILEC, l'autorisation de création d'un supermarché et d'une boutique à l'enseigne ECOMARCHE d'une surface de vente de 917,00 m² (800,00 m² pour le supermarché et 117,00 m² pour la boutique) sur la commune de PELLEGRUE.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 10/11/2004

Pour le Préfet L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

# Avis du 10/11/2004

# AUTORISATION D'EXTENSION D'UNE JARDINERIE D'UNE SURFACE DE VENTE DE 8063,00 M² (3 600,00M² DE SURFACES DE VENTE EXTERIEURES) A L'ENSEIGNE LE JARDIN FLEURI SUR LA COMMUNE DE SAINT-SAVIN

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 10 novembre 2004 et a décidé d'accorder à LE JARDIN FLEURI, l'autorisation d'extension d'une jardinerie sur la commune de SAINT-SAVIN.

- Surface de vente initiale : 733,00 m².
- Surface de vente demandée : 8 063,00 m² (3 600,00 m² de surfaces de vente extérieures).
- Enseigne: LE JARDIN FLEURI.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 10/11/2004

Pour le Préfet L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

# Avis du 15/12/2004

REFUS d'autorisation de création un magasin de vente au détail de chaussures à l'enseigne LA HALLE O CHAUSSURES d'une surface de vente de 650,00 m² sur la commune de SAINT-MARTIN-LACAUSSADE

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 15 novembre 2004 et a décidé de refuser à la S.A. COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, l'autorisation de création d'un magasin de vente au détail de chaussures à l'enseigne LA HALLE O CHAUSSURES d'une surface vente de 650,00 m² sur la commune de SAINT-MARTIN-LACAUSSADE.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2004

Pour le Préfet L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

# Avis du 10/11/2004

REFUS d'autorisation de création d'un ensemble commercial par création de 6 boutiques à l'enseigne d'une surface de vente de 995,00 m<sup>2</sup> sur la commune de SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 10 novembre 2004 et a décidé de refuser à la S.A. SERIDIS, l'autorisation de création d'un ensemble commercial par création de 6 boutiques à l'enseigne d'une surface de vente de 995,00 m² sur la commune de SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 10/11/2004

Pour le Préfet L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

Autorisation de création d'une solderie (par déménagement et extension des activités existantes représentant une surface de vente actuelle de 517,00m²) à l'enseigne BRIC K VRAC d'une surface de vente de 1400,00 m² sur la commune de LESPARRE-MEDOC

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 24 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.C.I. SOLDERIE OCCASE, l'autorisation de création d'une solderie (par déménagement et extension des activités existantes représentant une surface de vente actuelle de 517,00 m²) à l'enseigne BRIC K VRAC d'une surface de vente de 1400,00 m² sur la commune de LESPARRE-MEDOC.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 24/11/2004

Pour le Préfet L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

Autorisation de création d'un magasin spécialisé en produits alimentaires surgelés (avec extension d'un ensemble commercial existant) à l'enseigne PICARD d'une surface de vente de 266,00 m² sur la commune de MERIGNAC

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 24 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.A. PICARD SURGELES, l'autorisation de création d'un magasin spécialisé en produits alimentaires surgelés (avec extension d'un ensemble commercial existant) à l'enseigne PICARD d'une surface de vente de 266,00 m² sur la commune de MERIGNAC.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 24/11/2004

Pour le Préfet L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

# Autorisation d'extension d'un magasin de discount alimentaire d'une surface de vente de 193,00 m² à l'enseigne LE MUTANT sur la commune de LUDON-MEDOC

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 24 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.A.S. MUTANT DISTRIBUTION, l'autorisation d'extension d'un magasin de discount alimentaire sur la commune de LUDON-MEDOC.

- Surface de vente initiale : 457,00 m<sup>2</sup>

- Surface de vente demandée : 193,00 m²

- Enseigne : LE MUTANT.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 24/11/2004

Pour le Préfet

L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

Autorisation d'extension par transfert, d'une station-service à sept positions de ravitaillement annexés au supermarché d'une surface de vente de 171,69m² à l'enseigne SUPER U sur la commune de LEGE-CAP-FERRET

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 24 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.A.S. CLADIS, l'autorisation d'extension par transfert, d'une station-service à sept positions de ravitaillement (comportant actuellement cinq positions de ravitaillement) annexés au supermarché sur la commune de LEGE-CAP-FERRET.

- Surface de vente initiale: 116,56 m<sup>2</sup>

- Surface de vente demandée : 171,69 m²

- Enseigne : SUPER U.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 24/11/2004

Pour le Préfet L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE Bureau Police Générale et Réglementation

# Avis du 10/11/2004

Autorisation de création d'une station-service à trois positions de ravitaillement annexés au supermarché à l'enseigne ECOMARCHÉ d'une surface de vente de 130.00 m² sur la commune de PELLEGRUE

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 10 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.C.I. ILEC, l'autorisation de création d'une station-service à trois positions de ravitaillement annexés au supermarché à l'enseigne ECOMARCHE d'une surface de vente de 130,00 m² sur la commune de PELLEGRUE.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 10/11/2004

Pour le Préfet L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

# DISTINCTIONS HONORIFIQUES

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET Bureau du Cabinet

#### Arrêté du 13/12/2004

# Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale -Promotion du 1er janvier 2005

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987 portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2005,

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

#### **ARRETE**

ARTICLE PREMIER - La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms se trouvent dans la liste ci-annexée.

ARTICLE 2 - La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms se trouvent dans la liste ci-annexée.

ARTICLE 3 - Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 13/12/2004

Le Préfet,

Alain GEHIN

Conférer annexe

# Arrêté du 26/11/2004

# Médaille d'Honneur Agricole - Promotion du 1er janvier 2005

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le décret du 17 juin 1890, instituant la Médaille d'Honneur Agricole

VU le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à la Médaille d'Honneur Agricole,

VU le décret n° 2001-780 du 23 août 2001 relatif à la Médaille d'Honneur Agricole,

VU l'arrêté ministériel du 11 décembre 1984 portant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution de la Médaille d'Honneur Agricole,

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2005,

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

# **ARRETE**

ARTICLE PREMIER - La Médaille d'Honneur Agricole est décernée à 92 personnes dont les noms se trouvent dans la liste ciannexée.

ARTICLE 2 - Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 26/11/2004

Le Préfet,

Alain GEHIN

Conférer annexe



PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE Bureau Environnement

#### Arrêté du 05/11/2004

# modification de la commission locale de l'eau du SAGE Bassin de la Leyre et milieux associés

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu l'article L212-4 du code de l'Environnement,

Vu le décret n°92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux Bassin de la Leyre et milieux associés,

Vu les arrêtés modificatifs du 27 juin 2002 et du 10 mars 2004,

Vu la lettre du 26 avril 2004 de M. le Président du Conseil Régional à M. le Président de la CLE, l'informant de la désignation des nouveaux représentants du Conseil Régional à la CLE suite aux élections régionales des mars 2004,

Vu la lettre de M. le Président du Conseil Général de la Gironde informant de la désignation des nouveaux représentants du Conseil Général à la CLE, suite aux élections cantonales de mars 2004,

Vu la lettre de M. le Président du Conseil Général des Landes du 27 avril 2004 informant de la désignation des nouveaux représentants du Conseil Général à la CLE, suite aux élections cantonales de mars 2004,

Vu les lettres de Messieurs les maires de Lanton et d'Audenge et l'avis de l'Association des maires de la Gironde du 22 juin 2004,

Vu la délibération du Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne du 22 octobre 2004,

Vu la demande de Monsieur le Directeur du Centre d'Essais des Landes du 2 novembre 2004,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

#### ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 11 juin 2002 modifié portant constitution de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "Bassin de la Leyre et milieux associés" est modifié comme suit :

1- Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux :

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Conseil Régional	M. François DELUGA	Mme Martine HONTABAT
III andec		M. Jean-Marc BOINE M. Jacques MAUGEIN
Associations des Maires de Gironde	M. Claude PEYSSERRE	M. Joël BAILLET
Syndicat Mixte du PNR	M. Michel LARRAT	M. Jean-Luc GLEYZE

- 2- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :
- Le Directeur du Centre d'Essais des Landes ou son représentant,

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées, à M. le Président de la CLE, à M. le Préfet des Landes et publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Landes et de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/11/2004

Pour le Préfet **Le Secrétaire Général,** 

Albert DUPUY

# Arrêté du 29/12/2004

# Arrêté relatif à l'organisation de l'Inspection des Installations Classées dans le département de la Gironde

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le livre V du code de l'environnement et notamment l'article L-514-5, VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, pris pour l'application de la loi précitée, notamment l'article 33,

VU l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2004 portant organisation de l'inspection des Installations classées dans le département de la Gironde, VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine en date du 13 décembre 2004.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde

#### ARRETE

ARTICLE PREMIER - Monsieur Jean-Louis MAYONNADE, Ingénieur des travaux agricoles, en poste à la Direction des Services Vétérinaires de Bordeaux, est nommé Inspecteur des Installations Classées dans le département de la Gironde.

ARTICLE 2 - Le secrétaire Général de la Préfecture, Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine, Le Directeur des Services Vétérinaires de Bordeaux, Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 29/12/2004

Pour le Préfet **Le Secrétaire Général Adjoint,** 

Thierry ROGELET

# Arrêté du 24/12/2004

# Renouvellement des membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) chargée du suivi du centre d'enfouissement technique de AUDENGE

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L 124-1, Livre 1er

VU le décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets, et notamment ses articles 6 et 8

VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 2004 autorisant la Mairie de Audenge à exploiter un centre d'enfouissement technique sur la commune de Audenge

VU l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2001 portant renouvellement de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) chargée d'assurer le suivi du centre d'enfouissement technique de Audenge

VU les arrêtés préfectoraux du 25 octobre 2002, 14 février , 03 juillet et 16 octobre 2003 modifiant la composition de la commission susvisée

VU la délibération du Conseil Municipal de Audenge en date du 22 octobre 2004

VU la délibération du Conseil Municipal de Lanton en date du 29 octobre 2004

VU le procès-verbal de la réunion du Comité du Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon en date du 16 novembre 2004

VU le courrier de l'Association pour la Défense de l'Environnement Audengeois (ADEA) en date du 21 octobre 2004

VU le courrier de l'association "Lanton Autrement" en date du 18 octobre 2004

VU le courrier de la Sepanso en date du 09 novembre 2004

VU le courrier de la Société EDISIT en date du 20 octobre 2004

VU le courrier de la Société SETAP en date du 16 décembre 2004

CONSIDERANT qu'il y a lieu de renouveler la composition des différents collèges de la commission conformément à l'article 6 du décret susvisé

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture

# ARRETE

Article 1er : La Commission Locale d'Information et de Surveillance chargée d'assurer le suivi du centre d'enfouissement technique exploité par la municipalité de Audenge est renouvelée dans les conditions définies par l'article 8 du décret du 29 décembre 1993 susvisé

Article 2 : La commission est composée comme suit :

- 1- Collège des administrations et organismes publics
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- Monsieur le Délégué Régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ou son représentant
- 2 Collège des collectivités territoriales
- Commune de Audenge

titulaire: Francis GADOU

suppléant : Paul LEGUAY

- Commune de Lanton

titulaire: André BOEREZ

suppléant : Alain COQUEBERT DE NEUVILLE

- S.I.B.A.

titulaire: Jean BIBARD

suppléant : Philippe PEYROUX

- 3 Collège des associations de protection de l'environnement
- Association ADEA

titulaire: Jean-Pierre DAURAT

suppléant : Guillaume BY

- Association "Lanton Autrement"

titulaire: Francis BESPALIE

suppléant : Eliane MORELL-DUCLOS

- Association SEPANSO

titulaire: Serge BARDET

suppléant : Philippe MORA

- 4 Collège des exploitants
- Société EDISIT

titulaires : Soan BIDOU

Guillaume SEGUY

suppléant : Bertand LEGRIX

- Société SETAP

titulaire: Philippe RAVELLI

suppléants : Eric PIBOYEUX

Christophe CORRAIRE

# Article 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture

le Sous-Préfet chargé du Bassin d'Arcachon

le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à chacun des membres de la commission et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde

Fait à Bordeaux, le 24/12/2004

Pour le Préfet **Le Secrétaire Général,** 

Albert DUPUY

# Arrêté du 07/12/2004

# Agrément de l'Association pour la Sauvegarde du Site Naturel des Quinconces Saint-Brice

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU les articles L.121-5 et R. 121.5 du Code de l'Urbanisme,

VU le décret 2001-260 du 27 mars 2001, modifiant le Code de l'Urbanisme,

VU la demande formulée le 21 mai 2004 par le Président de l'Association pour la Sauvegarde du Site Naturel des Quinconces Saint-Brice.

VU l'avis émis par le Directeur Régional de l'Environnement, le 8 septembre 2004,

VU l'avis émis par le Directeur Départemental de l'Equipement le 12 octobre 2004,

VU l'avis émis par le Procureur Général près la Cour d'Appel de Bordeaux, le 1er septembre 2004,

# ARRÊTE

ARTICLE 1er - L'Association pour la Sauvegarde du Site Naturel des Quinconces Saint-Brice est agréée au titre des articles L.121-5 et R. 121-5 du Code de l'Urbanisme.

L'agrément ainsi accordé est limité au cadre géographique de la commune d'ANDERNOS-LES-BAINS.

ARTICLE 2 - L'Association devra adresser chaque année, à la Préfecture, son rapport moral et son rapport financier retraçant les ressources et les charges financières de l'Association et indiquant expressément le ou les montants des cotisations demandées et le produit de ces cotisations.

Le non respect de ces prescriptions entraînera le retrait de l'agrément.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 07/12/2004

Le Secrétaire Général,

Albert DUPUY



PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA LOGISTIQUE

#### Arrêté du 31/12/2004

# Arrêté modifiant l'arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes à la Sous-Préfecture de Langon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment l'article 18 ;

VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies des recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU l'arrêté du 28 mai 2003 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 29 juillet 1993 modifié habilitant les préfets à instituer ou à modifier les régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux et départementaux relevant du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 23 novembre 1998 modifié nommant Mme Chantal MESPOULEDE, régisseur de recettes à la sous-préfecture de Langon ;

VU la décision d'affectation au Tribunal Administratif de Bordeaux de Mme Isabel OUSTALE, secrétaire administratif de classe normale, régisseur adjoint à la sous-préfecture de Langon ;

VU l'avis émis par le Trésorier-Payeur Général;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde ;

# ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est mis fin aux fonctions de régisseur adjoint exercées par Mme Isabel OUSTALE.

ARTICLE 2 - Mme Chantal MESPOULEDE et Mme Fabienne VIGUIE, demeurent respectivement régisseur de recettes et régisseur adjoint.

ARTICLE 3 - Le montant maximum autorisé de l'encaisse est de 12 500 €

ARTICLE 4 - Le montant du cautionnement du régisseur est de 6 900 €

ARTICLE 5 - Le montant de l'indemnité annuelle de responsabilité du régisseur est de 690 €

ARTICLE 6 - Le Secrétaire Général de la préfecture et le Trésorier-Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 31/12/2004

Pour le Préfet Le Secrétaire Général Adjoint,

Thierry ROGELET

# FORMATION PROFESSIONNELLE

SGAR Aquitaine Coordination et contrôle de légalité

#### Avis du 22/12/2004

# LISTE REGIONALE DES COÛTS PAR APPRENTI DES FORMATIONS ASSUREES DANS LES CENTRES ET SECTIONS D'APPRENTISSAGE D'AQUITAINE - Exercice 2004

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La loi de modernisation sociale et les textes d'application, notamment le décret 2002-597 du 24 avril 2002 modifiant l'article R 199-3 du Code du Travail précise que le Président du Conseil régional est tenu d'adresser au Préfet de région, aux fins de publication au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle la taxe est due, la liste des coûts par apprenti des formations assurées par les centres de formation d'apprentis de la région.

La publication jointe en annexe indique le coût par apprenti des formations assurées dans un centre de formation d'apprentis ou dans une section d'apprentissage de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 22/12/2004

Le Préfet de Région,

Alain GEHIN

Conférer annexe



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

#### Arrêté du 01/12/2004

# Mise en oeuvre du Plan de gestion départemental des stocks de proximité d'iode de la Gironde

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 88-622 modifié du 06 mai 1988 relatif aux plans d'urgence ;

VU la circulaire interministérielle DGS/SGCISN/DDSC n° 2001/549 du 14 novembre 2001 relative à la distribution préventive d'iode stable et à la constitution de stocks de proximité ;

VU la circulaire ministérielle DGS/7D n° 01-996 du 19 décembre 2001 fixant les tableaux de répartition des boites de comprimés d'iode par département pour la constitution des stocks de proximité et des stocks de réserve ;

VU la circulaire interministérielle DGSN  $n^{\circ}$  2-136 du 23 décembre 2002 relative à la distribution préventive et aux plans de gestion des stocks de proximité d'iode ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2002 portant approbation du Plan Particulier d'intervention du Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais ;

SUR PROPOSITION de la Directrice du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile ;

# ARRETE

Article 1ER : Le plan de gestion départemental des stocks de proximité de la Gironde ci-annexé, est arrêté pour le département de la Gironde.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

- le sous-préfet, directeur de cabinet, et les sous-préfets d'arrondissement,
- les directeurs régional et départemental des affaires sanitaires et sociales,
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement aquitaine,
- le directeur départemental de la sécurité publique,
- le colonel commandant le groupement départemental de gendarmerie,
- l'inspecteur d'académie de la Gironde,
- le directeur départemental de la jeunesse et des sports,
- les présidents des Conseils départementaux de l'ordre des médecins et des pharmaciens,

sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, à l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Gironde, et dont l'ampliation sera également adressée :

- au Président du Conseil Général de la Gironde,
- à l'ensemble des Maires du département, hormis les 17 communes incluses dans le plan particulier d'intervention (rayon de 10 km) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais qui ont déjà fait l'objet d'une distribution préventive.

Fait à Bordeaux, le 01/12/2004

Le Préfet,

Alain GEHIN

Conférer annexe

# Arrêté du 16/12/2004

# Franck KERDRAON, Formation Audit conseil en sécurité 131, Avenue Victor Hugo 33440 SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 123-11, R 123-17;

Vu le décret n° 97-1191 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au Ministère de l'Intérieur du 1er de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48;

Vu l'arrêté interministériel du 18 octobre 1977 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, notamment les articles GH 60, GH 62 et GH 63;

Vu l'arrêté du 18 mai 1998 relatif à la qualification du personnel permanent des services de sécurité dans les établissements recevant du public et sa circulaire d'application du même jour ;

Vu la demande d'agrément présentée par M. Franck KERDRAON "Formation Audit conseil en sécurité" domicilié, 13, Avenue Victor Hugo 33440 SAINT LOUIS DE MONTFERRAND;

Vu l'avis favorable du directeur départemental des services d'incendie et de secours en date du 16 novembre 2004;

# **ARRETE**

ARTICLE 1er: M. Franck KERDRAON "Formation Audit conseil en sécurité" est agréé pour dispenser les formations aux niveaux de qualification ERP 1 et 2 en ERP/IGH, des agents permanents des services de sécurité dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

- ARTICLE 2 : Cet agrément, valable uniquement sur le département de la Gironde, est accordé pour une durée maximale de 5 ans à compter de la date de prise d'effet du présent arrêté.
- ARTICLE 3 : M. Franck KERDRAON "Formation Audit conseil en sécurité" est inscrit sur la liste des organismes de formation agréés dans le département de la Gironde, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.
- ARTICLE 4 : Le directeur de Cabinet du Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, la directrice du service interministériel régional de défense et de protection civile, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 16/12/2004

Pour le Préfet Le Directeur de Cabinet du Préfet,

Bertrand GAUME



PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE Bureau Environnement

# Avis du 23/12/2004

# Constitution d'un groupe de travail publicité sur la commune de FLOIRAC

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Par délibération en date du 18 juillet 2002, le Conseil Municipal de Floirac a demandé la création sur le territoire de sa commune, d'un règlement spécial de publicité.

Il a sollicité à cet effet, la constitution d'un groupe de travail, conformément aux dispositions du décret n° 80-924 du 21 novembre 1980 pris en application de la loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions de l'article 1er du décret susvisé

Fait à Bordeaux, le 23/12/2004

Le Directeur de l'Administration Générale,

Christian VERGES



PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES Bureau Urbanisme

#### Arrêté du 21/12/2004

# APPROBATION DE CARTE COMMUNALE GARDEGAN ET TOURTIRAC

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.121-1, L124-1 et suivants, L421-2-1 et R 124-1 et suivants,

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 26 mars 2004 désignant M. Laurent COUDERCHET en qualité de commissaire enquêteur,

VU le dossier soumis à enquête publique du 17 mai au 19 juin 2004,

VU la délibération du conseil municipal de GARDEGAN ET TOURTIRAC en date du 28 octobre 2004 reçue en sous-préfecture le 29 octobre 2004, approuvant la carte communale et prenant la compétence pour la délivrance des actes d'autorisation du droit des sols.

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice départementale de l'Equipement,

# **ARRÊTE**

ARTICLE PREMIER- La carte communale de GARDEGAN faisant l'objet du document ci-annexé est approuvée.

ARTICLE 2 - En application de l'article L421-2-1 du code de l' Urbanisme, les actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol seront délivrés au nom de la commune.

ARTICLE 3 - La délibération du conseil municipal et l'arrêté préfectoral approuvant la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie. La mention sera faite de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de GARDEGAN-ET-TOURTIRAC aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 - La présente décision sera exécutoire dès la publication du présent arrêté, selon les formalités prévues à l'article 3 cidessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il a été effectué.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Madame la Sous-Préfète de LIBOURNE, madame la Directrice départementale de l' Equipement, Monsieur le Maire de GARDEGAN-ET-TOURTIRAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l' exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 21/12/2004

Pour le Préfet Le Secrétaire Général,

Albert DUPUY

PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES Bureau Urbanisme

#### Arrêté du 21/12/2004

# APPROBATION DE CARTE COMMUNALE BRAUD ET SAINT LOUIS

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code de l' Urbanisme et notamment ses articles L.121-1, L124-1 et suivants, L421-2-1 et R 124-1 et suivants,

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 9 avril 2004 désignant M. jean-Pierre CHARPENTIER en qualité de commissaire enquêteur,

VU le dossier soumis à enquête publique du 11 mai au 11 juin 2004,

VU la délibération du conseil municipal de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS en date du 28 octobre 2004 reçue en sous-préfecture le 18 novembre 2004, approuvant la carte communale et maintenant la compétence de l'Etat.

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice départementale de l' Equipement,

#### **ARRETE**

ARTICLE PREMIER- La carte communale de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS faisant l'objet du document ci-annexé est approuvée.

ARTICLE 2 - En application de l'article L421-2-1 du code de l' Urbanisme, l'Etat reste compétent pour délivrer les autorisations d'occupation du sol.

ARTICLE 3 - La délibération du conseil municipal et l'arrêté préfectoral approuvant la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie. La mention sera faite de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 - La présente décision sera exécutoire dès la publication du présent arrêté, selon les formalités prévues à l'article 3 cidessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il a été effectué.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Sous-Préfet de BLAYE, madame la Directrice départementale de l' Equipement, Monsieur le Maire de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 21/12/2004

Pour le Préfet Le Secrétaire Général,

Albert DUPUY

# - ANNEXES -

# ANNEXE A L'ARRETE DU 16 DECEMBRE 2004 CONSTATANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL D'AQUITAINE

# **COLLEGE 1 : ACTIVITES NON-SALARIEES**

Nombre	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
de sièges		
3	Par la chambre régionale de commerce et	M. Laurent COURBU
	d'industrie	M. Yves RATEL
		M. Jacques CANTON
1	Par le MEDEF Aquitaine	M. Jean-François GARGOU
2	Par l'union régionale des petites et	M. Robert BESSERI
_	moyennes entreprises	M. André GARRETA
1	Par le centre des jeunes dirigeants d'entreprises, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Vincent LASSALLE SAINT-JEAN
1	Par la délégation de Bordeaux - Aquitaine des femmes chefs d'entreprises, après avis du MEDEF Aquitaine	Mme Geneviève ROGERS
1	Par l'union française des industries pétrolières et l'union des industries chimiques d'Aquitaine, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Marc LECOQ,
1	Par le groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Pierre VALLIES
1	Par la fédération de la métallurgie du sud-ouest, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Jean MALHEOT
1	Par la fédération française du bâtiment – Aquitaine, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Michel CISILOTTO
1	Par la fédération des travaux publics d'Aquitaine, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Henri CASSOUS
1	Par l'association régionale pour le développement des industries alimentaires d'Aquitaine	M. Michel CLAVELEAU
1	Par la fédération régionale de l'industrie hôtelière	M. Christian SAUVAGE
3	Par la chambre régionale des métiers	M. Jean-Claude BATS M. Michel DEZOU

		M. Bernard CAZALA
2	Par l'union professionnelle artisanale	M. Robert GOINAUD
_	. a a p. a a a a a.	M.
3	Par la chambre régionale d'agriculture	M. Dominique GRACIET
		M. Jean-Pierre GOÏTY
		M. Jean-Pierre RAYNAUD
1	Par la fédération régionale des syndicats	M. Alain PELUT
	d'exploitants agricoles	
1	Par le centre régional des jeunes	M. Serge BERGEON
	agriculteurs	<u> </u>
1	Par la confédération paysanne	M. Jean-Paul GILLARD
1	Par la fédération régionale des coopératives	M. Noël GREGO
	agricoles	
1	Par le syndicat des sylviculteurs du sud-	M. Jean-Louis MARTRES
	ouest	
1	Par la fédération des industries du bois	M. Luc RAUSCENT
	d'Aquitaine	
1	Par le conseil interprofessionnel du vin de	M. Jacques BARRIERE
	Bordeaux, en accord avec le conseil régional	
	des vins d'Aquitaine	
1	Par accord entre le comité régional des	M. Marc DRUART
	pêches maritimes et des élevages marins et	
	la section régionale conchylicole Arcachon	
	Aquitaine	
1	Par la section régionale de l'union nationale	M. Philippe CRUEGE
	des associations de professions libérales	
1	Par la chambre régionale des professions	M. Michel GRASSOT
	libérales	
1	Par accord entre la section régionale de	M. Jacques MAS
	l'union nationale des associations de	
	professions libérales, la chambre régionale	
	des professions libérales, les bâtonniers des	
	barreaux près les tribunaux de grande	
	instance ayant leur siège dans la région, les	
	présidents des chambres départementales	
	des notaires et des huissiers de la région,	
	les présidents des sections régionales des	
	syndicats et associations professionnelles	
	d'avocats, de notaires et d'huissiers, les	
	présidents des conseils régionaux des	
	experts-comptables et des commissaires aux comptes des ressorts des cours d'appel	
	d'Agen, Bordeaux et Pau, les présidents des	
	conseils départementaux des ordres des	
	médecins et des chirurgiens-dentistes, du	
	conseil régional de l'ordre des pharmaciens	
	et des syndicats départementaux de ces	
	professions et du conseil régional de l'ordre	
	des architectes	
1	Par le comité régional des banques	M. Joël MARCHAIS
	1 at to confine regional des banques	IVI. JOUI IVIAICITAID
1	Par la caisse régionale du crédit agricole d'Aquitaine, en	M. Jean-Pierre PARGADE
	accord avec la caisse régionale du crédit agricole de	

	Charente-Périgord et la caisse régionale du crédit agricole Pyrénées-Gascogne	
1	Par le comité régional des conseillers du commerce extérieur	M. Claude MOREAUD
1	Par accord entre le port autonome de Bordeaux et le port d'intérêt national de Bayonne	M. Jacques BOSCQ
38		

# **COLLEGE 2: ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES SALARIES**

Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
13	Par le comité régional de coordination CGT	M. Denis BOUTINEAUD M. Jean-Claude DELAUGEAS M. Alain DELMAS M. Bernard GAMBIER M. Eric HALGAND M. José HUICI Mme Marie LABECOT M. Bernard LATUTE M. Jean LAVIE M. Raymond MERONI M. Luc PABOEUF M. Daniel ROMESTANT M. Claude TRESSOS
9	Par l'union régionale CFDT	M. Stélios TSIAKKAROS Mme Céline CONTARDO Mme Catherine DUBOSCQ Mme Nathalie KOUCH Mme Mariannick MOURGAUD MALLET M. Marc CAVILLAC Mme Anne DELOULE Mme Martine BISAUTA M. Roger LABARTHE
9	Par l'union régionale CGT-FO	M. Pierre BARIAN M. Alain TESTON Madame Jacqueline BRET M. Alain CHAPELLE M. Bernard CAUMONT M. Didier DUFAU M. Christian MARY M. Michel TRIBOUT M. Frédéric VASSEUR
2	Par l'union régionale CFTC	Mme Micheline PASTEL M. Patrice BEUNARD
2	Par l'union régionale CGC	M. Patrick DEBAERE M. François DOUMECQ
2	Par l'UNSA	M. Philippe DESPUJOLS M. Jean-Pierre EYHEBARIDE
1	Par la FSU	M. Alain REILLET
38		

# <u>COLLEGE 3 : ORGANISMES ET ASSOCIATIONS PARTICIPANT A LA VIE COLLECTIVE DE LA REGION</u>

Nombre	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
de sièges		
1	Par l'union régionale des associations familiales	M. Yves BONCOMPAIN
1	Par accord entre la caisse régionale d'assurance maladie des travailleurs salariés et les caisses d'allocations familiales	M. Marcel LESCA
1	Par l'union hospitalière du sud-ouest	M. Alain HERIAUD
1	Par l'union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales	Docteur Robert BARATCHART
1	Par l'union régionale de la mutualité agricole	M. Alain PARGADE
1	Par l'union régionale de la mutualité d'Aquitaine	M. Michel GUIBERT, Président de l'URMA
1	Par la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	M. Richard PEYRES  Président de la CRESS
1	Par accord entre l'union régionale des entreprises intermédiaires, l'union régionale des associations intermédiaires et la fédération régionale des missions locales et des PAIO	M.
1	Par l'union régionale des fédérations des clubs des aînés ruraux	M. Christian Paul LAFOURCADE
1	Par accord entre les organisations de retraités et personnes âgées siégeant dans le comité régional de retraités et personnes âgées	M. Pierre GIRAUD
1	Par l'union régionale des centres d'information sur les droits des femmes	Madame Maguy MARUEJOULS
1	Par I'URAPEI	M. Jacques PERE
2	Par accord entre les représentants des établissements publics d'enseignement supérieurs et de recherche présents dans la région	M. Francis HARDOUIN  M. Jean-Louis GOUT
1	Par accord entre l'union régionale des PEEP et la FCPE	M. Jean DUFAU
1	Par la ligue aquitaine de l'enseignement	M. Pierre DELFAUD
2	Par le conseil régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire	M. Maurice TESTEMALE M. Yves LEPEL-COINTET
1	Par le comité régional olympique et sportif	M. Jean MAJOUFRE
1	Par accord entre l'institut culturel basque, l'institut occitan et l'association pour le lien	M. Serge JAVALOYES

	interculturel, familial et social	
1	Par accord entre les associations suivantes :	M. Henri Pierre Louis MARTIN
	librairies atlantiques, fédération régionale	
	des exploitants de cinémas, association	
	régionale des cinémas de proximité	
1	Par accord entre l'association des	Mme Eliane LAVAIL
	conservateurs des musées d'Aquitaine, la	
	coopération des bibliothèques d'Aquitaine et	
	l'association régionale musique et danse	
1	Par le comité régional du tourisme	M. Jean-Claude TESSIER
1	Par accord entre l'association régionale des	M. Jean-Luc HOGUET
	organismes HLM, les comités	
	interprofessionnels du logement et les	
	organismes d'habitat rural	
1	Par la fédération régionale de la	Monsieur Maurice FOURMOND
	confédération nationale du logement	
1	Par la société pour l'étude, la protection et	Monsieur Pierre DAVANT
	l'aménagement de la nature dans le sud-	
	ouest	
1	Par accord entre le parc naturel régional des	M. Bernard DONNEVE
	Landes de Gascogne et le parc naturel	
	régional Périgord-Limousin	
1	Par la fédération régionale de la chasse	M. Michel AUROUX
1	Par accord entre les fédérations	M. Serge SIBUET LA FOURMI
	départementales de la pêche	
2	Par le centre technique régional de la	M. Bernard TEMPIER
	consommation	M. Joseph SOUBIROU
1	Par la fédération des jeunes chambres	M. Jean-Michel GAUTHERON
	économiques	
32		

# **COLLEGE 4 : PERSONNALITES QUALIFIEES**

Nombre	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
de sièges		
5	Par arrêté du préfet de la région Aquitaine	Mme Muriel BOULMIER
		M. Michel CABANNES
		M. Marcel CAZALE
		Mme Sylvie LICART
		M. Denis MOLLAT

# ANNEXE ACTE N°2005-01-0017 - Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale - Promotion du 1er janvier 2005

# La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

- promotion 1<sup>er</sup> janvier 2005 - est décernée <u>aux titulaires de mandats électifs</u> dont les noms suivent :

#### **Echelon ARGENT**

- M. ABEL Jean-Daniel Conseiller Municipal, MAIRIE de LIBOURNE

- M. ARCARAZ Jean-Louis Conseiller Municipal, MAIRIE de LIBOURNE

- M. BAILLON Mathieu Conseiller Municipal, MAIRIE de BOURDELLES

- Mme BARTHOME Annie née VALOIS Conseillère Municipale, MAIRIE de SAINT MAGNE DE CASTILLON

- M. BLAIS Etienne Adjoint au Maire, MAIRIE de SOULAC SUR MER

- Mme BOUCHEREAU Marie-Noëlle née CHAPPAZ Conseillère Municipale, MAIRIE de BOURG

- M. CHARDON Claude Adjoint au Maire, MAIRIE de CANTENAC

- Mme DANDIEU Marie-José née TURPEAU Adjointe au Maire, MAIRIE de LAMOTHE LANDERRON

- M. DARMIAN Jean-Marie Maire, MAIRIE de CREON

- Mme DUCOURT Laurence née MAURIN Adjointe au Maire, MAIRIE de SAINT BRICE

- M. DURU Serge Maire, MAIRIE de SAINT BRICE

- M. FAOTTO Raymond Adjoint au Maire, MAIRIE de SAINT AUBIN DE BRANNE

- M. FAURET Yves Conseiller Municipal, MAIRIE de SOULAC SUR MER

- M. GUILHAMON Jean-Marie Conseiller Municipal, MAIRIE de SOULAC SUR MER

- M. LABARBE Jean Adjoint au Maire, MAIRIE de LOUPIAC

- M. LAMOTHE Jean-Claude Maire, MAIRIE de LOUPIAC

- Mme LE COLLEN Jeanne née MARZELLE
 Adjointe au Maire, MAIRIE de SAINT BRICE

- M. MEYNARD Alain Adjoint au Maire, MAIRIE de SAINT MAGNE DE CASTILLON

- Mme MOULIN Evelyne née ALBOSPEYRE Adjointe au Maire, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- M. RIGO Jean-Marc Adjoint au Maire, MAIRIE de CREON
- Mme ROUGIER Josette née MICHELOT Adjointe au Maire, MAIRIE de SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
- Mme SALAUD Pierrette née CHATONNET Adjointe au Maire, MAIRIE de SAINT MAGNE DE CASTILLON
- M. SURGET Christian Conseiller Municipal, MAIRIE de SAINT SEURIN DE CADOURNE

# **Echelon VERMEIL**

- M. MEYNARD Yves Maire, MAIRIE de SAINT GIRONS D'AIGUEVIVES

#### **Echelon OR**

- M. LACOSTE Guy Adjoint au Maire, MAIRIE de BLAYE

# La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale - promotion 1<sup>er</sup> janvier 2005 est décernée aux <u>fonctionnaires et agents des collectivités locales</u> dont les noms suivent :

#### **Echelon ARGENT**

- Mme ABADIE Jacqueline Attachée, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ABDALLAH Zéquia
   Agent d'Entretien, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme AGUADO Jacqueline née POMMIER
   Assistante de Conservation, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme AGUSSOL Monique Infirmière, CHU de BORDEAUX

Retraite

- Mme ALBERNY Bernadette née BRISSAUD Secrétaire Médicale, CHU de BORDEAUX Retraite

Retraite

- Mme ALLARD Annie

Agent des Svces Hospitaliers, CHU de BORDEAUX

- Mme ALLOUET Marie-José née CORJIAL Agent Social, C.C.A.S. de BASSENS
- Mme AMARAIN Marie-José née BORIE
   Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- M. AMBROIS Patrick
   Conducteur Spécialisé 1er Niv, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- Mme ANNAMAYER Marie-Line née GASTEUIL
   Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- Mme ARNAUD Danielle Architecte, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ARNE Anne-Marie née ASSIE Médecin du Travail, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ARRAUZAU Barbara née DIAZ
   Agent Administratif Principal, MAIRIE de TALENCE
- Mme ARROYO Catherine née DUPUY
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- M. ASSENSI Jean-Luc Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- M. AUGE Dominique
   Adjoint Administratif Ppal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme AURIEL Josette née DUCHAMPS
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PAUILLAC

- M. BACHON Jacques
   Agent Technique Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme BACQUEY Béatrice née RICHARD
   Brigadier Chef Principal, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme BADIN Françoise née VOUZELLAUD Assistante Maternelle. MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BARAN Danièle née LALOUX
   Agent Technique Principal, MAIRIE de BLANQUEFORT
- Mme BARBOTEAU Jeanine née PIGEAU Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

- Mme BARREAU Florence née BESSIN
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE d' EYSINES
- M. BARTHE Patrick
   Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme BASOIN Françoise née BONNIN Auxiliaire Puériculture Chef, MAIRIE de TALENCE
- Mme BASTIDE Patricia née PORTASPANA Agent Social Qualifié, MAIRIE de TALENCE
- M. BATANERO Bernard
   Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de SAINT LAURENT MEDOC
- M. BATTAGLIA Jean Brigadier Chef Police Municip., MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BAUDY Viviane née LAGOUARDE Infirmière, CHU de BORDEAUX

- Mme BAUTRAIT Viviane
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
- M. BAZIN Léon
   Agent de Maîtrise, MAIRIE de SAINT LOUBES
- M. BEAUFRERE Dominique Animateur, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BEINAT Clarisse
   Agent Social Qualifié, MAIRIE de TALENCE
- Mme BELIS Marie-Yvonne
   Agent d'Entretien, MAIRIE de MERIGNAC
- M. BELLANGER Patrick
   Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE d' AUDENGE
- Mme BELLOT Paulette née BORDRON
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BEGLES
- Mme BEN LAHOUCINE Bernadette née BUETAS Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE DE GAURIAC
- M. BENITO Daniel Educateur des A.P.S., MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BEOTTI Christine née DAGENS

#### Rédactrice Principale, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme BERGES Nicole née DEL SOCORRO
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. BERNADET Claude Contremaître Principal, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- Mme BERNADET Nadine née FILHOL Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LA REOLE
- Mme BERNADOU Thérèse née DE LA FUENTE VELASCO Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. BERNAL-HERNANDO Victor Agent Technique Principal, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme BERNARDIE Nathalie
   Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme BERROY-CHOUVIAC Régine
   Assistante de Direction, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BETBEDER Adelyne née BERNIARD Agent Social, C.C.A.S. de LE BOUSCAT
- M. BIELKA Gérard Attaché Principal, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
- M. BILLAUT Patrick Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- M. BILLET Laurent Conducteur Spécialisé 1er Niv, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- M. BIREPINTE Claude
   Agent Technique Principal, SIVOM du SAUTERNAIS
- M. BLANC Jean-Marie Professeur Beaux-Arts, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BLASQUEZ Nicole Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme BLONDY Danielle née BERNATET Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- Mme BLONDY Josette née GOUMEAU Adjointe Administrative, CHU de BORDEAUX

- M. BOAL Bernard
   Agent de Maîtrise, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- Mme BOIREAU Bernadette née GARCIA Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BOIVERT Josette née LAFONT Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BEGLES
- M. BON Philippe Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BONNY Muriel
   Adjointe Administrative Ppale, C.C.A.S. de LIBOURNE

- Mme BORRAS Hortense née LOPEZ
   Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BOUCHARDEAU Eliane née PETRAUD Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BASSENS
- Mme BOUCHET Marie-Françoise
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE d' EYSINES
- M. BOULERNE Bruno Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BOULNOIS Florence
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BOUQUIL Muriel Agent d'Entretien, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme BOURBON Raymonde née BLAIZEAU Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme BOUSSIN Pierrette née BARBAZA
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de FLOIRAC
- M. BOUTONNET Jacques Directeur, MAIRIE de LIBOURNE
- M. BRETOUT Bernard
   Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. BREUT James Agent de Maîtrise, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme BRODUT Marie-Hélène
   Agent d'Entretien, MAIRIE de FRONSAC
- Mme BROT Roselyne
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BRULL Geneviève née DUREPAIRE Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

Retraite

- Mme BUCCI Joëlle Auxiliaire de Soins Principale, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme BUSTILLO Martine Auxiliaire Puériculture Chef, MAIRIE d' EYSINES
- Mme BUZOS Maryse née CLUZAN Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

Retraite

- Mme CALAFAT Geneviève Infirmière, CHU de BORDEAUX

- M. CALENS Jean
   Professeur Enseign. Artistique, MAIRIE de BORDEAUX
- M. CALES Jean-Luc
   Auxiliaire de Soins Principal, C.C.A.S. de LIBOURNE
- M. CALIFOURG Emmanuel Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de GUILLOS
- M. CALLEN Serge

## Agent Technique en Chef, SIVOM du SAUTERNAIS

- Mme CANALES Monique née BLANCHET Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme CAPDEVIELLE Marie-Noëlle
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme CAPDEVIELLE Michèle Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme CAPDEVILLE Sylvie
   Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
- Mme CAPLONG Nicole Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme CASSAGNE Christine née PUYGRENIER
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- M. CASTANEIRA Michel Maître-Ouvrier Principal, CHU de BORDEAUX

Retraite

- M. CATEDIANO Angel Educateur des A.P.S, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme CAZALS Sylvie
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de FLOIRAC
- Mme CAZAUX Josette née TROUVAT Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme CAZEAUX Bernadette née DOMINGOS Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme CESAR Pascale Directrice, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme CHABELLARD Gisèle née AVARGUES Attachée, MAIRIE de SAINT MAGNE DE CASTILLON
- Mme CHAIGNE Evelyne née RAS Infirmière Surveillante, CHU de BORDEAUX

- Mme CHAMBERRY Laure Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme CHAMOULEAU Catherine Agent d'Entretien, MAIRIE de CESTAS
- M. CHANUT Jean-Claude Responsable Télématique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme CHAPELAT Danièle née CONSTANT Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de MERIGNAC
- M. CHARRIAUD Dominique Agent Technique Principal, MAIRIE de CARBON-BLANC
- Mme CHASTRES Josiane née DUGAY Agent d'Entretien, MAIRIE de LA REOLE
- M. CHASTRES Pierre Agent d'Entretien, MAIRIE de LA REOLE

- Mme CHAUVEAU Evelyne née ROBERT Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de CESTAS
- M. CHENNA Michel
   Brigadier Chef, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. CHEVRIER Jacques Agent Technique Principal, MAIRIE de SAINT DENIS DE PILE
- M. CHOISY Christian
   Agent de Salubrité Qualifié, SEMOCTOM
- Mme CHOLET Nicole née DUVAL
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- Mme CLAUDON Micheline née NOEL Auxiliaire de Soins, MAIRIE de MERIGNAC
- M. CLION Didier
   Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. CONQUES Thierry
   Agent Administratif Qualifié, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme CORBIAT Maryse née MICHEL-CASTAIGNET Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme CORNALE Aline née PERROMAT
   Adjointe Administrative Ppale, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme COSTE Jacqueline née LACROUTS Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme COSTES Liliane
   Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de LIBOURNE
- Mme COUDERC Evelyne née SANCHEZ Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de CENON
- M. COURRECHE Philippe Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme COUSTES Josette née CHAPUZET Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de PESSAC
- M. COUSY Bernard
   Agent d'Entretien, MAIRIE de SAINT CIBARD
- M. CRUCHON Serge
   Agent Technique Qualifié, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme CURAT Françoise
   Rédactrice, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme DABEZIES Michèle née PIAUT
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DAILL Serge Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DARCOS Christiane née MARTIN Aide à Domicile, C.C.A.S. de BAZAS
- M. DARRIEUX Franck

## Agent Administratif, MAIRIE de BORDEAUX

- M. DASSIE Jean-Pierre
   Brigadier Chef, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme DAVID Micheline née ROBIN Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX

Retraite

- Mme DAYMA Yannick née FACIO
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de MERIGNAC
- M. DE FANTI Fabrice Attaché, MAIRIE de PESSAC
- M. DE SAINT MARTIN Jean-Pierre Maître-Ouvrier Cuisinier, CHU de BORDEAUX

Retraite

- Mme DEBAT Nathalie
   Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DEJEAN Bruno
   Agent de Salubrité Qualifié, SEMOCTOM
- Mme DEJEAN Jacqueline née BATIOT
   Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de TALENCE
- Mme DELCAMP Hélène née SALANOVA Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de CESTAS
- Mme DELOR Florence née GOALOU
   Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de CANEJAN
- Mme DELPECH Monique née BERT-LATRILLE Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PESSAC
- M. DELPY Jean-Marie
   Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme DELSART Bernadette née LARTIGAU Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de LA TESTE DE BUCH
- Mme DEMONSAY Marie-José née MARRAUD Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

Retraite

- Mme DEROULLEDE Annie née LASSERRE Assistante Maternelle. MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DERRIPS Christiane née DELGADO Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

- M. DERVIEAU Yannick Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DESCHARMES Liliane née PERNOT Agent Technique, MAIRIE de MERIGNAC
- M. DESPUJOLS André
   Contrôleur de Travaux, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- Mme DEVIGNE Marie-Louise née CAREL
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- M. DEVOS Pascal Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de FLOIRAC

- Mme DIAZ Brigitte née BERGERON
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BEGLES
- Mme DIEU Isabelle née MAYZOU
   Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- Mme DOIGNON Florence née BOISBELET
   Puéricultrice-cadre de santé. MAIRIE de BORDEAUX
- M. DOMINGIE Didier Chargé de Service, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DOUAT Nicole Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- M. DRUETTA Didier Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DUBEDOUT Joël Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DUBOIS Catherine née GUELIN Agent Administratif, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DUBOURDIEU Serge
   Agent Technique Principal, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme DUBOURG Danièle née COURTILLAT Infirmière. CHU de BORDEAUX

- Mme DUCOS Patricia
   Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de LIBOURNE
- Mme DUCUING Claudine née FELIN Préparatrice en Pharmacie, CHU de BORDEAUX

Retraite

- Mme DUFRESNE Eliane née LECART Agent d'Entretien, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme DUGAS Annie née DUTEN
   Agent des Svces Hospitaliers, CHU de BORDEAUX

Retraite

- M. DUPERRAIN Bernard Agent Technique Principal, MAIRIE de TRESSES
- M. DUPOUY Jean-Louis Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX

Retraite

- Mme DUPRAT Christiane née PRIOLOT Agent d'Entretien, MAIRIE de LA REOLE
- M. DUPUCH Robert
   Agent de service, CHU de BORDEAUX

- M. DUPUY Didier
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DURAND Michel Assistant Enseign. Artistique, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme DURRIEU Jacqueline née PERRIER Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme DUSSUTOUR Colette

#### Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de VILLENAVE D'ORNON

- Mme DUTARTRE Colette née GUAGLIO
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme DUTTON Joëlle née GAROCHE Adjointe Enseign. Musical, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DUVAL Guyslaine née COUGRAND Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. ELIES Alain Conducteur Spécialisé 1er Niv, MAIRIE de CESTAS
- M. ERBRECH Guy Agent de Salubrité Chef, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. ERTLE Alain
   Agent Technique Qualifié, MAIRIE de SAINT LOUBES
- Mme ESTEBE Marguerite née BLANC
   Attachée Principale, BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)
- Mme ETCHELAR Michèle
   Agent Social, C.C.A.S. de LE BOUSCAT
- Mme EXPERT Odette née LAPORTE Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FABIEN Danièle Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PESSAC
- M. FAGET Francis Conducteur Spécialisé 2ème Niv, MAIRIE de LE HAILLAN
- Mme FAGET Hélène née CEAU Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LE HAILLAN
- Mme FALEMPIN Violette née VETTER
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FALGUEYRET Sandrine Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mle FENELON Sylvie Masseur Kiné-cadre de santé, HOPITAUX DU SUD-CHARENTE
- M. FERRARO Sauveur Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. FIGHIERA Joseph Agent Technique Principal, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme FILHOL Christine Retraite
  Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
- Mme FLANDRE Isabelle née CEAU
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FLOCH Marie-José née IDOQUILES Attachée, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- M. FOLIN Patrice Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme FONTENAUD Marie-France
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de TALENCE
- Mme FOUILLOUX Catherine née BAYLE Chef de Projet, MAIRIE de BORDEAUX
- M. FOURCASSIES Michel
   Assistant de Conservation. MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FOURNIER Véronique
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de FLOIRAC
- Mme FOURTEAU Régina née SALVAGNIN Rédactrice Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. FRANCOIS Marc Directeur Général des Services, MAIRIE de LACANAU
- Mme FRAUDEAU Jacqueline née BOYER Rédactrice Principale, MAIRIE de BASSENS
- Mme FRUAUFF Maryvonne Chargée de Mission, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FRUGIER Fabienne née CANTE Auxiliaire Puériculture Pple, MAIRIE de MERIGNAC
- M. FURGAUT Jean-Luc
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme GABAS Catherine née SIOT
   Adjointe Administrative, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. GAGNON Georges
   Animateur Chef, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- Mme GAILHARD Marie-Dominique née DUOLE
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GALEY Geneviève née COMBELAS Assistante Maternelle, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- M. GARCIA Abilio Agent de Maîtrise, MAIRIE d' EYSINES
- Mme GARCIA Ginette née BROUQUET Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

- Mme GARCIA Odile née DUTHIL Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GARCIA Valérie née GARRIGUE
   Agent Technique Principal, MAIRIE de PESSAC
- M. GARCIA-TUDELA Alain
   Adjoint Administratif, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GARDERE Marie-France née DACHARRY-PEREZ Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de PESSAC
- M. GARNIER Jean-Didier Conducteur Spécialisé 1er Niv, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme GARRETA Virginia née BEALL

#### Enseignement Histoire de l'Art, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme GARRIGA Pensée née SCHERER Agent d'Entretien, MAIRIE d' EYSINES
- Mme GARRIGA Régine née FOSSE Ouvrière Professionnelle, CHU de BORDEAUX

- Mme GARRIGUE Danielle
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PESSAC
- M. GASPAROTTO Lido
   Agent Technique Principal, MAIRIE d' EYSINES
- Mme GASSIOT Jacqueline née MORETTI Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GATUING Pierrette née SARTORE
   Adjointe Administrative Ppale, BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)
- Mme GAUDIN Marie-Paule née CANTET Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GAUDRIAUD Edith née CURNUTTE Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme GEZ Liliane née RIQUET
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. GIL Jean-Serge
   Agent de Maîtrise, MAIRIE de PESSAC
- Mme GIRARD Paulette née AVRIL Auxiliaire de Soins Principal, C.C.A.S. de LIBOURNE
- M. GIRY Jean-Alain
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme GODINEAU Christine née VALLADE
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- Mme GOMEZ Catherine née ROSSIGNOL
   Agent Ecoles Maternelles, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
- M. GOMEZ Gérard Agent d'Entretien Qualifié, GIRONDE HABITAT OPAC
- M. GOMEZ Michel Agent de Maîtrise Principal, SERVICE INCENDIE & SECOURS DE LA GIRONDE
- Mme GONNAIN Bernadette Agent de Maîtrise, C.C.A.S. de LIBOURNE
- M. GRACA César Agent de Salubrité Qualifié, SEMOCTOM
- Mme GRANDEMANGE Céline née ETCHEGOYEN Adjointe Administrative, MAIRIE de GUJAN MESTRAS
- M. GRANET Didier Agent Technique, MAIRIE de LA REOLE
- Mme GRANGET Annick née MOUSSERON-DUFORT Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme GRANGIER Jacqueline née LARTIGUE Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GRENE Corinne née BONNAT Rédactrice Chef, MAIRIE d' EYSINES
- Mme GRENET Francine née DUMONTIER
   Agent Technique Qualifié, MAIRIE de LE HAILLAN
- Mme GUEYNE Martine née BOURGOGNE Agent Social, C.C.A.S. de LE BOUSCAT
- Mme GUICHARD Béatrice
   Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- Mme GUIONNEAU Véronique née GIORGINI Agent Socio-Educatif Ppal, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme GUTIERREZ Dominique née JODOR Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme HAMEL Elisabeth née BEAUPERE
   Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- M. HEMERY Jean-Michel Brigadier Chef Police Municip., MAIRIE de BORDEAUX
- Mme HENNEBERT Martine née GAUTHE Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- M. HENRY Fred Agent de Maîtrise, MAIRIE d' ARCACHON
- M. HERAULT Yves
   Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- Mme HOARAU Marie-Danielle née ROUGIE
   Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme HOEHN Katia Agent de Maîtrise, MAIRIE de MERIGNAC
- M. HONTANS Philippe Agent de Maîtrise, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
- M. HORTIG Pierre Brigadier Chef Police Municip., MAIRIE de MACAU
- Mme HOSTIN Marie-Christine née GRIVET
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- Mme JACQUET Francine née LABOURDETTE Agent d'entretien Qualifié, MAIRIE de FLOIRAC
- M. JANNEAU Bruno Agent Technique Principal, MAIRIE de CESTAS
- Mme JARLAN José Infirmière, CHU de BORDEAUX

- Mme JEANNOU Jacqueline née CASSAGNE Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- M. JODET Philippe

## Chef de Garage, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON

- Mme JOUI Annie née GROSJEAN
 Infirmière Anesthésiste DE, CHU de BORDEAUX

Retraite

- M. JOVELET Bruno Educateur des A.P.S., MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme JULLIARD Gabrielle Educatrice Chef jeunes enfants, MAIRIE de BORDEAUX
- M. JUMEAUX Alain
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PESSAC
- Mme JUMERE-CACHAOU Caroline née POMADE
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. LABARTHE Jacques Technicien Supérieur, MAIRIE de TALENCE
- Mme LABAT Catherine née LORENT Attachée, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme LACAU Gislaine née FORGES
   Agent Administratif, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- Mme LACAZE Elidia née FERNANDEZ
   Assistante Maternelle, C.C.A.S. de VILLENAVE D'ORNON
- Mme LACHAIZE Annette née CHARENTON Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LACOSTE Anne-Marie née PORTE Assistante Maternelle, C.C.A.S. de PESSAC
- Mme LACOSTE Florence née DARRIET Adjointe Administrative, MAIRIE de LANGON
- Mme LACOSTE Marie-France née LEON Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

Retraite

- Mme LACOSTE Marylène
   Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme LACOTTE Claudine née GOURRION Assistante Maternelle, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme LAFARGUE Marie-Danielle née GUYOMARD Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme LAFON Josiane née MARCHAND Agent des Svces Hospitaliers, CHU de BORDEAUX

- Mme LAFON Marie-Josèphe née DETRAIT Agent Administratif, MAIRIE d' ARCACHON
- M. LAFOND Christian Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- Mme LAGASPIE Mary-Elisabeth Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de SAINT DENIS DE PILE
- Mme LAGRANGE Danielle
   Auxiliaire de Puériculture, C.C.A.S. de FLOIRAC

- Mme LALANDE Christiane née PITA Secrétaire Médicale, CHU de BORDEAUX Retraite

- Mme LALANNE Annie née PAUTAL
   Agent Administratif, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme LAMOU Gisèle née DESTRUHAUT
   Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de LA TESTE DE BUCH
- Mme LAMOULIATTE Josiane née MALBEAU Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LANXADE Sylvie née LAYMOND Agent Administratif, GIRONDE HABITAT OPAC
- M. LAPEYRE Joël Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- Mme LAPORTE Danielle née GALLET Secrétaire de Mairie. MAIRIE de LOUPIAC

Retraite

- M. LAPORTE Gérard Agent de Salubrité en Chef, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme LAPRIME Brigitte née PLIVARD
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PESSAC
- Mme LAROSE Angeline née AMADO Rédactrice, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme LARQUEY Brigitte née GALLERNE
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de FARGUES DE LANGON
- Mme LARRE Marinette née HENAREJOS Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LARROQUE Marie-France née SAINT-SEVIN Agent de Service, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LARROUY Didier Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LARTIGUE Claire née DUMARTIN Agent d'Entretien, MAIRIE de CESTAS
- Mme LARTIGUE Huguette née LANGLOIS Agent des Svces Hospitaliers, CHU de BORDEAUX

Retraite

 - Mme LARTIGUES Colette née DELSOL Aide-Laboratoire, CHU de BORDEAUX Retraite

- Mle LASBARRERES Marie-Laure
   Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de PESSAC
- Mme LASSERRE Nicole née NIOLLET Infirmière, HOPITAUX DU SUD-CHARENTE
- M. LATEYRON Didier Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LE BRIS Claudie née CONIL Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LE GUEN Annick

## Sage-Femme, CHU de BORDEAUX

- Mme LE MARREC Marie-Hélène née BELTRAN
   Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de FARGUES DE LANGON
- Mme LE MENN Monique Auxiliaire Puériculture Chef, MAIRIE de BLANQUEFORT
- Mme LEBON Patricia née LABOUDIGUE
   Agent Administratif Qualifié, GIRONDE HABITAT OPAC
- M. LEDOUX Jean-Luc
   Agent Technique Qualifié, MAIRIE de LE HAILLAN
- Mme LEGLISE Joëlle
   Adjointe d'Animation, MAIRIE de MERIGNAC
- M. LEGROS Laurent Agent de Maîtrise, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- M. LEHUIC Jean-Claude Adjoint Administratif, CHU de BORDEAUX

Retraite

- M. LEONARD Philippe
   Chef de Garage, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
- M. LESGOURGUES Bernard
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de GRADIGNAN
- Mme LESTABLE Sylvaine
   Attachée Conserv. Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LEVEQUE Patrick Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LHOSPITAL Michel
   Technicien Prothésiste, CHU de BORDEAUX

Retraite

- M. LIMOUZIN Jérôme Rédacteur Chef, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme LONDRES Janine née FRAISSEIX Ouvrière Professionnelle, CHU de BORDEAUX

Retraite

- Mme LOPENAGUE Marie-Noëlle née FAGES Assistante de Direction, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LOPEZ Alain
   Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LOPEZ Oliva née LINARES
   Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LOPEZ-COYA Chantal Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

- M. LOUBERE Patrick
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LOYER Alexandra née PASSELANDE Puéricultrice-cadre de santé, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme LOZANO Patricia née HUBERT Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BARON

- Mme LUCAS Marie-José née BUCILLAT Chimiste, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LUCBERNET Alain
   Agent de Maîtrise, C.C.A.S. de VILLENAVE D'ORNON
- Mme LUFLADE Marcelle née DESCACQ Aide à Domicile, C.C.A.S. de BAZAS
- M. MABRUT Michel
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LANGON
- Mme MACON Danielle née DUPUY Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

- Mme MAISONNEUVE Christiane née LUCAT Agent d'Entretien, MAIRIE de MERIGNAC
- M. MAITRE Christophe
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme MALET Françoise née CASTAING
   Agent du Patrimoine, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme MANO Nicole née DUSSUTOUR
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme MANSO Claudine née BEGUIN Assistante Maternelle, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- M. MARGNES Daniel
   Administrateur, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme MARINE Nicole née BARDIN Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MARROT Alain
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MARSAL Catherine Rédactrice Chef, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme MARTINS Jocelyne née MEYRE Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- Mme MARTY Roberte Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de FLOIRAC
- Mme MASDOUMIER Brigitte Infirmière cadre, C.C.A.S. de LIBOURNE
- Mme MASSART Michelle
   Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MASSON Lola née GONZALO Agent d'Entretien, MAIRIE de CESTAS
- M. MATHIEU Daniel
   Agent Technique Principal, MAIRIE de MERIGNAC
- M. MAYNARD Hubert Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX

Retraite

- Mme MAZEAU Monique

#### Agent d'Entretien, MAIRIE de BEGLES

- M. MEILLAND Eliane
   Agent Administratif, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme MENDOZA Fabienne née GOBIN Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- M. MENE Guy Technicien Supérieur, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
- M. MERIC Bernard
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de GUJAN MESTRAS
- Mme MESTREAUD Francine née LANDRY Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MEYER Joël Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX
- M. MICHAUD Thierry Gardien d'Immeuble Qualifié, AQUITANIS OPAC de la C.U.B.
- M. MILLAS Manuel Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MONDOU Josselyne née MARTYCORENA Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MONGE Elisabeth née DROCHON Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme MONGET Danièle née DUCHAMP
   Adjointe Administrative, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. MONTEL Jean-Mary
   Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MONTERO Claudie née NICOL
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de FLOIRAC
- Mme MORA Jocelyne Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MORA Raymond Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- M. MOREAU Pascal Agent Technique Principal, MAIRIE de PAUILLAC
- M. MORILLON Jean-François
   Agent Technique Chef, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme MORO Martine née BENTEJAC
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LA REOLE
- M. MOTARD Jean-Pierre
   Agent Technique Qualifié, MAIRIE de PEUJARD
- Mme MOTHES Brigitte Agent Administratif, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme MOUCHEBOEUF Maryse née BONIFACE Puéricultrice-cadre de santé, MAIRIE de LIBOURNE

- Mme MOUCHEL Colette née FARDEGUE
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme MOULIN Renée née FOSSARD
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
- Mme MOUSTROU Nicole
   Agent Social, C.C.A.S. de LE BOUSCAT
- M. MOUTY Didier Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MURAT Corinne Agent Technique Chef, C.C.A.S. de LIBOURNE
- M. MURRATE Olivier Agent d'Entretien Qualifié, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme N'DIAYE Aïssatou née TALL Agent d'Animation, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme NANOT Martine née MAGNE Aide-Soignante, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- M. NAY André Pupitreur, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme NESTER Thérèse née RASZTAR
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de CARBON-BLANC
- M. NIETRZEBA Denis Agent d'Entretien, MAIRIE de LA REOLE
- Mme NJIVAR Marie-José née MARTIN Agent Social, C.C.A.S. de LE BOUSCAT
- Mme NOTH Patricia née LEFEVRE Auxiliaire de Soins Chef, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme ORIOZABALA Nadine née DUBOURDIEU Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de LA BREDE

- M. OSTALRICH Alain Professeur Enseign. Artistique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme OUZAA Catherine née DUBOIS
   Agent Technique Principal, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme PALACIO Michelle
   Agent Administratif, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. PALLAS-PALACIO Bernard
   Educateur des A.P.S., MAIRIE de CENON
- Mme PANATIER Catherine née BIBES
   Assistante Médico-Technique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PANDELE Ghislaine née DUBOSC Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PAPPALARDO Silvéria née NAVARRO ORTEGA Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PASTOR Thierry

#### Agent Technique, MAIRIE de PAUILLAC

- Mme PAULHET Sonia née PARRA Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de CENON
- Mme PELLIZZARI Josiane née POUJARDIEU Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LA REOLE
- Mme PELTAN Jacqueline née MADELEINE Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- M. PERET Philippe
   Agent Technique Principal, MAIRIE de MERIGNAC
- M. PEREZ Alain Chef de Garage, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PERISSE Eric Agent de Maîtrise, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme PEROTIN Marie-Danielle née CLOCHARD Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BRUGES
- M. PERPERE Richard Directeur Général des Services, MAIRIE de LE HAILLAN
- Mme PERREIN Ana née DE SOUSA MACIAS Agent de Maîtrise, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme PERSONNE Marie-Rose née GELOS Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

Retraite

- Mme PESSAROSSI Linda Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme PETIT Renée Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

- Mme PETYT Danielle née LEPRETTE Agent Qualifié du Patrimoine, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme PEYOT Marie-France née LIGNAC
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de TALENCE
- M. PEYRAT Albert Agent Technique Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PICCIN Françoise née ROUHAUT Agent Social, MAIRIE de TALENCE
- Mme PIERRON Hélène Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme PIOT Véronique Rédactrice Principale, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme PIRRELLO Jocelyne née DAVID
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de FLOIRAC
- M. PLANTEUR Jacques Technicien Supérieur Chef, MAIRIE de SAINT LOUBES
- Mme PLUMET Marie-Chantal née TRIDOR Auxiliaire Puériculture Ppale, MAIRIE de LIBOURNE

- M. POGET Alain
   Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme POIRAUD Sylvie née CHEVRIE
   Secrétaire de Mairie, MAIRIE de LESTIAC-SUR-GARONNE
- M. PONS Michel Adjoint Administratif, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PORGE Colette née QUILLO Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

- Mme POUEY Véronique
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BEGLES
- Mme POUMIROU Marie-France née TASTET Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BRUGES
- Mme POURROY Catherine née LAMOTHE
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. POUSTIS Jean-Claude
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme POUZET Marie-France née DUCLOS Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PRAT Michel
   Brigadier Chef, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme PRIORE Françoise née BIRARD Visiteuse Familiale, MAIRIE de BORDEAUX

Retraite

- Mme PROST Viviane
   Professeur Enseign. Artistique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PRUNIER Jacqueline née QUEVEDO
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- Mme PUNTOUS Brigitte née MOTHES Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LAMOTHE LANDERRON
- Mme RABLADE Chantal née DONNART Secrétaire de Mairie, MAIRIE de SAINT MAGNE
- M. RAIBAUD Yves
   Attaché, MAIRIE de BLANQUEFORT
- Mme RAIMBAULT Yasmina née OUZAA
   Agent Social Qualifié, MAIRIE d' ARCACHON
- M. RAMBAUT Philippe
   Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX

- Mme RAULT Chantal
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de TALENCE
- Mme RAYNAUD Valérie née ALEXANDRE Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. REDONNET Eric Surveillant Péager, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme RELEXANS Marie-Hélène née ROCHOUX

#### Technicienne Sup. Chef, MAIRIE de GRADIGNAN

- Mme REYNAUD Maïté née ACHERITOGARAY Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- M. RICART Denis Attaché, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B

- Mme RIVES Jacqueline Infirmière, CHU de BORDEAUX

 - Mme RIVIERE Claudine née VIALA Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme RIVIERE Marie-Céline Retraite
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

Retraite

- M. ROBERT Jean-Pierre Retraite
Adjoint Administratif Ppal, CHU de BORDEAUX

- Mme ROBERT Nicole née PIQUERO Retraite
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

- Mme ROBIN Geneviève Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de MACAU
- Mme RODEZ Danièle née LAMOU Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ROLLAND Florence née REBEYRIE Agent d'Animation, MAIRIE de MERIGNAC
- M. ROMERO Pascal Agent Technique Principal, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme ROMO Claudine née BENAUD
   Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme RONZIE Jeannine née SAMANIEGO Retraite Maître-Ouvrier Cuisinier, CHU de BORDEAUX
- M. ROSSIT Joël Agent de Maîtrise, MAIRIE de FLOIRAC
- M. ROUSSELIN Eric Agent Technique en Chef, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
- M. ROUX Louis Educateur, MAIRIE de SAINT LOUBES

- M. ROY Gérard Retraite

- Maître-Ouvrier Cuisinier, CHU de BORDEAUX
- Mme ROZIE Colette
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de TALENCE
- Mme RUBIO Anne-Marie Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme RUIBANYS Christiane née SANCHEZ Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de TALENCE
- Mme RUIZ Corine Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX

- M. SAADI Ahmed
   Agent de Maîtrise Principal, GIRONDE HABITAT OPAC
- Mme SABOURDIN Marie-Josée née BERTHEAU Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- M. SAIS Jean-Pierre
   Brigadier Chef Principal, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme SALABERT Françoise
   Adjointe Administrative, MAIRIE de CESTAS
- Mme SALAZAR Chantal Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
- M. SALEMI Antoine Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX

- M. SALVAT Bernard Chef de Garage, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme SAMSON Paulette née VALDIVIELSO Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SANCHEZ Patrick
   Agent Technique Qualifié, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
- M. SANTANA Jean Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SAULNIER Jean-Michel Auxiliaire de Soins Chef, C.C.A.S. de LIBOURNE
- Mme SAVARIAUD Lisette
   Technicienne Supérieure, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SAVINEAU Jean-Bernard
   Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de CESTAS
- Mme SAVY Michelle née GUYOT
   Agent des Svces Hospitaliers, CHU de BORDEAUX

- M. SCHUFT Frédéric
   Educateur des A.P.S., MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- M. SEGUIN Bernard
   Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme SERNA Marie-Louise
   Auxiliaire de Soins Chef, C.C.A.S. de LIBOURNE
- M. SERVAN Jean-Pierre Conducteur Spécialisé 1er Niv, SEMOCTOM
- M. SICOULY Jean-Michel
   Enseignant Conservatoire, MAIRIE de MERIGNAC
- M. SIGNORET Daniel
   Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de PESSAC
- M. SILLON Jean-Claude Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme SIMOES Yolande née TACHON

## Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de CENON

- M. SIMON Christophe Directeur Général des Services, MAIRIE de BRUGES
- Mme SIRAC Monique née COTTREAU Infirmière, CHU de BORDEAUX

Retraite

- Mme SOULIE Monique
 Agent des Svces Hospitaliers, CHU de BORDEAUX

- M. SUHAS Jean-Pierre Attaché, MAIRIE de LIBOURNE
- M. TAFFARD Christian Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme TAHATZUK Bernadette née MARTIN
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme TARDY Annie née SEPHERBLAT Agent de Maîtrise, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme TARDY Brigitte née BEDET
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de CAPIAN
- M. TARDY Bruno Brigadier Chef, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. TENIE Jean-Marc
   Agent de Salubrité Principal, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme TESSON Marie-Christiane née ZARATTIN Agent Technique Principal, MAIRIE de MACAU
- Mme TESTAS Catherine
   Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. THEARD Thierry
   Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme THEISSING Francine née GUIRADO Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- M. THOMAS Jean-Pierre Agent Technique Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme THOMAS Micheline née CORSAN
   Agent Technique Principal, MAIRIE de MERIGNAC
- M. TRAVERSO Pierre Rédacteur en Chef, MAIRIE de BRUGES
- M. TRICARD Jacques
   Agent Technique Principal, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. TROLLIET Xavier
   Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme TROUILH Jeannine née SIVRY Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme TURCAT Régine née LABAT Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PAUILLAC

- M. TURON Jean-Bernard
   Agent de Maîtrise, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. VALLE Philippe
   Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. VALLEE Michel Conducteur Auto, CHU de BORDEAUX

- Mme VAN CUYCK Marie-France née DEPREZ
   Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- M. VARLOUD Marc Educateur des A.P.S., MAIRIE de MERIGNAC
- M. VASSEUR Paul Attaché Principal, MAIRIE de BLANQUEFORT
- Mme VERDERY Nicole née BARTHE Assistante Maternelle, C.C.A.S. de VILLENAVE D'ORNON
- Mme VERDOT Myriam née SMAGUINE Infirmière, CHU de BORDEAUX

Retraite

- Mme VIALARD Marianne née MORON
   Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BASSENS
- M. VIDAL Alain Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. VIDEAU Jacques
   Brigadier Chef Principal, MAIRIE de LE HAILLAN
- Mme VIGNERON Catherine Iconographe, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme VIGUE Béatrice née VOISIN
   Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- M. VILATTE Philippe
   Chef de Police Municipale, MAIRIE de TALENCE
- Mme WEISS Maryse née BAQUEY Agent Social, MAIRIE de CESTAS
- M. ZANUTTINI Philippe
   Agent Technique Principal, MAIRIE de TALENCE
- Mme ZARAGOZA Bernadette née ESPOSITO Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ZORZANO Rosalia née CAZANOVA Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX

#### **Echelon VERMEIL**

- M. AGULLANA Michel Agent Technique Principal, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. ARDOUIN Jean-Jacques
   Administrateur, MAIRIE de BORDEAUX

- M. ARNAUD Philippe Attaché Principal, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- M. AUDIBERT Jean-Paul Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme AZERA Catherine née GALY
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme BABIN Annie née VAN-BASTELAERE Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. BARBE Jean Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BARON Mireille née LAVAUD Agent d'Entretien, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme BATISSE Josiane
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT ESTEPHE
- M. BEGAIN Michel
   Opérateur APS Principal, MAIRIE de MERIGNAC
- M. BELLER Patrice Chef de Garage, MAIRIE de MERIGNAC
- M. BEN-MEZDED Chabane
   Agent de Salubrité en Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme BERNADAS Magdeleine née GARCIA
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BERNARD Régis
   Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de LIBOURNE
- M. BESSON Patrick
   Chef de Garage Principal, MAIRIE de MERIGNAC
- M. BIROT Philippe Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BLANC Maryse née DARRIET
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- M. BLANCHARD Francis
   Technicien Supérieur Chef, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. BONVEL William
   Contrôleur de Travaux, MAIRIE de MERIGNAC
- M. BORDERON Guy
   Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BOUCLY Gilbert Infirmier-Cadre de Santé, Ets Public de Santé de Maison Blanche
- M. BOUIN Philippe Agent de Salubrité Principal, MAIRIE de TALENCE
- Mme BOULESTREAU Michèle née RAIMBAULT Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme BOURROUSSE Françoise

#### Adjointe Administrative, SERVICE INCENDIE & SECOURS DE LA GIRONDE

M. BOUSQUET Michel
 Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BORDEAUX

- M. BOUVIER Alain
   Agent Technique en Chef, MAIRIE de LIBOURNE
- M. BREUILH Christian Agent de Maîtrise, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme BRUSSAC Gisèle née VENAYRE
   Auxiliaire Puériculture Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BUSTAMANTE Michel Agent de Salubrité, MAIRIE de PAUILLAC
- M. CAMELOT Jean-Bernard
   Agent Technique, MAIRIE de LE PIAN MEDOC
- Mme CAMGUILHEM Anick née HOURDEBAIGT Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. CAPDEBOSCQ Jean-Claude
   Agent de Salubrité Principal, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. CAPETTER Alain
   Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de PESSAC
- M. CASSAGNE Jean-Noël
   Chef de Garage, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. CASTELNERAC Daniel Directeur, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme CAZEMAJOU Annie Attachée, MAIRIE de LIBOURNE
- M. CHAMBFORT Christian Chef de Garage, MAIRIE d' ARCACHON
- M. CHARRIERE Serge Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme CHAUVEAU Françoise née GARRIGOS
   Assistante Maternelle, C.C.A.S. de VILLENAVE D'ORNON
- Mme CHAZAUD Annie née ROGER Adjointe Administrative Ppale, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. CHRETIEN Bernard
   Contrôleur de Travaux, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- M. COTTREAU Pierre Agent de Maîtrise, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme DADER Marie-Lise née PAUVERT Attachée, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DARD Jean-Patrick Adjoint Administratif, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. DAURIAC Joël
   Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de LIBOURNE

- M. DEBAYLES Alain Educateur des A.P.S., MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. DEGRAVE Jean-Paul
   Adjoint Administratif Ppal, MAIRIE de LE HAILLAN
- M. DELCAMP Jean-Marie
   Contrôleur de Travaux Ppal. MAIRIE de BRUGES
- Mme DEPART Jeanine née SCOTTI Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- M. DESCOUBES Jean-Pierre Attaché Principal, MAIRIE de SAINT LOUBES
- M. DESSORT Christian Contrôleur de Travaux, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. DOAT Philippe Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DOMICILE Patrick
   Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DUBOS Béatrice
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de GRADIGNAN
- Mme DUCAU Françoise née FABARD
   Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de TOULENNE
- Mme DUMON Marie-Thérèse née ROUGIER Agent de Maîtrise, MAIRIE de FLOIRAC
- M. DUPIN Jean-Marie
   Brigadier Chef Police Municip., MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme DUPIN Nicole Aide-Soignante, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- M. DUSSUTOUR Jacques Rédacteur Chef, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme DUTEURTRE Maryse née VIDAL Rédactrice Chef, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme ESQUER Marie-Claude née NEEL
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ETCHEVERRY Marie-Jeanne née FAUTHOUX
   Adjointe Administrative, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme FAUQUET Danielle née VILLENEUVE Adjointe Administrative, MAIRIE de CESTAS
- Mme FAVRO Marie-Christine née DESDOUITS
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. FEUILLERAT Patrick Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FISCHER Annie née PEES-MARTIN Attachée, MAIRIE de MERIGNAC
- M. FLAGES Christian

#### Directeur, MAIRIE de PESSAC

- M. FREYSSINET Hervé Attaché Principal, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme GAILLAC Joëlle née PATRIS Puéricultrice-cadre de santé, C.C.A.S. de PESSAC
- M. GARNUNG Jean-Pierre Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GAUDIN Marie-Line née CHEVALIER
   Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GENET Nicole née BADARD Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LIBOURNE
- M. GODRIE Francis Agent de Salubrité Principal, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme GOEYTES Annie née COMMARMOND
   Adjointe Administrative, MAIRIE de MARTIGNAS SUR JALLE
- M. GRAFFOUILLERE Jean-Louis
   Agent de Maîtrise, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. GRANJEON Gilles
   Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de FLOIRAC
- M. GRASSEAU Jean-Marc
   Ingénieur, MAIRIE de CARBON-BLANC
- M. GROSPERRIN Gérard Agent de Maîtrise, MAIRIE de TALENCE
- Mme GUINDON Anne-Marie née BOULLERNE Adjointe Administrative, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. HILLOU Jean-Claude
   Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme JIMENEZ Bernadette
   Attachée, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
- M. JOLY Jacques Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de TALENCE
- M. JOVER Francis Attaché, MAIRIE de MERIGNAC
- M. JOYEUX André Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme JUILLERAT Dominique Adjointe Administrative, AQUITANIS OPAC de la C.U.B.
- M. LABARRERE Jacques Chef de Garage Principal, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
- M. LABAT Robert Conducteur Spécialisé 1er Niv, MAIRIE d' ARCACHON
- M. LACAYRERIE Michel Contrôleur de Travaux, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme LACLERGERIE Chantal née BECCAN Rédactrice Chef, MAIRIE de COUTRAS
- Mme LAMOUREUX Denise née REYGADE
   Adjointe Administrative Ppale, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- Mme LAOUILLEAU Evelyne née BAZIN
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LAPEYRE Madeleine Puéricultrice-cadre de santé, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LAPOUJADE Francis Agent Technique en Chef, MAIRIE de PESSAC
- M. LARQUEY Patrick Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LARTIGUE Bernard
   Educateur des A.P.S., Syndicat Intercom. Bassens/Carbon-Blanc
- Mme LASCORY Christiane née BAURY Retraite
  Assistante Maternelle, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme LASSERRE Evelyne née DARNAUZAN Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LANGON
- M. LAVEAU Michel Aide-Soignant, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- Mme LE QUERE Josiane née TOURNIER Auxiliaire Puériculture Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LECHELLE Roger
   Contrôleur de Travaux Ppal, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- M. LESSARD Denis
   Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de PESSAC
- M. LESTRADE Jean-Claude Agent Technique en Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme LOTTE Régine née COURBIN
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
- M. LUCAS Christian Technicien Supérieur Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme MACOUILLARD Ginette née MONTILLAUD Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de CAMBES

- Mme MALGAT Françoise
   Bibliothécaire, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MANO Jean-Claude
   Chef de Garage, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme MARSAIS Pierrette
   Cadre de Santé, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MAURIOL Yves Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MENAUT Marie-Danielle

#### Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX

- M. METOIS Alain
   Agent de Salubrité en Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme MEYRE Marie-Noëlle née FEUGAS Adjointe Administrative, MAIRIE d' EYSINES
- Mme MICOINE Marie-Henriette née LANGAUD
   Adjointe Administrative Ppale, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. MONDIET Raymond Agent de Salubrité Principal, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. MOREAU Gilbert Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MORILLON Marie-France
   Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BASSENS
- M. MOSCA Frédéric Agent de Maîtrise, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme MOURAS Maryse née DIEU Attachée Principale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. NARDO Didier
   Agent de Salubrité en Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme NEBOUT Jocelyne
   Aide-Soignante, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- M. NOUAILLE Jean-Claude
   Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. OLIVIER Jean-Philippe
   Chef de Garage Principal, MAIRIE de BLANQUEFORT
- M. PACHECO Manuel
   Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PAILLEREZ Pierre Conducteur Spécialisé 2ème Niv, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme PAIN Monique née LABORDE Agent de Maîtrise, MAIRIE de BLANQUEFORT
- M. PARACHOUX Christian Chef de Garage, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. PERLIER Francis Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme PHALIP Martine née FERRAND
   Puéricultrice-cadre de santé, C.C.A.S. de PESSAC
- M. PIERRE Serge
   Agent de Maîtrise, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. PINARDEAU Jean-Louis Adjoint Administratif Ppal, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme PISSOTTE Marie-José née SOUCHON Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LIBOURNE

- Mme PONS Maryse née TORLOIS Assistante Maternelle, C.C.A.S. de PESSAC
- M. QUEYREAU Christian
   Chef de Garage, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme RAMBEAU Patricia
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de PESSAC
- M. RAPET Jean-Marie Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme RAYMOND Isabelle née FERAL
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- M. RAYNAUD Gérard Rédacteur Chef, CREDIT MUNICIPAL de BORDEAUX
- Mme REMAZEILLES Thérésia née WELTE Assistante Maternelle, C.C.A.S. de PESSAC
- Mme REY Françoise née DUPUCH
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BLANQUEFORT
- Mme RICHARD Jacqueline née FOURNIER
   Assistante Socio-Educative, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme RIVON Françoise née HIRONDE
   Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ROUDEY-VINET Paulette née ROUDEY Chef de Garage, MAIRIE de PESSAC
- Mme RULIER Anne-Marie née CASSAN Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SABOY Alain
   Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SAINT-LAURENTS Christian Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de TALENCE
- M. SALGUES Jacques
  Technicien Supérieur Chef, GIRONDE HABITAT OPAC
- Mme SAPHORES Elisabeth
   Auxiliaire Puériculture Ppale, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. SARAZIN Marcel Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SCHWARTZ Jean
   Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SEYNAT Alain Agent de Maîtrise Qualifié, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. SIMEON Michel Agent de Salubrité en Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme SOLERA Anne-Marie Agent Technique Principal, MAIRIE de PESSAC
- Mme SOUBIE Catherine née KOUTOUZIS

Puéricultrice-cadre de santé, MAIRIE de GRADIGNAN

- Mme SOUQUET Jeanine née DUCOUSSO
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de TALENCE
- M. TACHOIRES Michel Contrôleur de Travaux, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme TANGOCCI Dominique née TOLEDO
   Adjointe Administrative, AQUITANIS OPAC de la C.U.B.
- Mme TECHENEY Nelly née SALES
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de CENON
- Mme THOMAS Lydie née CARNELOS Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LAMOTHE LANDERRON
- Mme TOCHEPORT Ghyslaine
   Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de LIBOURNE
- Mme TORRES Josette
   Adjointe Administrative Ppale, C.C.A.S. de LIBOURNE
- M. TRELY Serge Agent d'Entretien Qualifié, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme VAYSSE Annie née ROBIN Puéricultrice-cadre de santé, MAIRIE de MERIGNAC
- M. VERGARA Serge Chef de Garage, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme VIDEAU Françoise née DELBUR
   Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE BOUSCAT

#### **Echelon OR**

- Mme ACHILLI Maryse née AYRAL Adjointe Administrative Ppale, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. CALVINHAC Lucien Chef de Garage Principal, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme CHAUVIN Monique née GUERIN
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme DAUBA Marie-Claire née COUSINEY Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de LIBOURNE

- Mme DUVIGNEAU Marie-France Rédactrice, MAIRIE de MERIGNAC
- M. FAUX Jean-Bernard
   Conducteur Spécialisé 2ème Niv, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mle FENECH Marie-France Adjointe Administrative Ppale, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. JEAMMET Alain Retraite
  Chef de Garage, MAIRIE de LIBOURNE
- M. LALLEMAND Jean
   Agent Technique en Chef, MAIRIE de LANGON

- M. LARRETGERE Jean-Jacques Agent Technique en Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. PELET Claude
   Agent de Maîtrise, MAIRIE de MERIGNAC
- M. PI Michel Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme RAPEAU Danielle née DUSSAUBAT
   Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de CENON
- Mme RENOUIL Solange née MEOULE Rédactrice Principale, MAIRIE de LACANAU
- M. TAUZIN Claude Contrôleur de Travaux, MAIRIE de LANGON
- M. VICHE Werner Contrôleur de Travaux, MAIRIE de PESSAC
- M. VINCENT Christian Agent de Salubrité en Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme VINCENT Maryse née MICHAUD Adjointe Administrative Ppale, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B

# ANNEXE ACTE N°2005-01-0061 - Médaille d'Honneur Agricole - Promotion du 1er janvier 2005

# La Médaille d'Honneur Agricole

- Promotion 1<sup>er</sup> janvier 2005 -

est décernée à 92 personnes dont les noms suivent :

### **Echelon ARGENT: 20 récipiendaires**

- M. BACQUEY Désiré

Tractoriste/régleur: CHATEAU PEYRABON, SAINT-SAUVEUR

demeurant : PAUILLAC - M. BESSOU Pierre

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. BOUSSIER Edouard

Salarié agricole : CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC, CADILLAC

demeurant : RIONS

- Mme BRISSEAU Colette née HERAUD

Assistante de gestion : CREDIT AGRICOLE, PARIS

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. CASSOU Michel

Auditeur: CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. CESTARET André

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : FRONTENAC

- M. DUPHIL Thierry

Directeur d'agence : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC

- Mme DUZAN Chantal née TORRES

Assistante de gestion : CREDIT AGRICOLE, PARIS

demeurant: LE HAILLAN

- M. FATIN Alain

Vigneron-chauffeur: CHATEAU BEYCHEVELLE, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE

demeurant: PAUILLAC - M. GARCEAU Bernard

Ouvrier agricole : LES TROIS COLLINES, CAPIAN

demeurant: LA SAUVE - M. GRANDET Patrice

Ouvrier agricole: VIGNOBLES OUZOULIAS, LIBOURNE

demeurant : SAINT-EMILION

- Mme JOYEUX Florence née DUMEAU

Ouvrière agricole : CHATEAU DE GOËLANE, SAINT-LEON

demeurant: CAMIAC-ET-SAINT-DENIS

- M. JOYEUX Jean

Ouvrier agricole: CHATEAU DE GOËLANE, SAINT-LEON

demeurant : CAMIAC-ET-SAINT-DENIS - Mme LALANDE Emilienne née BOQUET

Ouvrière de chai : CHATEAU BEAUMONT, CUSSAC-FORT-MEDOC

demeurant : CUSSAC-FORT-MEDOC - M. LATESTERE Jean-François

Ouvrier agricole: S.C.E.A. J.&J. PAULY, BOMMES

demeurant : LEOGEATS - M. NEVES Francisco

Ouvrier agricole: LES VIGNOBLES ANDRE LURTON, GREZILLAC

demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS - Mme PETIT Viviane née LAVANDIER

Employée agricole : MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR DU MEDOC, SAINT-SAUVEUR

demeurant : SAINT-SAUVEUR

- M. ROZE Bruno

Employé bancaire: CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: MONTUSSAN

- Mle VIDAL Sylvie

Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX - M. VILLAIN Michel

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: MIOS

#### **Echelon VERMEIL: 28 récipiendaires**

- Mme AQUILA Jacqueline née SOUSSOTTE

Ouvrière agricole : CHATEAU TALBOT- STE C.G.W., SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE

demeurant: SAINT-SAUVEUR

- M. BACQUEY Désiré

Tractoriste/régleur: CHATEAU PEYRABON, SAINT-SAUVEUR

demeurant : PAUILLAC - M. BONNAMIE Gérard

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : LIBOURNE - M. BOUSSIER Edouard

Salarié agricole : CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC, CADILLAC

demeurant: RIONS

- Mme BRISSEAU Colette née HERAUD

Assistante de gestion : CREDIT AGRICOLE, PARIS

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme BURUAGAY Marie-Claire née JAGNEAU

Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. CHADOURNE Hervé

Ouvrier agricole: LES VIGNOBLES ANDRE LURTON, GREZILLAC

demeurant: LUGAIGNAC

- Mme CHEVALIER Espérança de Jésus née CERQUEIRA

Ouvrière entretien: CHATEAU VERDIGNAN, SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE

demeurant: SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. DELTEIL Francis

Ouvrier d'entretien : LES VIGNOBLES ANDRE LURTON, GREZILLAC

demeurant : IZON

- Mme DUCOS Dominique née DUCHAMPS

Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : CAPTIEUX

- Mme DUZAN Chantal née TORRES

Assistante de gestion : CREDIT AGRICOLE, PARIS

demeurant : LE HAILLAN

- M. FLEURAT-LESSARD Gérard

Respons.de domaine d'activité : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT

demeurant: BORDEAUX - M. GARCEAU Bernard

Ouvrier agricole: LES TROIS COLLINES, CAPIAN

demeurant: LA SAUVE

- M. GIES Jean

Ouvrier agricole: VIGNOBLES ROUTURIER SCEA, MARSAS

demeurant: MARSAS - M. GRELARD Michel

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. JOYEUX Jean

Ouvrier agricole : CHATEAU DE GOËLANE, SAINT-LEON

demeurant : CAMIAC-ET-SAINT-DENIS - Mme LALANDE Emilienne née BOQUET

Ouvrière de chai : CHATEAU BEAUMONT, CUSSAC-FORT-MEDOC

demeurant : CUSSAC-FORT-MEDOC - Mme LARRIEU Bernadette née DACHARY

Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. MATHIEU Jean

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : SAINTE-RADEGONDE

- M. MAZELET Joël

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : PINEUILH - M. NEVES Francisco

Ouvrier agricole: LES VIGNOBLES ANDRE LURTON, GREZILLAC

demeurant: SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. PASQUIER Bernard

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : LIBOURNE - Mme PUPPI Nicole

Employée: GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX
- M. RAISON Philippe

Technicien: CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: LES BILLAUX - M. ROUQUIE Jean-Luc

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT

- M. SANCHEZ Jean

Chauffeur tracteur: VIGNOBLES NONY-BORIE, SAINT-LAURENT-MEDOC

demeurant: SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. SOUBERBIELLE Jean-Luc

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. SOUM Jean

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

#### Echelon OR: 33 récipiendaires

- Mme BERNEDE Danny née CADORET

Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX
- M. BOIBELET-AVRIL Alain

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : COUTRAS - M. BONAVENTURE Michel

Retraite

demeurant: GRADIGNAN

- Mme BONHOMME Marie-Françoise

Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : COUTRAS - M. BOUQUET Marc

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : GAILLAN-EN-MEDOC - Mme BOURRIEU Danièle née BORIE

Assistante clientèle : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: TARGON - M. BOUSSIER Edouard

Salarié agricole : CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC, CADILLAC

demeurant: RIONS

- Mme BRISSEAU Colette née HERAUD

Assistante de gestion : CREDIT AGRICOLE, PARIS

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. BRUNET Jean-Richard

Cadre bancaire: CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : COUTRAS - M. CAMEDESCASSE Patrick

Employé d'assurances : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC

- Mme CAMPET Annie née LAPENU

Retraite

demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. CARAYON Norbert

 ${\bf Employ\'e\ de\ banque: CREDIT\ AGRICOLE\ MUTUEL\ d'AQUITAINE,\ BORDEAUX}$ 

demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE - Mme CASSAIGNE Marie-Thérèse

Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- Mme CAZAUBON Marie née BOUGES

Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : ESCOUSSANS - M. CLAVERIE Bernard

Directeur Général Délégué : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. COOMBS Michaël

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. COUTREAU Jean

Vigneron: CHATEAU LYNCH-BAGES, PAUILLAC

demeurant : PAUILLAC - M. CRAYSSAC Maurice

Directeur d'agence : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BRANNE

- Mme CYRILLE Jacqueline née JOUSSAIN

Rédactrice : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. DELTEIL Francis

Ouvrier d'entretien : LES VIGNOBLES ANDRE LURTON, GREZILLAC

demeurant : IZON - M. FONTA Francis

Ouvrier de chai : PRIEURE DE MEYNEY SAS, BORDEAUX

demeurant: VERTHEUIL - M. GAUDET Michel

Chef de culture: CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC

demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC - Mme GAUDET Sylvette née DOUAT

Vigneronne: CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC

demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC - Mme GENESTE Yolande née FLORANCEAU

Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BERSON

- M. GIES Jean

Ouvrier agricole: VIGNOBLES ROUTURIER SCEA, MARSAS

demeurant: MARSAS - M. GUIRAUD Thierry

Conseiller financier: CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE - Mme LALANDE Emilienne née BOQUET

Ouvrière de chai : CHATEAU BEAUMONT, CUSSAC-FORT-MEDOC

demeurant: CUSSAC-FORT-MEDOC

- M. LYS Boris Retraite

demeurant : SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE - Mme MANEM Martine née GUIBERT Chef comptable : UNION INVIVO, PARIS

demeurant: SAINT-LOUBES

- M. NADAUD Gérard

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE - Mme NUTER Josette née MAGES

Conseillère d'accueil : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX

demeurant : QUEYRAC - M. SEVERIN Robert

Chef d'équipe: LES VIGNOBLES ANDRE LURTON, GREZILLAC

demeurant: GREZILLAC

- Mme VIAUD Henriette née BESSE Retraite

demeurant: SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES

#### **Echelon GRAND OR: 11 récipiendaires**

- M. BONAVENTURE Michel Retraite

demeurant : GRADIGNAN - M. CELHAY Christian

Vigneron: CHATEAU LYNCH-BAGES, PAUILLAC

demeurant : PAUILLAC - M. GAUDET Michel

Chef de culture : CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC

demeurant: SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. HORAUD Jacques

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC - Mme LALANDE Emilienne née BOQUET

Ouvrière de chai : CHATEAU BEAUMONT, CUSSAC-FORT-MEDOC

demeurant: CUSSAC-FORT-MEDOC

- M. LYS Boris Retraite

demeurant : SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE - Mme MANTEROLA Nicole née LE LANN Employée : GROUPAMA MISSO, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC

- M. PELET Alain

Technicien d'assurance : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. REY Jean-Claude

Ouvrier agricole: LES VIGNOBLES ANDRE LURTON, GREZILLAC

demeurant : GREZILLAC - M. SEURIN Patrick

Agent logistique : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- M. VERGES André

Cadre assurance: GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

# ANNEXE ACTE N°2005-01-0038 - LISTE REGIONALE DES COÛTS PAR APPRENTI DES FORMATIONS ASSUREES DANS LES CENTRES ET SECTIONS D'APPRENTISSAGE D'AQUITAINE - Exercice 2004

CFA				N° SIRET	Ni ve a u	Diplôm e	Intitulé de la formation	Option / spécialité	Métier ou filière	C CF	Site de formatio n	Du rée	Heur es appr enti s	bre	globa	pon	Coût par appr enti (200 3)	Coût par appr
	Avenue Churchill BP 37	24660	COULOU NIEIX CHAMIE RS		٧	CAPA	Productions Agricoles, Utilisation de Matériel	Productions Animales et Productions Végétales	n agricole		Coulouni eix Chamier s		15 120	14	96 710 €			3 288 €
					٧	BEPA	Conduite de Productions Agricoles	Productions Animales	S	Х	Coulouni eix		12 960	18	100 749 €	20	5 037 €	5 138 €
					IV	BAC PRO	Conduite et Gestion de l'Exploitation	Animales	Elevage, production s	х	Coulouni eix		9 120	20	95 399 €		7 950 €	8 109 €
					V	CAPA	Ouvrier Qualifié en Productions Horticoles	Productions Fruitières et Productions Florales, Légumières	Productio n agricole		Coulouni eix Chamier s		11 592	14	83 470 €	23	3 629 €	3 702 €
					V	BEPA	Productions Horticoles	Productions Fruitières et Productions Florales, Légumières	Productio n agricole	Х	Coulouni eix Chamier s		13 608	18	89 708 €	21	4 272 €	4 357 €
Centre Département al de Formation					٧	BAC PRO	Productions Horticoles	Productions Fruitières et Productions Florales, Légumières	Productio n agricole	Х	Coulouni eix Chamier s		15 960	20	106 654 €	21	5 079 €	5 180 €
d'Apprentis Agricoles de la Dordogne					٧		Ouvrier Qualifié Travaux Paysagers		Aménage ment paysager		Monbazil lac		13 608	14	79 353 €	27	2 939 €	2 998 €
					٧	BEPA	Travaux Paysagers		Aménage ment	Х	Monbazil lac		23 976	18	129 758 €	37	3 507 €	3 577 €
					IV		Travaux Paysagers		Aménage ment paysager	Х	Monbazil lac		21 280	20	144 995 €	28	5 178 €	5 282 €
					Ш	BTSA	Aménagements Paysagers		Aménage ment paysager	Х	Monbazil lac		23 680	20	148 193 €		4 631 €	4 724 €
					٧		Ouvrier Qualifié en Vigne et Vin		Productio n agricole		Monbazil lac		3 528	14	48 682 €		6 955 €	7 094 €
					٧		Conduite de Productions Agricoles		Productio n agricole	х	Monbazil lac		9 720	18	89 148 €		5 943 €	6 062 €
					Ш	BTSA	Technico- Commercial Spécialité Boissons Vins		Commerc e / Vente	x	Lycee Agricole Prive Le Cluzeau		11 100	20	110 437 €	15	7 362 €	7 510 €
					Ш	BTSA	Viticulture Oenologie		Productio n agricole		Monbazil lac				0 €	0	0 €	
Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Commerce	Avenue Henri Deluc Z.I de Boulazac	24750	BOULAZ AC		٧	CAP	Cuisine		Productio n alimentair e / culinaire		Boulazac	2 an s	28 636	24	264 484 €	67	3 948 €	4 026 €
et d'Industrie de Périgueux					٧	CAP	Restaurant		Hôtellerie restaurati on	X	Boulazad	2 an s	21 212	24	194 670 €	50	3 893 €	3 971 €
					٧	CAP	Café brasserie		Hôtellerie restaurati on		Boulazac	2 an s	13 236	24	136 657 €	31	4 408 €	4 496 €
					٧	BEP	Métiers de l'hôtellerie et de la restauration		Hôtellerie restaurati on	х	Boulazad	2 an	36 621	26	335 835 €		4 306 €	4 392 €
					٧	CAP	Employé de commerce multi-spécialité		Commerc e / Vente	Х	Boulazad	2 an s	11 240	24	102 750 €	26	3 952 €	4 031 €

						V	CAP	Employé de	A (produits			Boulazac	2 an	13	24	101	, 31	3 268	3 333
									alimentaires			Boulazao	s 2	200		312 €		+	€
						٧	CAP	Employé de vente	d'équipemer ts courants)	Commerc e / Vente		Boulazac		11 552	24	95 323 €	÷	1	3 601 € €
						٧	BEP	Vente		Commerc e / Vente		Boulazac	2 an	31 468	26	265 510 €			4 042 €
						IV	BAC PRO	Vente représentation		Commerc e / Vente	Х	Boulazac	2 an	9 577	39	98 107 €	, 14	7 008 #	7 148
						IV	BAC	Commerce		Commerc	Х	Boulazac	2	19	40	121	26	4 654	4 747
						III	PRO BTS	Force de vente		e / Vente Commerc e / Vente		Boulazac	an 2	9 559	39	002 € 120 813 €	11	₹ 8 630 €	8 802 € €
		Avenue Henri DelucZ.I de Boulazac	24750	BOULAZ AC	182400 028000 11		CAP	Carrosserie réparation		Carrossier		Boulazac				122	39	3 141 €	3 203 € €
		Dodlazac			182400 028000	٧	BEP	Carrosserie réparation		Carrossier		Boulazac				485 € 54 613 €	15	3 641	3 714
					182400	\/	CAP	Peinture en		Carrossier		Boulazac				52		3 268	3 333
					028000 182400			carrosserie Maintenance		Mécaniqu						284 € 205		2 930	€ 2 988
					028000 11 182400		CAP	de véhicules automobiles Maintenance		e- automatis Mécaniqu		Boulazac				081 €	70	•	€
					028000 11	٧	BEP	de véhicules automobiles		e- automatis		Boulazac				96 665 €		3 021 €	3 081 €
					182400 028000 11		CAP	Maintenance de véhicules automobiles	Cycles et motocycles	Mécaniqu e- automatis		Boulazac				86 150 €		2 971 €	3 030 €
	tre de				182400 028000 11		CAP	mécanicien en tracteur et		Mécaniqu e-		Boulazac				82 870 €		3 069	3 131 €
e la Ch	rentisd hambre tiers de				182400 028000		CAP	matériel mécanicien en matériel de		automatis Mécaniqu e-		Boulazac				81 476 €	27	3 018 •	3 078
	rdogne				11 182400 028000		MC	parcs et jardins maintenance des moteurs		automatis Mécaniqu e-		Boulazac				45 986 €	13	3 537 €	'3 608 €
					11 182400 028000	V	МС	diesels et leurs électricité électronique		automatis Mécaniqu e-		Boulazac				42 675 €	11	3 048	3 109
					11 182400 028000		BAC PRO	automobile maintenance de véhicules	véhicules particuliers	automatis Mécaniqu e-		Boulazac				118 491 €	24	4 937	′5 036
					11 182400		1110	automobiles Installation en	particuliero	automatis Electricité						401 0		· ·	
					028000		CAP	Equipements Electriques		electroniq ue -		Boulazac				141 625 €	45	3 147 €	'3 210 € €
					182400 028000 11		BEP	Electrotechniqu		Electricité - électroniq		Boulazac				135	, 45	3 021	3 081 €
								е		ue - électrotec hnique						940 €	,	*	. •
	tre de nation	Avenue			182400 028000			Installation		Electricité									
de Cham Métier	orentis e la ibre de rs de la dogne	Henri Deluc Z.I de Boulazac	24750	BOULAZ AC	11	V	BEP	Conseil en Equipement Electroménager		électroniq ue - électrotec hnique		Boulazac				44 395 €	13	3 415 €	3 483 € €
Doru	logne				182400 028000 11	V	МС	Installation de matériel électronique de		Electricité - électroniq		Boulazac				29 930 €	8	3 741 €	3 816
					182400 028000		BAC	sécurité Equipements et		ue - Electricité -						122		5 344	5 451
					11		PRO	Installations Electriques		électroniq ue -		Boulazac				122 907 €	23	₹	€ €
						IV	BAC PRO	Maintenance des appareils et équipements ménagerset de collectivités		Electricité - électroniq ue - électrotec		Boulazac				59 454 €	, 12	4 955 €	5 054 € €
					182400 028000 11	IV	BP	Installation en Equipements Electriques		Electricité - électroniq ue -		Boulazac				166 502 €	40	•	3 538 € €
					182400 028000	٧	CAP/B EP	Boulanger		Alimentati on		Boulazac				286 563 €	87	3 2 <mark>94</mark> €	3 360 €

1	l	I	l.	192400			 	Alimontati	1			l	ĺ	220	1	3 6 4 5	2 740
				182400 028000	٧	EP	Patissier	Alimentati on		Boulazac				236	65	ა 045 €	3 718 €
				182400	\/	CAP/B	Boucher	Alimentati		Boulazac				129	, 36	3 609	3 681
				028000 182400		EP		on Alimentati						933 € 59		4 275	4 360 €
						CAP	Charcutier	 on		Boulazac				843 €	-	,	+ 4
				182400 028000		MC	Traiteur	Alimentati on		Boulazac				21 044 €	, 4	4	5 366
				182400	\/	MC	Patissier	Alimentati		Boulazac				37	10	3 728	3 802
				028000 182400				on Alimentati						278 €	ŀ	*	<b>T</b>
							Boulanger	on		Boulazac				109 €			3 946 €
				182400	11.7	BP	Boucher	Alimentati		Boulazac				65	12	5 028	5 129
				028000 182400			0 - '''	on Soins à la		D I				364 € 299	-		•
				በኃጸበበበ	-		Coiffure	personne		Boulazac				507 €	,104	•	2 937 €
				182400 028000			Coloriste permanentiste	Soins à la personne		Boulazac				42 246 ∉	, 11	3 841	3 917 €
				182400	.,	CAP	Prothèse	Soins à la		Boulazac				75	19	3 980	4 060
				020000				personne Soins à la						75 628 € 92	, 10	<b>1 636</b>	€ 4 729
				182400 028000	IV	М	Prothèse	personne		Boulazac				730 €	, 20	+	₽ #
				182400		CAD	Ebeniste arts	Doio		Daulazaa				105	22	3 283	3 349 €
				028000 11	٧	CAP	du bois	Bois		Boulazac				070 €	, ა∠	€	€
	La			212400							3			_			
	Moulette 109 rue du	24100	BERGER AC	378004 03	٧	CAP	Coiffure	Soins à la personne		Bergerac	an	16 280	38	147 000 €	39	3 769 ≇	3 845 €
Centre de	Docteur							 P0.001110			S						
Formation				212400 378004	٧	CAP/B EP	Vente	 Commerc e / Vente		Bergerac	2 an	26 950	100	181	, 62	2 927	2 986
d'Apprentis de la Ville de							Hôtellerie	Hôtellerie		Bergerac	2 an	30	100	227	70	3 244	3 309 €
Bergerac				378004 212400		EP	restauration	restaurati Mécaniqu		Dergerac	an	415	100	105 €	, 10	•	€
				378004	\/	CAP/B	Mécanique auto	e-		Porgoroo	2	12	38	141	20	4 887	4 984
				03	٧	EP	Mecanique auto	automatis		Bergerac	an S	810	30	141 712 €	29	€	€
				413870				mes									
	40			866000							_						
	18 rue de la	24100	BERGER	14	IV	BAC	Secrétariat	Tertiaire		Bayonne	2 an		38	213 466 €	, 21	10	
Centre	Résistance		AC			PRO				,	s			400 €		165 ₹	368 €
Interprofessi onnel de																	
Formation				413870 866000	IV	BAC	Secrétariat	Tertiaire	Х	Bergerac	2		38	200 295 €	21	9 538	9 729
d'Apprentis des PME				866000 413870		PRO BAC				Bordeau	<u>an</u> 2			295 € 280		€ 9 660	€ 9 854
d'Aquitaine							Secrétariat	Tertiaire	Χ	Х	an		38	152 €	, 29	•	9 854 €
(C.I.F.A. des				413870 866000			Assistant de gestion PME	Tertiaire		Bayonne	2 an		38	328 994 €	37	8 892	9 070 €
d'Aquitaine)				413870	111	BTS	Assistant de	Tertiaire		Bergerac	2		38	349 623 €	41	8 527	8 698
				866000 413870			gestion PME Assistant de				<u>an</u> 2						€
				866000		BTS	gestion PME	Tertiaire		Bordeau x	an		38	261 331 €	26	10 051 €	10 252 €
	1 et 3 rue			14 781702			PMI				S			-			
	du Vème	24000	PERIGUE			CAP	Maçon	Gros	Y	Périgueu		30	13	324	68	3 603	3 675
	Régiment de	24000	UX	23	٧	CAI	iviaçori	œuvre	^	х		940	13	324 301 €	, 00	€	€
	ue			781702	Н		Constructeur	Groo		Dáriana		9		0.0		1 240	4 398
				410000	IV	BP	en maçonnerie	Gros œuvre		Périgueu x		100	13	86 232 €	20	4 312	4 396
				23 781702	١,,	CAP	et béton armé	Finition.		Périgueu		38	40				3 203
Centre de Formation				410000	-		Finition Installation	Finition		Х		500 38	13	188 316 € 266		2.462	€ 3 532
d'Apprentis				781702 410000	-	CAP	sanitaire /	IS/IT	Х	Périgueu x		010	13	641 €	02	€	€ €
du Bâtiment de la				781702 410000	٧	CAP	Travail du bois	Bois	Х	Périgueu		31 990	13	251 535 €	, 69	3 699	3 773
Dordogne				781702	11.7	BP	Menuisier	Bois		x Périgueu		11	13	89	26	3 331	3 398
				410000 781702				DOIS		x Périgueu		830 7	13	938 € 70			€ 4 221
				410000	-	CAP	Serrurier- métallier	Métallerie		X		735	13	334 €	, 17	+	€
				781702 410000	٧	CAP	Couvreur	CV		Périgueu		11 375	13	93 449 €		3 738	3 813
				781702			Constructeur			x Périgueu		4					6 058
				410000	٧	CAP	de routes	TP		X		690	13	53 447 €	10	5 555	€
Lycée				23													
Professionn							Monteur en	Bâtiment :			0						
el Régional des		24420	COULAU		IV	BP	installation de	équipeme		Chardeui	2 an	6	16	54	, 18	3 015	3 075 €
Métiersdu			RES				génie climatique	nts et finition		'	s	336		∠05 €	-	•	₹ €
Bâtiment de Chardeuil							'										
-				•			I		•								

Lycée Professionn el de l'Alba	4 rue Charles Gonthier BP 817	24108	BERGER AC	192400 067000 18		BAC PRO	Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques	Métallerie	X	Bergerac	2 an s	18 200	20	125 473 €	26	4 826 €	4 922 €
	BP 771 Rue Jean Brun	24107	BERGER AC CEDEX	448782 328	IV	BAC PRO	Exploitation des transports	Transport, logistique		Bergerac				112 592 €		28 148 €	28 711 €
CFA Transport, Logistique, Voyageurs				448782 328	II	CFP	Technicien supérieur d'exploitation des transports de personnes	Transport, logistique		Floirac				28 148 €		14 074 €	14 355 €
				448782 328	II	CFP	Organisateur de transports multimodaux et internationaux	Transport, logistique		Bayonne				222 368 €		17 105 €	17 447 €
	70 avenue de l'Entre Deux Mers BP 11	33370		344798 848000 18		TH	Gestion de Petites Entreprises Rurales	Tertiaire		MFR de Beausej our (Gironde		5 852	44	88 322 €	19	4 649 €	4 742 €
Centre de				344798 848000	٧	DE	Diplôme D'état Auxiliaire de	Travail social		MFR Du Blayais -		0		0 €	0	#DIV/ 0!	NC
Formation d'Apprentisd e la				18 344798 848000 18	IV		Vie Sociale Agro- Equipements	Mécaniqu e- automatis		33 MFR De Thiviers - 24		15 435	21	114 561 <del>(</del>		5 455 €	5 564 €
Fédération des Maisons Familiales Rurales				344798 848000 18	Ш	BTS	Economie Sociale et Familiale	Travail social		Institut Rural De Perigueu x - 24		16 905	23	115 035 <del>(</del>	21	5 478 €	5 588 €
(M.F.R.) d'Aquitaine				344798 848000 18	Ш	BTS	Animation et Gestion Touristiques Locales	Tourisme, loisirs		MFR De Miramon t De Guyenne		21 735	23	142 043 <del>(</del>	27	5 261 €	5 366 €
				344798 848000 18		DESTU	Responsable Qualité des Entreprises Viti - Vinicoles	Productio n agricole		Institut Rural De Vayres - 33		8 050	10	92 299 €	23	4 013 €	4 093 €
Centre de Formation d'Apprentis du Lycée	30 rue Ferbos	33800	BORDEA UX	193300 282000 20	٧	CAP	Installation en Equipements Electriques	Electricité - électroniq ue -				44 135	13	144 815 €	97	1 493 €	1 523 €
Gustave Eiffel					IV	ВР	Installation en Equipements Electriques	Electricité - électroniq ue -						0 €	0	0 €	
				193300 282000 20	IV	BAC	Equipements et Installations Electriques	Electricité - électroniq ue -	X			30 870	21	137 518 €	42	3 274 €	3 339 €
				193300 282000 20	٧	CAP	Electrobobinag e	Electricité - électroniq ue -				2 275	13	66 421 €		13 284 €	13 550 €
				193300 282000 20	٧	BEP	Métiers de L'électrotechniq ue	Electricité - électroniq ue -				42 770	13	174 005 €	94	1 851 €	1 888 €
				193300 282000 20		BTS	Electrotechniqu e	Electricité - électroniq ue -				16 170	21	121 022 €	22	5 501 €	5 611 €
				193300 282000 20	٧	CAP	Equipement Connectique Contrôle	Electricité - électroniq ue -				5 005	13	71 218 €	11	6 474 €	6 603 €
				193300 282000 20	٧	BEP	Métiers de L'électronique	Electricité - électroniq ue -	Х			8 330	14	83 179 €	17	4 893 €	4 991 €
				193300 282000 20	٧		Montage Ajustage de Systèmes Mécaniques et	Mécaniqu e- automatis mes				0		0 €	0	0 €	
				193300 282000 20	٧	BEP	Métiers de la Comptabilité	Tertiaire	Х			3 640	13	39 327 €		4 916 €	5 014 €
				20 193300 282000 20	IV	BAC PRO	Comptabilité	Tertiaire	Х			24 255	21	127 387 €	33	3 860 €	3 937 €

				193300 282000 20		BEP	Métiers Du Secrétariat		Tertiaire	X		5 915	13	40 169 €	13	3 090	3 152 €
				193300 282000 20	IV	BAC PRO	Secrétariat		Tertiaire	Χ		27 195	21	132 056 €	37	3 569 €	3 640 €
				193300 282000 20	IV		Technicien Service en Electronique Grand Public		Electricité - électroniq ue -		Eurl Cefotech Le Bouscat	9 240	22	127 355 €	12	10 613 €	10 825 €
				193300 282000 20	V		Vendeur de L'électronique Grand Public Electro- Domestique et		Commerc e / Vente		Eurl Cefotech Le Bouscat	20 020	22	187 886 €	26	7 226 €	7 371 €
				193300 282000 20	IV	MC	Agent de Transport Exploitation Ferroviaire		Tourisme, loisirs	Х	Pole De Formatio n Regional	5 880	21	103 089 €		12 886 €	13 144 €
				193300 282000 20	٧	CAP	Photographe		Photograp hie	X		13 440	12	114 389 €	32	3 575 €	3 647 €
	LP Charles Péguy2 rue du Collège Technique BP 73	33326		193300 761000 23	V	CAP	Mécanicien d'Engins de Chantiers Travaux Publics		Mécaniqu e- automatis mes		Beau De Rochas (Ufa)	5 460	12	55 862 €	13	4 297 €	4 383 €
				193300 761000 23 193300	٧		Maintenance de véhicules automobiles	Véhicules Industriels			Beau De Rochas (Ufa)	9 240	12	61 557 €	22	2 798 €	2 854 €
				761000 23 193300	٧	BEP	Maintenance de Véhicules Automobiles				Beau De Rochas (Ufa) Lycee	14 700	12	88 033 €	, 33	€	2 565 €
				761000 23	٧	BEP	Industries Graphiques	de la Forme Imprimante	s graphique	X	Les Iris - Lormont	13 860	12	112 037 €	33	3 395 €	3 463 €
				193300 761000 23	IV		Industries Graphiques	Préparation de la Forme Imprimante	s	X	Lycee Les Iris - Lormont	16 660	17	121 413 €	28	4 336 €	4 423 €
Centre de				193300 761000 23	٧	BEP	Techniques du Géomètre et de la Topographie		Gros œuvre	X		9 660	12	101 927 €	23	€	4 521 €
Formation d'Apprentis e Vigean	L			193300 761000 23	IV	ВТ	Topographie		Gros œuvre			8 925	17	72 147 €	15	4 810 €	4 906 €
e vigean				193300 761000 23		BEP	Productique Mécanique Informatisée		Mécaniqu e- automatis	Χ		6 300	12	66 097 €	15	4 406 €	4 494 €
				193300 761000 23	٧		Ortho- Prothésiste		Paramédic al		Tour De Gassies	3 780	12	46 033 €	Э	€	5 217 €
				193300 761000 23	٧	CAP	Prothésiste Dentaire		Paramédic al			11 340	12	115 181 €	27	4 266 €	4 351 €
				193300 761000 23		CAP	Art du Bijou et du Joyau		Joaillerie			7 980	12	108 473 €	19	5 709 €	5 823 €
				193300 761000	٧	MC	Joaillerie		Joaillerie			0	12	0 €	0	0 €	
				193300 761000 23	٧	CAP	Cordonnier Réparateur		Textile, habilleme nt, cuir			1 260	12	19 516 €		6 505 €	6 635 €
				193300 761000 23	٧	DED	Métiers de la Mode et des Industries Connexes	Maroquineri e	Textile, habilleme nt, cuir			0	12	0 €	0	0 €	
Centre de Formation d'Apprentis de l'Institut		33049	BORDEA UX CEDEX		Ш	BTS	Assistant de direction		Tertiaire		Bordeau x		40	163 970 €	32	5 124 €	5 227 €
Consulaire de Formations					Ш		Management des unités commerciales		Commerc e / Vente		Bordeau x					#DIV/ 0!	4 482 €
en Alternance					Ш	BTS	Négociation et relation client		Commerc e / Vente		Bordeau x					#DIV/ 0!	4 751 €
					٧	CAP	Employé de commerce multi-spécialité		Commerc e / Vente		Bordeau x						3 635 €
					٧	CAP	Employé de vente	produits alimentaires	Commerc e / Vente		Bordeau x						3 928 €

					٧	CAP	Employé de vente	produits équipements courants	Commerc e / Vente		Bordeau x							3 928 €
					٧	CAP	Poissonnier		Commerc e / Vente		Bordeau x							3 954 €
					٧	BEP	Vente action marchande		Commerc e / Vente		Bordeau x							3 820 €
					IV	BAC PRO	Commerce		Commerc e / Vente		Bordeau x							4 233 €
					IV	BAC PRO	Service	accueil assistance conseil	Commerc e / Vente		Bordeau x							4 233 €
					V	CAP	Cuisine		Hôtellerie restaurati		Bordeau x			24		197		4 156 €
					٧	CAP	Restauration		Hôtellerie restaurati		Bordeau x			24		118		4 242 €
					٧	BEP	Métiers de l'hôtellerie et de la restauration	Production culinaire	Hôtellerie restaurati on		Bordeau x			24		102		4 310 €
					٧	BEP	Métiers de l'hôtellerie et de la restauration	Production de service	Hôtellerie restaurati on Hôtellerie									4 310 €
				410491	IV	BAC PRO	Restauration		restaurati on		Bordeau x			40		21		4 678 €
Centre de	7 bis rue Max Linder	33500	LIBOURN E	519000 16 410481	٧	CAP	Employé de vente	A (produits alimentaires)	Commerc e / Vente		Libourne		8 645	13	92 087 €		4 847 €	'4 944 € €
Formation d'Apprentis de l'Institut Libournais				519000 16	٧	CAP	Employé de vente	B (produits d'équipemen ts courants)	Commerc e / Vente		Libourne		11 830	13	107 213 €		4 124 €	4 206 €
de Formation par				410481 519000 16		CAP	Employé de commerce multi-spécialité		Commerc e / Vente		Libourne		8 645	13	92 087 €	19	•	′4 944 €
l'Apprentiss age				410481 519000		BEP	Vente action marchande		Commerc e / Vente	Х	Libourne		12 285	13	109 374 €	27	4 051 €	4 132 €
				410481 519000 16		TH	Conseiller assurance épargne		Tertiaire		Libourne		11 550	22	95 367 €			6 485 € €
	6 rue Aimé Bourdier	33120	ARCACH ON		٧	CAP	Vente		Commerc e / Vente	Х	Arcacho n	2 an s	20 825	27	127 187 €			2 448 € €
				243300 563000	٧	BEP	Vente		Commerc e / Vente		Arcacho n	2 an	23 345	27	112 445 €	44	2 556 €	2 607 €
				243300 563000 26	٧	CAP	Cuisine		Productio n alimentair		Arcacho n	2 an s	14 560	26	105 206 €	32	3 288 €	3 353 € €
Centre de Formation				243300 563000			Restaurant		Hôtellerie restaurati		Arcacho n	2 an	16 030	27	95 172 €		2 799 €	2 855 €
d'Apprentisd e la				243300 563000	\/	CAP	Coiffure		Soins à la personne		Arcacho		17 388	34	118 653 €	43	2 759 €	2 815 €
Communauté d'Aggloméra				243300 563000		CAP	Maintenance de véhicules	A (véhicules particuliers)	Mécaniqu e-		Arcacho	2 an	12 280	24	74 144 €		2 557	2 608
tionSud Bassin				26 243300 563000		CAP	automobiles Maintenance de véhicules	C (bateaux de plaisance	Mécaniqu e-		n Arcacho n	s 2 an	7 140	24	58 720 €			3 523
				26 243300 563000	٧	BEP	automobiles Maintenance de véhicules	et de pêche) A (véhicules particuliers)	Mécaniqu e-		Arcacho	s 2 an	11 760	24	69 503 €			22 532 €
				26 243300 563000 26	٧	BEP	automobiles Maintenance de véhicules automobiles	C (bateaux de plaisance et de pêche)	automatis Mécaniqu e-		Arcacho n	s 2 an s	6 300	24	52 465 €			3 568
				243300 563000 26	٧	CAP	Composites, plastiques chaudronnés	22 230113)	Métallerie		Arcacho n	2 an s	10 920	24	96 560 €			3 788 € €
Centre de Formation d'Apprentis de la	Institut des Métiers 35 boulevard	33000	BORDEA UX	30	٧	CAP	Peinture bâtiment	vitrerie revêtements	Bâtiment : équipeme nts et finition		Bordeau x			24	141 800 €	31	•	2 836 € €
Chambre de Métiers de la				183300 045000			Peinture en carrosserie		Carrossier		Bordeau x			24	190 998 €			2 997 €
Gironde				183300 045000	<b>V</b>	CAP	Carrosserie réparation		Carrossier		Bordeau x			24	390 284 €	126	3 097 €	3 159 €

			183300 045000	٧	BEP	Carrosserie réparation		Carrossier		Bordeau x		:	26	33 520 €	, /	4	4 884
			183300 045000		CAP	Maintenance de véhicules		Mécaniqu e-		Bordeau x		:	24	554 348 €	185	2 996	3 056
			30 183300 045000	٧	BEP	automobiles Maintenance de véhicules	A (véhicules particuliers)	automatis Mécaniqu e-		Bordeau x		:	26	173 389 €			3 103
			30 183300 045000	٧	BEP	automobiles Maintenance de véhicules	Cycles et motocycles	automatis Mécaniqu e-		Bordeau x		:	26	124 722 €			3 742
			30 183300 045000		BAC PRO	automobiles Maintenance de véhicules		automatis Mécaniqu e-		Bordeau x		;	39	101 806 €			5 465
			30 183300 045000	IV	BAC PRO	automobiles Maintenance de véhicules	RENAULT	automatis Mécaniqu e-		Bordeau x		;	39	104 518 €	20		5 330
			30 183300 045000	III	BTS	automobiles Maintenance et après-vente		automatis Mécaniqu e-		Bordeau		;	39	111 291 €		4 637	4 730
			30 183300 045000			auto		automatis Electricité		Х				291€	-	4	₹ €
			30	٧	CAP	Installation en Equipements Electriques		électroniq ue - électrotec		Bordeau x		:	24	90 795 €	23	3 948 ŧ	4 027 €
	Institut des		183300			Mise au point		hnique Electricité									
	Métiers 35 boulevard	33000	30	٧	МС	électricité et électrotechniqu e auto		- électroniq ue -		Bordeau x			12	80 059 €	19	4 214 •	4 298 € €
			183300 045000 30	٧	CAP	Charcutier		Productio n alimentair		Bordeau x		:	24	93 742 €	26	=	3 678 €
			183300 045000 30	>	CAP	Pâtissier		Productio n alimentair		Bordeau x		:	24				3 522 €
			183300 045000 30	>	CAP	Boulanger		Productio n alimentair		Bordeau x		:	24	335 395 €	123	2 727 ŧ	'2 781 €
Centre de Formation d'Apprentis			183300 045000 30		CAP	Préparateur en produits carnés		Productio n alimentair		Bordeau x		:	24	238 882 €	71	3 365	3 432 €
de la Chambre de			183300 045000 30		BEP	Alimentation		Productio n alimentair		Bordeau x			26	191 623 €	42	4 562 •	4 654 € €
Métiers de la Gironde			183300		CAP	Ebéniste		Bois		Bordeau X		;	36	139 924 €	, 17	=	8 395 €
			183300 045000 183300		CAP	Esthétique		Soins à la personne Soins à la		Bordeau x Bordeau			24	96 055.€	30	3 202	23 266 € €
			183300	17	CAP MC	Coiffure Coloriste		personne Soins à la		x Bordeau			66 12	88	16	5 518	2 496 € 5 629
			045000 183300	1) /	BP	permanentiste Esthétique		personne Soins à la		x Bordeau			30	295 € 189	F F	4	€ 3 518
			<u>045000</u> 183300 045000	IV	BP	Coiffure		personne Soins à la personne		X Bordeau X			30	693 € 297 324 €	O.F.	₹ 3 498 ₹	€ 3 568 €
			183300 045000 30	٧	CAP	Ebéniste		Bois		Bordeau x		:	22	53 753 €	22	2 443 •	2 492 € €
Centre de Formation d'Apprentisd e l'Industrie de Bordeaux-	40 avenue Maryse BastiéBP 75	33523	351090 840000 15		CAP	Conduite de système industriels		Mécaniqu e- automatis mes		Bruges	2 an s			52 104 €		7 443 •	37 592 € €
Bruges			351090 840000	V	CAP	Conduite de système		Mécaniqu e-		Reignac	2 an			16		8 488	8 658
			351000			industriels		automatis mes Mécaniqu			s			976 €		4	₹
			840000 15	٧	BEP	Productique mécanique	Décolletage	e- automatis mes		Bruges	2 an s			98 033 €	10	9 803 •	9 999
			351090 840000 15	٧	BEP	Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques		Métallerie	Х	Bruges	2 an s			376 825 €	49	7 690 •	7 844 € €
			351090 840000 15		BEP	Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques		Métallerie		Reignac	2 an s			65 039 €	10	6 504 4	6 634 € €

				351090 840000 15	٧	RED	Maintenance des Systèmes Mécaniques		Mécaniqu e- automatis	X	Bruges	2 an s			396 540 €	46	8 620 €	8 793 €
				351090 840000 15	٧	BEP	Automatisés Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés		mes Mécaniqu e- automatis mes	Х	Périgueu x	2 an s			267 871 €	30	8 929 €	9 108 €
				351090 840000 15	٧	BEP	Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés		Mécaniqu e- automatis mes	X	Dax	2 an s			158 935 €	32	4 967 €	5 066 €
				351090 840000 15	٧		Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés		Mécaniqu e- automatis mes		Reignac	2 an s			113 008 €	21	5 381 €	5 489 €
				351090 840000 15	IV	МС	Aéronautique	Avionique et avions à turbomachin es	e-	X	Latresne	1 an			99 537 €	11	9 049 €	9 230 €
				351090 840000 15		BAC PRO	Aéronautique	Mécanicien systèmes cellules	Mécaniqu e- automatis mes	X	Latresne	2 an s			367 784 €	33	11 145 €	11 368 €
				351090 840000 15	IV	BAC PRO	Pilotage de systèmes de production automatisés		Mécaniqu e- automatis mes	X	Bruges	2 an s			307 693 €	41	7 505 €	7 655 €
				351090 840000 15	IV	BAC PRO	Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés		Mécaniqu e- automatis mes	X	Bruges	2 an s			670 899 €	88	7 624 €	7 776 €
				351090 840000 15	IV		Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés		Mécaniqu e- automatis mes	X	Bruges	3 an s			169 481 €	22	7 704 €	7 858 €
				351090 840000 15	Ш	BTS	Maintenance industrielle		Mécaniqu e- automatis mes		Bruges	2 an s			359 558 €		€	7 191 €
				351090 840000 15 351090	Ш	DUT	Hygiène sécurité environnement		Environne ment Mécaniqu		Bruges	2 an s			382 116 €	42	9 098 €	9 280 €
				840000 15 351090	I	Ingénie ur	Matériaux		e- automatis mes Mécaniqu		Bruges	S			506 664 €	54	9 383 €	9 570 €
				840000 15 351090	I		Production maintenance		e- automatis mes Electricité		Bruges	3 an s			561 483 €	66	8 507 €	8 677 €
				840000 15	I	Ingénie ur	Réseaux télécommunicati on		electroniq ue - electrotec hnique		Bruges	3 an s			242 297 €	25	9 692 €	9 886
	Allée de Gascogne	33370	ARTIGUE S PRES BORDEA UX	015000 57	٧	CAP	Conduite routière		Transport, logistique		Artigues	s	1 960	14	116 544 €	. 3		625 €
Centre de Formation d'Apprentis du Transport				775692 015000 775692 015000	IV	BEP BAC PRO	Logistique et commercialisati Logistique		Transport, logistique Transport, logistique		Artigues Artigues	2 an 2 an	13 349 20 146	31 40	135 065 € 176 787 €	20	€	5 299 € 4 098 €
et de la Logistique				775692 015000 57 775692 015000	III		Technicien supérieur méthode et Responsable logistique		Transport, logistique Transport, logistique		Artigues Artigues	2 an s 2 an	9 373 8 645	18	107 316 € 135 121 €	12	10	5 473 € 10 602 €
Centre de Formation de la Profession	60-64 cours de la Martinique	33000		57	III	BTS	(ČERELOG)  Négociation et relation client		Commerc e / Vente		Bordeau x	s 2 an s	040		121 €	·	#DIV/ 0!	NC
Bancaire					Ш	BTS	Banque	Marché des particuliers			Bordeau x	2 an s					#DIV/ 0!	NC
					II		Banque		Commerc e / Vente		Bordeau x	1 an					#DIV/ 0!	NC

					ı		Banque, finance et négoce		Tertiaire		Bordeau x	1 an					#DIV/ 0!	INIC 3
Centre de	3 Rue Marcel	33600	PESSAC		٧	CAP	international Maintenance et hygiène des		Nettoyage /		Pessac	2 an	23 880		358 197 €	40	8 955 €	9 134 € €
Formation d'Apprentis de la	Dassault				٧	BEP	locaux Maintenance et hygiène des locaux		Assainiss Nettoyage / Assainiss		Pessac	2 an s	18 120		278 039 €	20		9 453 € €
Propreté et Hygiène des					IV		Hygiène environnement		Environne ment		Pessac	2 an	7 350		125 534 €		12 553 €	12 804 €
Locaux				353110	Ш	BTS	Hygiène propreté environnement		Environne ment		Pessac	2 an s	26 880		407 895 €	34	11	
Centre de Formation d'Apprentis des	57 cours Pasteur	33000	BORDEA UX	489000		CAP	Petite enfance		Travail social		Bordeau x	2 an s	12 810	21	103 935 €	33	3 150 €	3 213 € €
Employés et Préparateurs en Pharmacie				353110 489000 39 353110	IV	ВР	Préparateur en pharmacie Préparateur en		Paramédic al		Bordeau x	2 an s	176 855	23	1 246 040 €	437	•	2 908
d'Aquitaine				489000 39		BP	pharmacie hospitalière		Paramédic al		Bordeau x	1 an	10 710	15	75 314 €	20	3 766 €	3 841 € €
IFRIA Aquitaine	37 avenue Albert Schweitzer BP 100	33402	TALENC E CEDEX		IV		Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés	agroaliment aires	e		Bruges						#DIV/ 0!	
					П	TH	Logisticien en agroalimentaire		Agro- alimentair e								#DIV/ 0!	
	15 rue Judaïque	33065	BORDEA UX CEDEX		٧	CAP	Tri, acheminement et et		Tertiaire		Bordeau x						#DIV/ 0!	
CFA de la					IV	МС	Services financiers		Commerc e / Vente		Bordeau x						#DIV/ 0!	
Poste					Ш	BTS	Management des unités commerciales		Commerc e / Vente		Bordeau x						#DIV/ 0!	
					Ш	BTS	Négociation et relation client		Commerc e / Vente		Bordeau x						#DIV/ 0!	
Institut Régional du	9 avenue François Rabelais BP 39	33401	TALENC E CEDEX		Ш		Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé		Travail social		Talence, Pau Etcharry, Bregerac	3 an s						18 938 €
Travail Social Aquitaine					IV	CAFM E	Certificat d'Aptitude aux fonctions de Moniteur Educateur		Travail social		Talence, Pau Etcharry, Bregerac	2 an s						9 382 €
Lycée Fernand	BP 265 15 rue Gustave Flaubert	33705	MERIGN AC CEDEX		Ш	BTS	Professions Immobilières		Commerc e / Vente		Mérignac	2 an s			85 940 €		5 729 €	5 844 € €
Daguin					Ш	BTS	Transports		Transport, logistique		Mérignac	2 an s			108 296 €	, 11	9 845 €	10 3042 €
Lycée Professionn el Régional Flora Tristan	16 rue de la Chausse BP 26	33360	CAMBLA NES		IV	BP	Fleuriste		Commerc e / Vente	X	Camblan es	s			15 337 €	, 5	3 067 €	'3 129 € €
Lycée François Mauriac	Rue Dunan	33000	BORDEA UX		Ш	BTS	Comptabilité et gestion		Tertiaire		Bordeau x	2 an s	8 205		167 645 €			€000
	Avenue d'Aquitaine BP 205	33175	GRADIG NAN CEDEX		Ш	DUTA	Responsable Import Export		Commerc e / Vente		Gradigna n	2 an s	30 400		170 972 €	76	2 250 €	2 295 € €
IUT Bordeaux- Montesquieu					II	Licenc e Pro	ТМОСЕ		Commerc e / Vente		Gradigna n	1 an	2 175		89 247 €		12 750 €	2 13 3005 €
•					Ш	DUT	Techniques de commercialisati on	NTIC	Commerc e / Vente		Gradigna n	2 an s	1 230		146 767 €		16 307 €	16 634 €
Institut Régional de Gestion et d'Administra tion des	35 place Pey- Berland	33076	BORDEA UX CEDEX			DESS	Certificat d'Aptitude à l'Administration de l'entreprise		Tertiaire		Bordeau x	1 an						12 273 €

						DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières		Tertiaire		Bordeau x	1 an						10 717 €
	Avenue du Port du Roy BP 15	33291	BLANQU EFORT CEDEX		٧	CAP	Gros œuvre		Gros œuvre	X	Blanquef ort		95 550	13	756 826 €	210	3 604 €	3 676 € €
					IV	ВР	Constructeur en maçonnerie et béton armé		Gros œuvre		Blanquef ort		9 100	13	82 282 €	20	€	4 196 € €
					٧	CAP	Finition		Finition	Х	Blanquef ort		105 105	13	751 038 €	ł		3 316
Centre de					IV	BP	Finition		Finition		Blanquef ort		16 835	13	165 769 €	, J/	_	4 570 €
Formation d'Apprentis					٧	CAP	Installation sanitaire /		IS/IT	Х	Blanquef ort		103 740	13	019 €	Į.	•	3 314 €
du Bâtiment de la					IV	BP	Equipements sanitaires		IS/IT		Blanquef ort		14 105	13	167 064 €	, JI	-	5 497 €
Gironde					٧	CAP	Travail du bois		Bois		Blanquef ort		73 255	13	491 537 €	Į.	*	3 114
					IV	BP	Menuisier Serrurier-		Bois		Blanquef Blanquef		10 45	13	333	23	4 263 3 340	3 4 3 4 8 3 4 0 7 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
					V	CAP BP	métallier Serrurier-		Métallerie Métallerie		ort Blanquef		500 5	13	975 € 48	<b>.</b>	•	€ '3 832
					٧	CAP	as dellian		CV		Blanquef		41	13	286	01		3 215
					٧	CAP	Travaux publics		TP		ort Blanquef		405	13	850 € 70	9		7 995
					Ш	DUT	Génie civil		TP		Universit é BX I		25 760	23	184 860 €		5 777 €	'5 892 €
	87 avenue du Général de Gaulle BP 113	33294	BLANQU EFORT CEDEX			CAPA	Productions Agricoles, Utilisation de Matériel	Productions Animales et Productions Végétales			La Reole		12 887	14	76 747 €	26	2 918 €	32 976 € €
Centre Département				193314 242000	٧	ВЕРА	Agro- Equipement		Productio n agricole	Х	Libourne -		1 052	18	12 032 €		7 205 <del>•</del>	7 349
al de Formation d'Apprentis Agricoles de				10 193314 242000 10		BPA	Option Viti- Responsable d'exploitation Agricole		Production agricole		Montagn La Reole		13 566	6	221 738 €	C.E.	3 432 €	3 501 € €
la Gironde				193314 242000 10		CAPA	Ouvrier Qualifié en Productions Horticoles	Pépinières /Productions Fruitières / Productions Florales et Légumières	Productio		Blanquef ort, Pugnac, Castillon, La Reole		21 702	14	217 045 €		4 901 €	4 999 € •
	87 avenue du Général de GaulleBP	33294	EFORT CEDEX	193314 242000 10	٧	CAPA	Ouvrier Qualifié Travaux Paysagers		Aménage ment paysager		Blanquef ort, Pugnac, Castillon,		39 803	14	295 901 €	81	3 643 €	3 716
				193314 242000 10		BEPA	Travaux Paysagers		Aménage ment paysager	х	Blanquef ort		32 130	18	194 971 €	51	3 823 €	3 899
				193314 242000 10	IV	_	Travaux Paysagers		Aménage ment paysager	х	Blanquef ort		35 179	23	193 570 €		4 430 €	4 519 € •
Centre Département al de Formationd'				193314 242000 10			Ouvrier Qualifié en Vigne et Vin		Productio n agricole		Blanquef ort, Pugnac, Castillon, La Reole, Reignac Et Mfr		73 304	14	554 274 €	150	3 705 €	3 779 € €
Apprentis Agricoles de la Gironde				193314 242000 10 193314	٧	BEPA	Conduite de Productions Agricoles Spécialité Vigne Conduite et		Productio n agricole	х	Blanquef ort, Pugnac, Castillon, Blanquef		50 816	18	424 230 €	81	5 259 €	5 364 € €
				242000 10	IV	BAC PRO	Gestion de l'Exploitation Agricole		Productio n agricole	х	ort, Castillon, Reignac		49 693	23	381 491 €	62	6 180 €	6 304 € €
				193314 242000 10	Ш	BTSA	Production: Viticulture Oenologie		Productio n agricole	х	Ecole Viticultur e Et Oenologi e De La		35 742	23	185 909 €	44	•	'4 271 € €
				193314 242000		CAPA	Conchyliculture		Pêche, aquacultur	X	Anderno s		11 305	19	97 955 €	17	5 762 	5 877 € <b>€</b>
				193314	٧	CAPA	Ouvrier Qualifié		Elevage,		Blanquef		11	14	112	24	4 705	4 799

				242000 10			Palfrenier Soigneur		production s		ort		760		931 €		•	€ €
							_		animales									
	Lycée Agricole de Dax- Oeyreluy	40180	HEUGAS	34	٧	CAPA	Productions Agricoles, Utilisation de Matériel	Productions Animales et Productions Végétales			Dax		9 604	14	69 475 €	20	3 545 €	3 616 € €
				194007 506000 34	٧	CAPA	Ouvrier Qualifié en Productions Horticoles	Pépinières / et Productions Florales et	Productio n agricole		Dax		6 174	14	45 146 €	13	3 583 €	3 655
				194007 506000 <u>34</u> 194007			Ouvrier Hautement Qualifie en	Productions Florales Pépinières /	Productio n agricole		Dax		6 251	19	47 859 €		5 091 €	5 193 € €
					IV		Productions Horticoles	et Productions Florales et Léaumières	ii agricole	X	Dax		6 930	22	74 824 €	9	8 314 €	18 480 € €
Centre				194007 506000 34	٧	CAPA	Ouvrier Qualifié Travaux Pavsagers		Aménage ment pavsager		Dax		9 800	14	60 407 €	20	+	3 080
Département al de				194007 506000 34		BEPA	Travaux Paysagers		Aménage ment navsager	X	Dax		25 760	20	181 904 €	-	1	5 042 € •
Formation d'Apprentis				194007 506000	IV		Travaux Paysagers		Aménage ment	Χ	Dax		28 490	22	164 560 €	37	4 448	4 537
Agricoles des Landes				194007 506000 34					Mécaniqu								0.004	4.004
					٧	( :>	Tracteurs et Machinismes		e- automatis mes		Lpa De Mugron		3 626	14	29 460 €		3 981	4 061 € €
				194007			Génie des		Mécaniqu									
				506000 34	Ш		Equipements Agricoles (Machinisme		e- automatis mes	Χ	Lpa Mugron		20 020	22	143 030 €	26	•	5 611 € €
				194007 506000 34	Ш	BTSA	Aménagement de l'Espace : Gestion et		Environne ment	Χ	Dax		20 790	22	151 866 €	27	5 625 €	5 738 € €
					II	CE	Technologie et gestion des eaux de santé		Environne ment		Dax				0 €	0	0 €	
				194007 506000 34		CAPA	Ouvrier Qualifie Industries Agro Alimentaires		Environne ment		Dax		1 470	14	24 987 €		8 329 •	98 496 € €
Centre de Formation	Route de Luglon	40630	CEDEX	194007 506000 42	٧	$(\Delta P \Delta)$	Travaux Forestiers		Exploitatio n forestière		Sabres,B azas, Perigueu		19 425	15	190 810 €		5 157 €	75 260 € €
d'Apprentis				194007 506000	IV	BP	Travaux Forestiers		Exploitatio		Sabres		7 840	16	203 531 €	, 14	14	l 14 €829 €
Forestier Régional				194007 506000 42		RTSA	Gestion Forestière		Exploitatio n forestière	Х	Bazas		16 100	20	150 026 €	22		6 653 € €
Lycée Professionn el Jean Garnier	Avenue Barbusse	40110	MORCEN X		IV	RP	Métiers de la Piscine		Bâtiment : équipeme nts et finition		Morcenx	2 an s						
	23 avenue du Sablar BP 352	40107	CEDEX		٧	CAP	Cuisine		Productio n alimentair e /	X			25 200	12	239 050 €		3 984 €	l4 064 € €
Centre de Formation				194000 071000	٧	CAP	Restaurant		Hôtellerie restaurati	Χ			17 640	12	213 177 €	, 42	5 076	5 178
d'Apprentis				194000			Métiers de		Hôtellerie				20		177 €		4 316	4 402
des Métiers de				071000 28	٧	BEP	l'hôtellerie et de la restauration		restaurati on	Χ			020	13	923 €		. €	€ €
l'Hôtellerie				194000 071000		BP	Cuisine		Productio				9	12	104		4 547	4 638
Borda				28 194000					n alimentair Hôtellerie				660		590 € 86	10	€ 5 437	€ € 75 546
Centre de	Ecole			071000 28 184000		BP	Restaurant		restaurati on				720	12	988 €	16	•	€ €
Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers des Landes	Profession nelle des Métiers (EPM) 41 rue Henri	40004	MONT- DE- MARSAN		V	CAP/B EP/MC	Boulanger		Boulanger		Mont de Marsan		20 288	98	159 968 €	49	ŧ	3330 € €
				184000	١,,	CAP	Carrosserie		1		Mont de		16	46	110	41	2 604	2 747

				184000	.,	CAP/B	Charcutier		Charautian		Mont de		70	41	7	5 990	6 110
				016000	٧	EP	Charcutier		Charcutier		Marsan		72	932 €	, /	+	€
				184000 016000	٧	CAP	Coiffure		Coiffure		Mont de Marsan	39 013	118	325 879 €	94	3 467	'3 358 €
				010000	IV	BP	Coiffure		Coiffure		Iviaisaii	013		075		,	3 736
				184000	\/				Magasinie		Mont de	15	98	131	20	3 454	3 523
				$\alpha$			Vente		r auto		Marsan	283	90	131 258 €	. 30	- €	€
				184000 016000	-		Ebéniste		Ebéniste		Mont de Marsan	7 338	70	68 169 €	18	3 /8/	3 863
				184000	١/	CAP	Esthétique		Ecthátique		Mont de	16	81	162	40	4 054	3 884
				016000			•		Esthétique		Marsan	135	01	141 €	40	+	• •
					IV	BP	Esthétique		Esthétique								4 351
				184000 016000	٧	CAP	Fleuriste		Fleuriste		Mont de Marsan	47 378	94	324 461 £	117	2 773	2 782 €
				010000	IV	BP	Fleuriste		Elourioto		Marsarr	370		401 0		,	3 050
					IV	БР	rieuriste		Fleuriste								€
	Ecole Profession			184000 016000													
	nelle des		MONT-	32		CAP/B			Mécanicie		Mont de	56		201		2 221	2 200
	Métiers	40004	DE-		٧	EP	Mécanique auto		n auto		Marsan	058	150	934 €	118	J J∠ I	3 388 € €
	(EPM) 41 rue		MARSAN														
	Henri																
				184000 016000	\ /	CAP/B	Mécanicien		Mécanicie		Mont de	15	72	132	38	3 490	3 560
				32	V	EP	parcs et jardins		n parcs et iardins		Marsan	981	12	635 €	, 30	•	€
Centre de					p /	BAC	Maintenance	A (véhicules									3 821
Formation d'Apprentis					IV	PRO	de Véhicules Automobiles	particuliers)									€
de la				184000	1/	CAP/B	Pâtissier		Pâtissier		Mont de	37	158	312		3 632	3 705
Chambre de Métiers des				016000		EP/MC					Marsan	975	100	379 €	00	1	€ 3 892
Landes				104000	IV		Pâtissier		Pâtissier		Mont do			22		4 705	
				184000 016000			Peinture en carrosserie		Carrossier		Mont de Marsan		46	33 563 €	, /		4 891 €
				184000	V	CAP	Préparateur en		Boucher		Mont de	6	46	58	17	3 467	3 537 €
				016000 184000			produits carnés Tapisserie				Marsan Mont de	837 5		946 € 77		5 510	€ 5 629
				016000	V	CAP	d'ameublement		Tapissier		Marsan	915	70	262 €	14	€	•
					٧	CAP/B	Commerce /		Vente								3 076
				184000 016000	11.7	BAC	C				Mont de	86	260	557	405	3 015	3 524 € €
				32	IV	PRO	Commerce		Vente		Marsan	100	200	866 €	100	•	<b>∄</b> €
				351090													
Centre de Formation				840000 31													
d'Apprentis		40180	DAX	31	V	CAP	1ère transformation		Bois		Seyress		14	160	1/	11	11 672 €
des Industries du	E	40100	DAX		٧		du bois		DOIS		е		1-	200 €	' ' '	443 €	€672
Bois																	
				784124													
	Plaisance BP 51	40110	MORCEN	059000	V	CAP	Maçon		Gros	Х	Morcenx	18 935	13	176 770 €		4 017	4 097
	БРЭТ		^	14					œuvre			935				1	€
				784124 059000	\ /	CAP	Peintre applicateur de		Einition	~	Morcenx	21	13	162	47	3 452	3 521 € €
Centre de				14	٧	CAP	revêtement		Finition	^	Morcenx	210	13	239 €	47	•	₹ €
Formation				784124	١/	CAP	Travail du bois		Poio	~	Morcenx	21	12	186	51	3 653	3 726
d'Apprentis du Bâtiment				059000					Bois			420	13	286 €	อเ	- €	€ €
des Landes				784124 059000	•	CAP	Installateur sanitaire		IS	Χ	Morcenx	12 635	13	98 614 €	29	ა 400 ŧ	3 468 €
				784124	V	CAP	Electrotechniqu		Electricité	х	Morcenx	23	13	193	- A	3 590	3 662
				059000 784124		5/ 11	e Installation et		5			275	.5	845 €	-	1	€ €
				059000		BP	équipements		Electricité	Х	Morcenx	18 095	18	187 177 €		4 457	4 546
	D			14			électriques					บชอ		1// €		1	•
	Rue Jean Baptiste	47002	AGEN	782151 856000	V	CAP	Maçon		Gros	Х	Agen	25	13	332	82	4 052	4 133
	Perès	502	CLDLX	39					œuvre	^	9011	175	.5	288 €		•	. €
				782151 856000		-	Travail du bois		Bois	Χ	Agen	47 775	13	347 372 €	83	4 185	4 269 •
				782151	11.7	BP	Charpentier		Bois		Agon	11	13	104	O.F.	4 173	4 256
Centre de Formation				おちんししし			•		סוטם		Agen	075	13	325 £	, 23	4	€ € 64 198
d'Apprentis				782151 856000			Finition		Finition	Χ	Agen	43 675	13	288 104 €			<b>∮</b> €
du B.T.P. du				782151	11/	BP	Plâtrerie et		Finition		Agen	5	13			5 145	5 248
Lot-et- Garonne				856000 782151	_		plaques Installateur				-	155 33		56 594 € 258		3 539	€ € 3 609
- Cai Oillie				000000	٧	CAP	sanitaire		IS/IT		Agen	365	13	262 €	73	5 55€	€ 3
				782151 856000	17	CAD	Installations en		IEE		Agon	16	10	155	26	4 333	4 420
				856000 39	٧		équipements électriques		ICC		Agen	225	13	155 994 €	30	•	₹ €
				782151		CAB	Serrurier-		Métallerie		Agen	12	13	137 084 €			4 994
				856000			métallier				J	740		υ84 €			. €

				39											1			
	Route de Casseneuil	47110	SAINTE- LIVRADE -SUR- LOT		٧	CAPA	Productions Agricoles, Utilisation de Matériel	Productions Animales et Productions Végétales			Sainte Livrade		12 740	14	113 852 €	, 26	4 379	94 467 € •
					٧		Conduite de Productions Agricoles	Productions Animales et Productions Végétales	n agricole	X	Sainte- Livrade		13 300	19	105 629 €	20	5 281 •	5 387 € €
					IV	BAC PRO	Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole	Productions Animales et Productions Végétales	Productio	X	Sainte Livrade		40 425	21	254 572 €	55	4 629	04 722 € •
					Ш	BTSA	Analyse et Conduite des Systèmes		Productio n agricole	Χ	Sainte- Livrade		22 785	21	179 684 €		5 796 ŧ	5 912 € €
					V	CAPA	Productions Horticoles	Productions Fruitières, Pépinières et Productions Florales,Lég umières Productions	n agricole		Nérac		3 430	14	34 051 €		4 864	l 4 961 € •
					V	ВЕРА	Productions Horticoles	Fruitières, Pépinières et Productions Florales,Lég umières	n agricole	X	Sainte- Livrade		6 650	19	67 658 €	10	6 766 4	6 901 € •
Centre Département al de Formation d'Apprentis					٧		Service Vente de Produits Horticoles et de Jardinage		Commerc e / Vente	X	Nérac		0	19	0 €	0	#DIV/ 0	
Agricoles du Lot-et- Garonne					٧	BPA	Conduite des Machines de l'Exploitation		Productio n agricole		Sainte- Livrade		5 040	16	57 103 €		6 345	6 472 € €
					Ш	BTSA	Productions horticoles	Arboriculture fruitière et	Productio n agricole		Sainte- Livrade				0 €	0	0 ŧ	
					IV		Agro- Equipements		Productio n agricole	X	Sainte- Livrade		11 760	21	68 324 €		4 270	4 355 € •
					٧		Ouvrier Qualifié Travaux Paysagers		Aménage ment paysager		Nérac		9 310	14	84 912 €	10	4 469	4 558 € €
					٧		Taille et Soins aux Arbres		Aménage ment paysager		Nérac		0	14	0 €	0	#DIV 0	/3 635 !
					٧	CAPA	Ouvrier Qualifié Soigneur d'équidés	Lad Driver -	production		Villeréal (Cfa Métiers		12 740	14	124 552 €	26	4 790 •	4 886 € €
					٧	BEPA	i lippiques,	ae Compétition	production	Χ	Villeréal (Cfa Métiers Du Cheval)		28 595	19	244 404 €		5 684 •	↓5 798 € €
					٧	BEPA	Activités Hippiques,	Accompagn ement de Randonnées	production	Х	Villeréal (Cfa Métiers Du Cheval)		0	19	0 €	0	#DIV	
					IV		Jeunesse Education Populaire Sport	Activités Equestres	Tourisme, loisirs		Villeréal (Cfa Métiers Du Cheval)		10 290	14	149 507 €	21	7 119 •	07 261 € •
LP Porte du Lot		47320	CLAIRAC		٧		Conduite d'engins de travaux publics		Transport, logistique		Clairac	2 an s						0 €
LP Benoît	Avenue Charles de Gaulle	47501	FUMEL CEDEX		IV	BAC	Technicien d'usinage		Mécaniqu e- automatis		Fumel	2 an s				4		9 880
d'Azy					IV	BAC PRO	MSMA		Mécaniqu e- automatis		Fumel	2 an s						6 650 •
Centre de Formation d'Apprentis de la Ville de	Cité de la Formation Profession nelle Allée des	47200	MARMAN DE	MARM ANDE	٧	CAP	Vente		Commerc e / Vente	X	Marman de	2 an s			228 939 €	70	3 271	3 336
Marmande	Tabacs			214701	\/	BEP	Vente		Commerc	X	Marman	2			254	QΛ	3 029	3 089
Ţ.				575000	٧	טבר	v en ne		e / Vente	^	de	an			396 €	04	#	€ €

				214701 575000 34	٧	TH	Toiletteur canin		evage, oduction		Marman de	2 an s			150 077 €	ł	3 263 €	•
				214701 575000	IV	BAC PRO	Commerce		ommerc Vente	Χ	Marman de	2 an			153 544 €	30	5 118 €	5 220 €
				214701 575000 34	IV	BAC PRO	Service		ommerc Vente	X	Marman de	2 an s			164 239 €		5 663 €	5 777 :     €
CEFIMEV	Base Logistique SVA	47310	ESTILLA C		V	CAP	Ouvrier polyvalent du travail industriel des viandes	n alin e /	oductio mentair linaire		Esillac	2 an s					#DIV/ 0!	
Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers de Lot-et-	La Palme 4 impasse Morère BP 118	47004	AGEN CEDEX		٧	CAP	Boulanger	n alin e / culi	linaire		Agen		20 774	26	195 318 €	47	4 156 €	4 239 €
Garonne					٧	CAP	Charcutier	n	oductio mentair		Agen		4 420	26	67 955 €		6 795 €	6 931 €
					IV	BP	Charcutier	n alin	oductio mentair		Agen		2 210	26	42 860 €	, 5	8 572 €	8 743 €
					٧	CAP	Pâtissier	n alin	mentair		Agen		20 774	26	212 936 €	47	4 531 €	€
					٧	CAP	Préparateur en produits carnés	n alin	oductio mentair		Agen		12 376	26	130 140 €	20	4 648 €	: €
					٧	CAP	Café brasserie	res	staurati oductio		Agen		7 956 30	26	89 461 € 277		4 970 € 3 967	,
					V	CAP	Cuisine		mentair oductio	Х	Agen		940	26	675 €	70	€	€
					IV	BP	Cuisine	n alin	mentair Stellerie		Agen		10 608 22	26	115 337 € 208	24	4 806 € 4 008	€
					V IV	CAP BP	Restaurant Restaurant	res Hôt	staurati Stellerie	X	Agen Agen		984 4	26 26	434 € 65	11	± 008 € 5 989	: €
					٧	BEP	Métiers de l'hôtellerie et de	Hôt res	010001011	Х	Agen		862 8 840	26	878 € 254 331 €	20	12 717 €	
					٧		la restauration Construction d'ensembles chaudronnés	on Mé	étallerie		Agen		14 144	26	166 218 €			5 298
					٧	BEP	Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures	Mé	stallerie		Agen		2 730	13	39 307 €	, 6	6 551 €	6 682 ∈
					٧	CAP	Electrotechniqu e	-	ectricité ectroniq		Agen		12 740	26	108 125 €	28	3 862 €	3 939
					٧	BEP	Electrotechniqu e	-	ectricité ectroniq		Agen		2 730	26	34 615 €	6	5 769 €	5 885 €
					٧	МС	Soudage	Mé	étallerie		Agen		806	13	28 687 €			630 €
					٧		Carrosserie réparation Peinture en		arrossier		Agen		30 056 11	26	247 293 € 97	00	€	3 709 € € 3 835
					V	CAP	carrosserie Electricité auto		arrossier étallerie		Agen Agen		492 2	26 26	755 € 43	_∠0	€ 8 642	: €
					٧		Maintenance des moteurs diesel et de	Mé e-	écaniqu		Agen		2 940	35	35 721 €	7	5 103 €	_
					٧		Mise au point électricité et électrotechniqu	Ele - éle	ectroniq		Agen		3 780	35	47 254 €	9	5 250 €	5 355 €
					V		e auto Maintenance de véhicules automobiles	e-	caniqu		Agen		26 520	26	225 436 €	60	3 757 €	3 832 €

					٧	BEP	Maintenance de véhicules automobiles	Mécaniqu e- automatis mes		Agen	9	26	97 512 €	20	4 876 €	4 973 €
					IV		Maintenance de véhicules automobiles	Mécaniqu e- automatis	х	Agen	19 836	38	179 506 €	29	€	6 314 €
					٧	CAP	Coiffure	Soins à la personne		Agen	41 990	39	339 062 €	95	3 569 €	3 640 €
					IV	ВР	Coiffure	Soins à la personne		Agen	13 650	26	130 403 €	30	4 347 €	4 434 €
					٧	CAP	Entretien des articles textiles	Nettoyage / Assainiss ement		Agen	3 536	26	62 326 €	0		7 947 €
Centre de Formation d'Apprentis de l'Ecole	3 rue Saint-John Perse	64000	PAU		I	DHEC F	Diplôme de l'ESC Pau	Tertiaire		Pau		?	1 470 287 €	143	10 282 €	10 487 €
Supérieure de Commerce de Pau					11 1	DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières	Tertiaire		Pau		19	173 629 €	15	11 575 €	11 807 €
Centre de Formation d'Apprentisd	Technopol e Izarbel	64210	BIDART	186400 057000 86	I	Ingénie ur	Organisation et gestion industrielle	Mécaniqu e- automatis		Bidart		12	486 000 €		16 759 €	17 094 €
e l'Ecole Supérieure des Technologie sIndustrielle s Avancées (ESTIA)				186400 057000 86	I	Respo nsable	Organisation et gestion industrielle	Mécaniqu e- automatis mes		Bidart		11	378 051 €	26	14 540 €	14 831 €
Centres de Formation d'Apprentis de la Chambre de	Antenne de Bayonne 21 boulevard Jean		BAYONN E CEDEX	00	٧	CAP	Boulanger	Alimentati on		Pau /Bayonn e			269 137 €	74	3 637 €	3 710 €
Métiers des Pyrénées- Atlantiques				186400 040000 186400			Boulanger	Alimentati on Alimentati		Pau /Bayonn Pau			33	0	#DIV/ 0! 4 738	0 € 4 833
				040000 186400	٠,		Boulanger	on Alimentati		/Bayonn Pau			169 € 265		€ 3 845	€ 3 922
				040000 186400			Patissier	on Alimentati		/Bayonn Pau				, 69		€ 3 239
				040000 186400	- 1		Pâtissier Chocolatier	on Alimentati		/Bayonn Pau			025 € 46			€ 4 322
				040000 186400	- 1		confiseur	on Alimentati		/Bayonn Pau			606 €		#DIV/	€
				040000 186400			Chocolatier	on Alimentati		/Bayonn Pau			113 336 €	00	0! 4 928	5 026
				040000 186400			Boucher	on Alimentati		/Bayonn Pau			336 € 115			€ 4 907
				040000 186400	١,,		Charcutier	on Alimentati		/Bayonn Pau			467 € 32	24	€	. € 4 181
				040000 186400		MC CAP	Traiteur	on Soins à la		/Bayonn Pau						€ 3 345 €
				040000 186400	- 1		Coiffure Coloriste	personne Soins à la		/Bayonn Pau			421 <b>€</b>	12	3 510	€ 3 580
				040000 186400		CAP	permanentiste Prothésiste	personne Soins à la		/Bayonn Pau			116 € 77	ŀ		€ 6 081
				040000 186400 040000	•		Dentaire Coiffure	personne Soins à la		/Bayonn Pau			508 € 68	22	€ 3 092	€ 3 154
				186400	1\/	BP	Esthétique	personne Soins à la		/Bayonn Pau			022 € 64		€ 2 475	: € 2 524
				186400			Maintenance	personne Mécaniqu		/Bayonn Pau			64 348 € 460		€ 4 343	4 430 €
				040000 33 186400 040000			de véhicules automobiles Maintenance de véhicules	e- automatis Mécaniqu		/Bayonn e Pau			154	10		3 277
				040000 33 186400 040000		MC	automobiles Mise au point électricité et	e- automatis Electricité -		/Bayonn e Pau /Bayonn			215 € 38	0	<b>4</b> 318	€ 4 405
				33 186400			électrotechniqu e auto Maintenance	électroniq ue - Electricité		е Раи			864 €		•	€
				040000 33	٧	IVIC	des moteurs diesel et de leurs	- électroniq ue -		/Bayonn e			37 611 €	10	3 761 €	3 836 €

				186400		CAD	Maintenance	Cycles et	Mécaniqu		Pau				88	0.4	3 685	3 758
				040000 33		CAP	de véhicules automobiles	motocycles	e- automatis		/Bayonn <u>e</u> Pau				433 € 299			€ 04 130
				33 186400 040000			Carrosserie réparation		Carrossier		/Bayonn				644 €	, 74	₹	€
				186400 040000	ľ	CAP	Peinture en carrosserie		Carrossier		Pau /Bayonn				100 162 €	26	3 852	3 929 €
				186400 040000 33		CAP	Couture		Textile, habilleme nt, cuir		Pau /Bayonn e				40 564 €	9	4 507 €	′4 597 € €
	Rue des Frères d'Orbigny	64000	PAU		٧	BEP	Productique Mécanique Informatisée		Mécaniqu e- automatis		Bordes	2 an s			404 027 €	50	8 081 •	8 242 €
CFAI de l'Adour	a oraigiry				٧	BEP	Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures		Métallerie		Bordes	2 an s			56 591 €	5	11 318 <del>(</del>	11 €545 €
1 Adodi					٧	BEP	Métiers de L'électrotechniq ue		Electricité - électroniq ue -		Bordes	2 an s			209 154 €	, 29	•	27 356 € €
					П	Ingénie ur	Techniques de l'industrie	Génie industriel	Génie Civil		Bordes	1 an			366 893 €		9 172 €	9 356 €
Centre de Formation d'Apprentis des Métiers	Quartier Saint- Michel BP n° 4	64480	LICTADIT	335324 042000 9		DUT	Techniques de commercialisati on		Commerc e / Vente		Ustaritz	2 an s			962 071 €	135	7 126 •	7 269 € €
Commerciau x et Financiers d'Aquitaine				335324 042000 9	II		Développement et gestion des clientèles de professionnels		Commerc e / Vente		Ustaritz	1 an			105 082 €		7 005 <del>•</del>	7 146 € €
	Place Paul Bert	64100		246400 030000 28		CAP/B EP	Commerce / vente		Commerc e / Vente	x	Bayonne	2 an s	41 440	50	285 521 €	95	3 005 •	3 066 € €
Centre de Formation d'Apprentis de la Communauté d'Aggloméra tion				246400 030000 28		CAP/B EP	Hôtellerie restauration		Hôtellerie restaurati on	X	Bayonne	2 an s	47 880	75	485 331 €	110	4 412 •	24 412 € €
de Bayonne- Anglet- Biarritz					IV	BP	Hôtellerie restauration		Hôtellerie restaurati on									5 241 €
				246400 030000 28		BAC PRO	Commerce		Commerc e / Vente	Х	Bayonne	2 an s	13 335	27	97 377 €		3 607 €	'3 679 € €
	Parc d'Activité Pau Pyrénées	64000	PAU		٧	CAP	Maçon		Gros œuvre	х	Pau		22 750	13	448 284 €	,110	+	4 157 € €
Centre de Formation					٧	CAP	Travail du bois		Bois	Χ	Pau		30 485	13	310 845 €	,6/	4	4 732 €
d'Apprentis du Bâtiment					٧	CAP	Installation sanitaire /		IS/IT	Х	Pau		42 770	13	336 689 €	94	3 582 €	3 654 €
des					IV	BP	Monteur en installation de		IT		Pau		6 825	13	81 185 €	15	5 412	5 520 €
Pyrénées- Atlantiques					٧	CAP	aénie Serrurier-		Métallerie		Pau		8	13	94		5 275	5 381
					٧	CAP	Finition		Finition	Х	Pau		69 615	13	379 423 €		4 080 €	4 162 €
					IV	BP	Peinture revêtements		Finition		Pau		5 460	13	65 047 €	12	5 421 €	5 529 €
	4 bis avenue	64015	PAU	196400 576000		CAP	Employé Technique de		Nettoyage /				1 960	14	30 976 €	10	3 098	3 160
	des Etats-			27 196400 576000	IV	BAC PRO	Collectivité Construction Bâtiment Gros		Assainiss Gros œuvre	Х	Gelos (UFA)		2 100	20	9 459		3 153	3 216 €
Centre de Formation d'Apprentisd				27 196400 576000 27		CAP	Oeuvre Cuisine		Productio n alimentair	Х	Morlaas (UFA)		21 840	13	187 363 €	48	3 903	3 981 € €
u Lycée Saint-Cricq				196400 576000 27	٧	CAP	Restaurant		Hôtellerie restaurati on	х	Morlaas (UFA)		7 735	13	76 050 €		4 474 <del>•</del>	4 563 € €
				196400 576000 27	٧	BEP	Métiers de l'hôtellerie et de la restauration	A (n	Hôtellerie restaurati on	х	Morlaas (UFA)		14 105	13	130 857 €	31	•	4 305 €
				196400	V	CAP	Employé de	A (produits	Commerc				10	13	49	24	2 053	2 094

				576000 27			vente	alimentaires)	e / Vente				920		283 €	2	•	€
	4 bis avenue des Etats- Unis	64015	DALL	196400 576000 27	٧	CAP	Employé de vente	B (produits d'équipemen ts courants)	Commerc e / Vente				12 285	13	84 278 €	27	3 121 €	3 183 €
	Onio			196400 576000 27	٧	CAP	Employé de commerce multi-spécialité		Commerc e / Vente				6 370	13	35 121 €		2 509 €	2 559 : €
				196400 576000 27	٧	BEP	Vente Action Marchande		Commerc e / Vente				14 560	13	90 889 €	32	2 840 €	2 897 €
				196400 576000 27	IV	BAC PRO	Commerce		Commerc e / Vente	x			15 400	20	88 769 €		4 035 €	4 116 €
Centre de Formation				196400 576000 27	٧	CAP	Installation en Equipements Electriques		Electricité - électroniq ue -		Gelos (UFA)		20 475	13	139 660 €	45	3 104 €	3 166 €
d'Apprentis du Lycée Saint-Cricq				196400 576000 27	٧	BEP	Métiers de L'électrotechniq ue		Electricité - électroniq ue -		Gelos (UFA)		3 185	13	21 049 €		3 007 €	3 067 €
				196400 576000 27	IV		Installation en Equipements Electriques		Electricité - électroniq ue -		Gelos (UFA)		700	4	14 078 €	5	2 816 €	2 872 €
				196400 576000 27	Ш	BTS	Electrotechniqu e		Electricité - électroniq ue -				16 100	20	193 466 €	23	8 412 €	8 580 €
				196400 576000 27	Ш	BTS	Technico- Commercial Génie Electrique et Mécanique		Commerc e / Vente				3 500	20	42 104 €		8 421 €	8 589 €
Lycée Professionn el JP Champo	7 rue des Evadés de France BP 72	64130	MAULEO N		٧	CAP	Conduite d'engins de travaux publics		Transport, logistique		Mauléon	1 an	2 800	8	85 813 €		8 581 €	8 753 €
Université de Pau et des Pays de l'Adour	Avenue de l'Université BP 576	64012	PAU CEDEX			Licenc e Pro	Adjoint de direction PME- PMI		Tertiaire		Bayonne	1 an						6 382 €
Lycée Technique et Professionn el de Cantau	1 allée de Cantau	64600	ANGLET		II	BTS	Fluides énergie environnement		Bâtiment : équipeme nts et finition		Anglet	3 an s	8 960	16	143 517 €	, 16	8 970 €	9 149 €
Centre Département al de Formation	Route de Cambo	64240	HASPAR	196402 200900 23	٧	CAPA	Productions Agricoles, Utilisation de Matériel	Productions Animales et Productions Végétales			Oloron Sainte Marie, Hasparre		6 370	14	97 378 €		7 491 €	7 641 €
d'Apprentis Agricoles des Pyrénées-				196402 200900 23	٧	CAPA	Productions Horticoles	Pépinières et Productions Florales,Lég umières	Productio		Oloron Sainte Marie, Hasparre		12 740	14	93 615 €		3 601 €	3 673 €
Atlantiques				196402 200900 23	٧	CAPA	Ouvrier Qualifié Travaux Paysagers		Aménage ment paysager		Oloron Sainte Marie,		42 630	14	221 809 €	87	2 550 €	2 601 €
				196402 200900	٧	ВР	Travaux Paysagers		Aménage ment pavsager		Hasparre n		2 520	6	24 623 €		2 052 €	2 093 €
				196402 200900		CAPA	Vigne et Vin		Productio n agricole		Orthez		3 920	14	46 667 €		5 833 €	5 950 €
				196402 200900 23	٧	CS	Spécialisation Agriculture Biologique		Productio n agricole		Hasparre n		3 150	15	49 521 €		8 254 €	8 419 €
				196402 200900 23	٧		Responsable d'exploitation Agricole		Productio n agricole		Hasparre n		14 280	17	118 930 €	, 24	•	5 054 €
				196402 200900 196402		PRO	Bio-Industrie de Transformation Industries Agro		Agro- alimentair	^	Hasparre n		14 630 24	22	133 282 €	, 19	€	7 155 € 4 301
				200900 196402	1111	BTSA	Alimentaires Services Vente		Agro- alimentair Commerc	Х	Pau Oloron-		955	23	130 712 €	, 31	#DIV/	€
				200900 23 196402	٧	BEPA	de Produits Frais Technico-		e / Vente		Sainte- Marie		0	17	0 €	0	0!	0 €
				200900 23	Ш	BTSA	Commercial spécialité Végétaux		Commerc e / Vente		Oloron Sainte Marie				0 €	0	0 €	

	19640 20090 23	2 0 III	BTSA	Technologies Végétales	Productio n agricole	X	Orthez	18 515	23	128 843 €	.7.4	5 602 €	5 714 €
	19640 20090 23		BTSA	Analyses Agricoles, Biologiques Et Biotechnologie	Productio n agricole	X	Hasparre n	34 615	23	155 788 €	4.3	3 623 €	3 695 €

ANNEXE ACTE N°2005-01-0013 - Mise en oeuvre du Plan de gestion départemental des stocks de proximité d'iode de la Gironde

#### PREFECTURE DE LA GIRONDE

## PLAN DE GESTION DEPARTEMENTAL DES STOCKS DE PROXIMITE D'IODE

### Sommaire

Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile

Décembre 2004



### PRÉFECTURE DE LA REGION AQUITAINE PREFECTURE DE LA GIRONDE

PREFECTURE DE LA
GIRONDE / S.I.R.D.P.C.

PLAN DE GESTION DEPARTEMENTAL
DES STOCKS DE PROXIMITE D'IODE

SOMMAIRE

Chapitre 1 – Préambule	Page 3
Chapitre 2 – objectif du plan	Page 4
Chapitre 3 – Généralités sur l'iode	Page 5
1 <sup>ère</sup> partie – L'organisation départementale	
Chapitre 4 – Les stocks de proximité	Page 7
Chapitre 5 – L'organisation préventive	Page 8
Chapitre 6 – Déclenchement du plan – les scénarios	Page 10
accidentels	
Chapitre 7 – Déclenchement du plan – l'information des maires	Page 12
Chapitre 8 – L'organisation du commandement	
- le PC Fixe	Page 13
- Le PC Opérationnel	Page 14
Chapitre 9 – L'information des populations	Page 15
Chapitre 10 – L'organisation de la distribution des comprimés	Page 16
à la population	
Chapitre 11– Les fiches actions réflexe	Page 18
2 <sup>ème</sup> partie – Le plan communal de distribution	
Préambule Préamb	Page 28
La fiche action réflexe du maire	Page 29
La cellule de crise municipale	Page 31
Le recensement des moyens communaux d'alerte	Page 33
L'organisation des circuits d'alerte	Page 34
Le recensement de la population	Page 35
Le recensement des établissements sensibles	Page 36
Le recensement des moyens	Page 38
L'organisation des sites communaux de distribution	Page 39
Les annexes	
Annexe 1 – Tableau de répartition des comprimés	Page 41
Annexe 2 – Recensement des établissements sensibles	Page 95
prioritaires – liste non jointe – à consulter sur base	
de données au SIRDPC	
Annexe 3 – Conseils pour l'utilisation préventive des	Page 97
comprimés d'iode	
Annexe 4 – Le signal national d'alerte	Page 99
Annexe 5 – Le recensement des moyens mobiles d'alerte	Page 101
Annexe 6 – Le répertoire téléphonique	Page 105

Le document intégral est disponible à la Préfecture de la Gironde ou dans chaque commune de Gironde.